

Direction des Etudes
et de la Vie Etudiante

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Séance n° 51 du 5 octobre 2017, 14 h 00

Site Saint-Charles – Salle des Actes – Marseille

PV soumis à l'approbation de la CFVU du 9 novembre 2017

Président de la séance : Thierry PAUL – Vice-président Formation

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

Collège des Professeurs et personnels assimilés :

Philippe CASSUTO, Vincent EGEA, Nathalie FABBE-COSTES, Marcel PASQUINELLI, Chantal TARDIF.

Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors Professeurs) :

William BENESSIANO (pouvoir), Denis COLLOMP, François DEVRED, Mohammed KOUBITI, Mohamed OUERFELLI, Nathalie-Audrey RUBIO (pouvoir), Eric VALERIO.

Collège des Usagers :

Nils ATTIAS (pouvoir), Nesrine BENALI (pouvoir), Adrien CATALLAN, Lucie CHUNIAUD (pouvoir), Paul DEVOGE (pouvoir), Maëlle GENSOLLEN, Morgane HENOCQUE, Eloïse HERVY, Loïc LE MOUËL, Valentin PEDOTTI, Florian POURCHET, Guillaume TRICAUD (pouvoir).

Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :

Béatrice DELORGE, Karine VAN HEUMEN.

Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative :

Serge BARD, Cheffia NATOURI (pouvoir).

Membres en exercice : 37

Quorum : 19

Effectif présent ou représenté : 28

ASSISTENT A LA SEANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS : Nathalie ALMERAS, Laurence AMERICI, Pascale BRANDT-POMARES, Valérie CAMPILLO, Fanny CLAIN, Sandrine CLOAREC, Pierre GRANIER, Hervé ISAR, Sophie LAMOUREUX, Laurence MOURET, Lionel NICOD, Jean-François PABA, Idoya de PONCINS, Didier VANDAMME.

ORDRE DU JOUR :

I Procès-verbal

- PV de la CFVU du 14/09/2017 (pour approbation)

II Actualités

III Présentation

- Opération Campus (pour information)

IV Formation / Pédagogie

- Accréditation 2018 (pour avis) :
 - Dossier d'accréditation de l'ESPE
 - Création de la mention de master *Economie du droit*
 - Portails de formation
- Répartition des crédits formation 2018 (pour délibération)
- Formation A Distance (FAD) (pour avis) :
 - Charte
 - Guide
- Fonds d'Intervention Pédagogique : appel à projets 2018 (pour avis)



- V **Vie étudiante**
- Projets FSDIE (pour délibération)

VI **Questions diverses**

Le Vice-président Formation ouvre la séance à 14 h 07.

Une minute de silence est observée en hommage aux deux étudiantes assassinées le 1^{er} octobre 2017 en gare Saint-Charles à Marseille, et dont l'une suivait ses études au sein d'AMU. Ce moment de recueillement en mémoire des victimes permet en outre d'exprimer l'entière solidarité de la communauté universitaire à l'égard des familles endeuillées.

Avant d'aborder les différents points constitutifs de l'ordre du jour, le VP Formation indique que le chapitre dédié à la Formation A Distance est différé, cette question appelant une réflexion complémentaire avant présentation des cadrages en CFVU.

I PROCES-VERBAL

PV de la CFVU du 14 septembre 2017

A l'unanimité, la CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2017.

II PRESENTATION

L'Opération Campus

M. Isar présente l'Opération Campus et réalise un point sur l'état d'avancement de celle-ci (voir annexe 1). Il indique que cette opération s'inscrit dans une logique d'emprunt garantissant, en plus d'un apport de crédits d'investissement, l'apport de crédits de maintenance, ce qui constitue un élément nouveau en termes de montage financier.

A l'issue de cet exposé, M. Nicod observe que l'Opération Campus n'intègre pas les antennes de Saint-Charles et de Saint-Jérôme, qui appellent pourtant d'importantes rénovations. M. Isar précise que le fléchage de la dotation accordée dans le cadre de l'Opération Campus est conforme à une décision de l'Etat, qui a concentré l'affectation de l'enveloppe sur les sites déclinés dans la présentation ci-dessus. Un plan pluriannuel de prise en charge du parc immobilier d'AMU a cependant été acté par l'établissement, sur la base de la capacité d'autofinancement dégagée à la faveur du budget : ce plan prévoit la réalisation de travaux en plus des actions engagées au titre de l'Opération Campus, sur le site Saint-Charles notamment.

De nombreuses difficultés de stationnement sont rapportées par divers membres de l'assemblée, qu'il s'agisse des capacités de stationnement internes aux sites de l'établissement ou externes à ceux-ci. M. Isar rappelle que l'attribution de places de stationnement ne peut être décidée unilatéralement par l'établissement. Sur un plan strictement réglementaire, il est discutable d'affecter à la construction de parkings des crédits initialement dédiés à l'enseignement et à la recherche ; d'autre part, la mise en place de parkings au sein même des sites universitaires mobilise une importante emprise au sol, neutralisant ainsi une vaste surface sur des espaces théoriquement prévus pour y assurer les missions correspondant au cœur de métier de l'université. Une gestion efficace des capacités de stationnement ne peut donc être réalisée que dans le cadre des politiques publiques menées en la matière, notamment par les collectivités territoriales compétentes. A cet égard, il est noté que lesdites politiques publiques tendent à privilégier nettement le transport collectif au détriment du transport individuel : de fait, la mise en place future de stationnements individuels supplémentaires est peu probable ; en tout état de cause, elle ne peut se réaliser que sous certaines conditions. Ainsi, la mise en circulation par les communes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) réduit considérablement la marge de négociation avec lesdites communes dans l'optique d'augmenter les capacités de stationnement dans les zones desservies par les BHNS.

Mme Mouret et M. Nicod notent que cette situation s'avère extrêmement problématique sur le site de Saint-Jérôme, où l'instauration du BHNS s'est effectivement accompagnée d'une réduction significative des capacités de stationnement. Or, de nombreux étudiants viennent de communes avoisinantes de Marseille, et à partir desquelles la desserte du site universitaire par transports en commun est inexistante : ces étudiants se voient contraints d'utiliser leur véhicule personnel sans pour autant pouvoir se garer à proximité des lieux d'enseignement. Afin de désenclaver l'antenne de Saint-Jérôme et de réellement encourager l'utilisation des transports collectifs pour s'y rendre, il serait pertinent qu'une arrivée en train soit possible à la station de Sainte-Marthe, ce qui nécessite une politique de transport concertée et cohérente à l'échelle de l'ensemble du territoire compris dans son acceptation la plus large.

Précisant par ailleurs la position de la Ville d'Aix-en-Provence, M. Isar indique que celle-ci s'est engagée dans le sens de l'établissement, en proposant des tarifs préférentiels aux étudiants d'AMU au sein du parking Krypton récemment mis en service.



La gestion des accès aux parkings internes aux sites d'AMU est ensuite discutée.

Prenant acte des orientations dégagées par les collectivités territoriales en vue d'encourager l'utilisation des transports collectifs, Mme Delorge note toutefois que l'exercice de certaines fonctions au sein d'AMU appelle une mobilité des agents sur divers sites universitaires : les agents concernés par cette problématique ne sont pas en mesure de faire l'économie de l'utilisation d'un véhicule personnel. De plus, lesdits agents rencontrent d'importantes difficultés à stationner sur les sites universitaires eux-mêmes lors des déplacements exigés par la fonction. Mme Delorge a bien compris que le parking Montperrin n'est que très rarement saturé alors qu'il peut être utilisé par tous les personnels autorisés à stationner sur le parking silo Schuman en cas de saturation de ce dernier.

Elle s'inquiète toutefois de la perte de temps induite par la circulation entre les deux parkings et s'interroge sur l'opportunité de mieux répartir les accès aux différents parkings d'AMU afin de rééquilibrer les zones de stationnement et réguler les flux des véhicules. M. Isar note qu'une telle démarche, si elle devait être envisagée, supposerait l'application de règles différentes à des personnels se trouvant dans des situations elles-mêmes différentes : ce type de décision ne pourrait être acté qu'à l'issue d'un arbitrage politique.

M. Ouerfelli déplore que les droits d'accès aux parkings AMU soient actuellement ciblés par site, un même agent n'ayant pas la possibilité de garer son véhicule sur toutes les antennes géographiques de l'établissement. M. Isar précise que les autorités compétentes pour attribuer les accès aux parkings sont différentes selon le site concerné : la décision peut émaner de l'établissement ou d'une direction de composante.

III ACTUALITES

Les points d'actualité suivants sont abordés :

1) Accréditation 2018 : retours du HCERES

Le VP Formation fait état des premiers retours du HCERES relatifs au bilan établissement et à la politique de site soumis à la tutelle dans la perspective de la prochaine accréditation. Une première lecture macroscopique de ces retours met en lumière un avis globalement favorable du HCERES concernant le bilan établissement, et notamment le volet formation. Il a en revanche été noté par le HCERES qu'AMU ne se serait pas dotée d'outils suffisants pour le suivi de l'insertion professionnelle des diplômés, ce qui est faux : l'OVE a en effet élaboré un dispositif extrêmement performant en la matière. Ce rectificatif sera communiqué au HCERES. Le VP Formation note par ailleurs que certaines remarques formulées par le HCERES s'avèrent *a posteriori* obsolètes, compte tenu des projets engagés par AMU après la transmission de ce bilan établissement. Pour ce qui est de la vie étudiante, le HCERES regrette une action trop modeste à ce jour et préconise un dispositif harmonisé et commun à l'échelle du site : c'est précisément dans ce but que le SAQVEPS (Schéma d'Amélioration de la Qualité de la Vie Etudiante et de la Promotion Sociale) a été produit. Un exposé plus détaillé de ces retours du HCERES sera réalisé lors de la prochaine CFVU.

2) Création prochaine d'un campus des métiers et des qualifications

Le VP Formation indique qu'AMU s'engage dans la création d'un campus des métiers et des qualifications dédié à la thématique des services à la personne.

3) Groupements Interdisciplinaires de Formations Thématiques (GIFT)

Une réunion s'est tenue récemment, qui a permis d'informer les futurs membres des GIFT des modalités de mise en place de ces dispositifs ; une souplesse certaine a été souhaitée pour l'organisation interne des GIFT, afin de tenir compte des spécificités de chaque groupement. Par ailleurs, la désignation des présidents coordonnateurs des GIFT a été opérée, ce qui permettra une mise en fonctionnement prochaine de ces structures.

4) Saisine du Recteur dans le cadre de la sélection en master

M. Collomp réalise un point d'étape relativement aux saisines du Recteur par les candidats dans le cadre de la sélection en master. Sur les sept cent treize demandes recensées pour AMU, un tiers a été accepté et deux tiers ont été refusés. Ce processus s'accompagne d'importantes difficultés pour la gestion et le suivi au fil de l'eau de la consommation des capacités d'accueil des formations. En effet, les orientations de la tutelle sont confuses et ne permettent pas de définir à quel niveau de granularité de l'offre de formation les candidats doivent être positionnés (mention, spécialité...). Par ailleurs, les composantes ne communiquent pas toujours quant à l'utilisation effective des capacités d'accueil des filières, ce qui est problématique, étant donné qu'une saturation de la capacité d'accueil peut être de nature à fonder un refus. On note enfin que certains candidats ayant finalement obtenu une inscription ne signalent pas leur situation au Rectorat, qui saisit donc l'établissement de dossiers déjà réglés, engendrant ainsi un surcroît de travail. M. Collomp insiste donc sur la lourdeur du suivi individualisé des candidatures dans le cadre de ces saisines : cette tâche mobilise actuellement un Equivalent Temps Plein Travaillé et, à ce jour, seulement 36 % des dossiers ont été entièrement traités.

5) Prime de mobilité en master

M. Collomp précise les critères d'attribution de la prime de mobilité en master, qui ne pourra être consentie qu'au titre de mobilités géographiques entre régions académiques différentes.

6) Actualités en matière de vie étudiante

Le VP Formation indique que le Rectorat n'a à ce jour communiqué aucun retour relatif à l'enquête académique récemment menée en matière de vie étudiante.



Mme Delorge présente ensuite succinctement les manifestations étudiantes en cours ou à venir : elle décrit donc les programmes respectifs des événements Festiv'AMU, Rendez-vous Santé Bien-Etre et Groupement Urbain d'Intervention Dansée des ballets Preljocaj.

M. Pedotti note enfin l'entrée en vigueur des récentes réglementations nationales relatives à la reconnaissance de l'engagement étudiant dans les cursus universitaires : ces dispositions pourront donc servir de base à une éventuelle réflexion au sein d'AMU.

IV FORMATION / PEDAGOGIE

1) Accréditation 2018

a. Dossier d'accréditation de l'ESPE

M. Paba présente tout d'abord le projet de dossier d'accréditation de l'ESPE (voir annexe 2).

Ce projet se fonde sur un principe fondamental privilégiant une articulation forte entre recherche, formation et terrain.

Un continuum entre la formation initiale des enseignants et leur formation tout au long de la vie a été recherché : ce continuum s'appuiera fortement sur les ressources et compétences internes de l'université.

Le projet associe à l'ESPE des partenaires extérieurs oeuvrant dans le périmètre du système éducatif (collectivités territoriales, entreprises, associations...). La participation de ces partenaires sera rendue efficiente au travers notamment :

- de la structuration, de la composition et du fonctionnement des instances de gouvernance de l'ESPE ;
- d'une contribution budgétaire de la part des partenaires. Cette contribution se matérialisera par la mise à disposition de l'ESPE de moyens humains d'enseignement, permettant à l'ESPE une utilisation optimisée de sa propre masse salariale.

Rapporteurs au titre de ce dossier, Mme Fabbe-Costes et M. Pasquinelli font part de leurs remarques (voir rapports en annexes 3 et 4) : si le dossier peut sembler difficile à appréhender pour un non spécialiste des sciences de l'éducation, il présente cependant des atouts indéniables. On peut notamment se féliciter de l'augmentation significative de la contribution budgétaire provenant de l'Académie d'Aix-Marseille. Quelques erreurs strictement formelles ont été identifiées : elles feront l'objet de corrections.

Les rapporteurs formulent ensuite quelques demandes de précisions, auxquelles Mme Brandt-Pomarès et M. Paba fournissent les éléments de réponse suivants :

- La préparation au concours de professeur des écoles s'appuie notamment sur les unités d'enseignement (UE) Pro-MEEF, qui interviennent dès le niveau L3. Ces UE participent également de la préparation aux enseignements pluridisciplinaires que les futurs enseignants de lycée professionnel auront à dispenser ;
- Non reçus aux concours de leur choix, les lauréats d'un M2 MEEF datant de deux ans maximum ont la possibilité de s'inscrire dans un CESU offrant une préparation aux épreuves d'admission aux CAPES et CAPET. Ce dispositif a été retenu en réponse au constat du rôle prépondérant que jouent les épreuves d'admission dans l'échec des candidats non admis aux concours d'enseignement ;
- Le nombre important d'instances de gouvernance de l'ESPE mobilisera certes assez fortement les élus ; ce choix constitue cependant la contrepartie d'un pilotage non seulement collégial, mais également élargi à la participation des partenaires externes ci-dessus évoqués.

Mme Brandt-Pomarès et M. Paba répondent ensuite aux questionnements formulés par certains membres de l'assemblée.

M. Ouerfelli s'interroge sur :

- le taux de lauréats issus de l'ESPE d'AMU par rapport au nombre total de lauréats au niveau national. M. Paba indique que, pour la plupart des parcours développés au sein de l'ESPE, ce taux dépasse 4,5 % pour chacun des concours concernés. Outre le fait que l'ESPE prépare donc efficacement aux concours, elle permet également de qualifier les candidats en leur donnant accès à l'obtention d'un diplôme de master. En tout état de cause, de telles statistiques de réussite sont difficiles à anticiper dans le cadre du présent dossier ;

- la rareté des partenariats développés par l'ESPE d'Aix-Marseille avec d'autres ESPE du territoire national. M. Paba indique que l'ESPE d'Aix-Marseille jouit d'une existence relativement récente, ce qui n'a laissé que peu de temps pour multiplier les collaborations. Par ailleurs, l'Ecole déploie un spectre de formations riche et vaste, qui la rend particulièrement attractive : les partenariats actuellement conclus par l'ESPE d'Aix-Marseille résultent donc davantage d'une sollicitation par les établissements associés que d'une demande émanant d'AMU.

M. Koubiti observe que :

- le dossier d'accréditation prévoit une politique de ressources humaines fondée sur la transformation de nombreux postes de PRAG en postes de maîtres de conférence. Il demande si cette orientation est réaliste, dans la mesure où elle conduit à une réduction du potentiel d'enseignement de la composante ; il relève ainsi les possibles limites d'une telle pratique. M. Paba indique que le partenaire académique met à disposition des professeurs formateurs académiques (en situation de décharge, ou rémunérés en heures complémentaires), qui assureront des quotités d'enseignement dans les parcours de l'ESPE. Ce dispositif permettra de compenser le déséquilibre potentiellement induit par la transformation des postes de PRAG en postes de maîtres de conférence ;



- les partenariats internationaux dans lesquels l'ESPE est actuellement engagée sont conclus pour des échéances qui ne dépassent pas deux ans : M. Koubiti s'interroge sur les raisons de cette limitation temporelle. Mme Brandt-Pomarès explique cette situation par le fait que les partenariats internationaux sont la plupart du temps associés à des projets ponctuellement financés.

Avant qu'il soit procédé au vote, le VP Formation informe la CFVU que des échanges complémentaires seront prochainement menés avec les composantes impliquées dans l'offre de formation de l'ESPE. Ces ultimes réflexions seront susceptibles de déboucher sur quelques derniers ajustements du dossier d'accréditation, et le vote de ce jour sera donc réalisé sous réserve de ces possibles modifications ultérieures. Le périmètre en sera le suivant :

- Les directions des composantes impliquées dans l'offre de formation de l'ESPE souhaitent être associées plus étroitement à la réflexion sur le montage des formations co-portées. Ce travail collaboratif a vocation à intervenir en amont de l'approbation des décisions par le conseil de l'ESPE ;

- Si le principe du co-portage des enseignements par l'ESPE et par les composantes concernées est admis par l'ensemble des parties, il est cependant nécessaire d'en affiner les termes : le support de ce co-portage sera réalisé à proportion de l'implication de chacun dans les diverses formations ;

- La prise en charge des coûts doit être précisée. La FSS déplore notamment des coûts d'environnement importants (soutien administratif, infrastructures...), alors que les étudiants seront inscrits à l'ESPE.

Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable au dossier d'accréditation 2018 de l'ESPE (voir annexe 2). Ce vote est réalisé sous les réserves suivantes :

- **Le dossier insistera davantage sur le fait que les composantes impliquées dans l'offre de formation de l'ESPE seront associées à l'élaboration des maquettes pédagogiques avant validation de celles-ci par le conseil de l'ESPE ;**

- **Les erreurs de forme recensées dans le dossier seront corrigées ;**

- **Le dossier pourra subir quelques derniers ajustements à l'issue des échanges complémentaires qui seront menés avec les composantes impliquées dans l'offre de formation de l'ESPE. Ces possibles ajustements concerneront notamment les problématiques déclinées dans le paragraphe précédant l'énoncé du présent vote.**

b. Création de la mention de master Economie du droit

Le VP Formation ainsi que M. Granier présentent succinctement les éléments de contexte associés à ce point d'ordre du jour. M. Granier indique que l'ouverture de la mention *Economie du droit*, co-portée par la FEG et la FDSP, ne peut se concevoir qu'à la faveur d'une étroite collaboration entre les deux composantes. Le délai nécessaire pour établir et approfondir cette réflexion commune explique le calendrier tardif dans lequel s'inscrit cette demande d'ouverture. Le VP Formation ajoute que la DGESIP a d'ores et déjà émis un accord de principe quant à l'éventualité d'activer cette mention de la nomenclature, pour autant qu'un argumentaire soit fourni, et ce même si le HCERES ne peut être saisi en raison de délais particulièrement contraints.

Rapporteur au titre de ce dossier, M. Collomp livre ses conclusions d'expertise. Il relève une certaine hétérogénéité des volumes horaires respectifs des différents parcours-types constitutifs de la mention : il serait souhaitable que la fiche AOF (voir annexe 5) permette d'expliquer ces variations. A cet égard, M. Granier souligne que le deuxième semestre du parcours-type *Business, Law and Economics* s'articule essentiellement autour de la rédaction d'un mémoire, ce qui explique un faible volume horaire présentiel. M. Collomp estime par ailleurs nécessaire de développer davantage dans la fiche AOF l'analyse des débouchés professionnels potentiels à l'issue de la formation. Excepté ces remarques, M. Collomp formule un avis favorable à l'ouverture de la mention, précisant que les travaux menés par les deux composantes concernées permettent des synergies disciplinaires fertiles et efficaces. Fortement adossée à la recherche, la filière intègre des thèmes porteurs tels que l'économie numérique. L'ouverture par AMU de la mention *Economie du droit* semble donc tout à fait opportune.

La configuration de l'offre de formation induite par l'ouverture de cette nouvelle mention implique la mutualisation d'un parcours-type entre deux mentions : M. Koubiti demande laquelle de ces deux mentions figurera sur le diplôme. Il est indiqué que c'est la mention choisie au moment de l'inscription administrative en M1 qui sera reportée sur le parchemin.

M. Koubiti s'étonne de voir figurer au sein de l'équipe pédagogique des intervenants qui ne sont pas des personnels d'AMU : la déclinaison de cette équipe pédagogique sera en effet restreinte aux seuls personnels de l'établissement. M. Koubiti relève enfin quelques erreurs qu'il conviendra de corriger dans la fiche AOF (notamment : emploi de la terminologie obsolète d'*habilitation*, qu'il s'agira donc de remplacer par le terme d'*accréditation* ; mention non systématique des deux composantes porteuses dans l'ensemble des items de la fiche AOF faisant référence aux composantes de rattachement).

Compte tenu du co-portage de cette mention par deux composantes distinctes, le VP Formation insiste sur la nécessaire harmonisation qui devra s'appliquer aux modalités de contrôle des connaissances de la formation.



Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable à l'ouverture de la mention *Economie du droit* dans la perspective de l'accréditation 2018.

Ce vote est opéré sous réserve des corrections suivantes dans la fiche AOF de la formation (voir annexe 5) :

- La description de l'équipe pédagogique doit être restreinte aux seuls personnels titulaires d'AMU ;
- Les erreurs matérielles et/ou rédactionnelles constatées ont vocation à être corrigées. Il s'agira notamment de :
 - remplacer le terme d'*habilitation* par celui d'*accréditation* ;
 - veiller à ce que les deux composantes porteuses de la mention figurent dans l'ensemble des items faisant référence aux composantes de rattachement.

c. Portails de formation

Publié en 2014, le cadre national des formations prévoit l'organisation de portails pédagogiques au niveau de l'entrée en L1. Le VP Formation précise l'objectif de ce dispositif, qui se veut être une aide à l'orientation progressive des étudiants. Il s'agit de construire un ensemble cohérent d'enseignements constituant un tronc commun à plusieurs mentions. A l'issue de la validation des enseignements d'un portail ayant démarré au premier semestre, l'étudiant pourra opter pour l'une ou l'autre des mentions rattachées audit portail. Le choix définitif de la filière n'est donc pas exprimé dès l'entrée en L1, mais à un stade plus avancé du cursus, ce qui laisse à l'étudiant le temps de se déterminer.

L'offre de formation d'AMU a été validée par mentions en juin 2017 par les instances de l'établissement : le regroupement de certaines mentions par portails est désormais possible, ce qui donne lieu au vote de ce jour (voir document soumis au vote en annexe 6).

M. Koubiti s'interroge sur la logique d'affichage des mentions rattachées aux différents portails de l'UFR ALLSH. Mme Americi indique que cet affichage s'est tout d'abord fondé sur une logique strictement alphabétique. D'un commun accord, les porteurs des formations ont toutefois revu cette méthode, de manière à ce que les mentions apparaissant en tête de liste soient différentes d'un portail à l'autre, *a fortiori* dans la mesure où certaines mentions figurent dans plusieurs portails.

Mme Fabbe-Costes et M. Pedotti soulignent l'importance de la dénomination des portails. Celle-ci doit faire sens pour les étudiants, et renvoyer à un périmètre de filières clairement circonscrit, d'autant plus que la notion même de *portail* est encore mal appréhendée et mal connue des usagers. Mme Mouret développe le choix opéré par l'UFR Sciences dans cette perspective : chaque portail se verra affecter le nom propre d'un scientifique célèbre dont les travaux ont influencé le domaine de connaissance correspondant aux formations dudit portail ; la liste des mentions entrant dans le spectre du portail sera ensuite expressément déclinée, en extension au nom propre choisi. Le VP Formation se montre favorable au procédé décrit ci-dessus.

L'organisation des enseignements proposée par la FEG suscite une discussion relative au niveau de progression dans les formations jusqu'auquel il convient d'étendre un portail. La configuration des filières prévue par la FEG est la suivante : après un semestre 1 commun aux trois mentions Administration Economique et Sociale (AES), Gestion (G) et Economie-Gestion (EG), l'étudiant opère un premier choix d'orientation. Il peut ainsi se déterminer pour la filière AES dès le semestre 2, ou effectuer ses semestres 2 à 4 au sein d'un bloc d'enseignements communs aux filières G et EG. La mention G ou EG, selon le choix de l'étudiant, est alors intégrée au semestre 5. Excepté le choix de la mention AES, qui intervient à la fin du semestre 1, ce dispositif implique donc un tronc commun d'enseignements qui se déploie jusqu'au semestre 4 inclus.

M. Pedotti doute de l'opportunité de cette ingénierie pédagogique, dans la mesure où celle-ci retarde considérablement la spécialisation. Mme Almeras note quant à elle que les cadrages issus du Schéma Directeur de l'Offre de Formation d'AMU prévoient qu'un portail n'excède pas trois semestres pédagogiques au sein d'une formation. Par ailleurs, le fait que le choix de la mention par l'étudiant n'intervienne qu'au semestre 5 empêche l'identification de l'intitulé à faire figurer sur le diplôme de DEUG. M. Collomp ajoute qu'une telle configuration ne permet pas la production de données statistiques par mentions avant l'année de L3. Cela interdit un suivi détaillé des cohortes étudiantes et présente donc un impact certain en termes de pilotage.

M. Granier indique que l'organisation pédagogique ici décrite répond au fait que la FEG propose une licence suspendue (ouverte au niveau L3 seulement), ce qui suppose une détermination de l'étudiant à l'issue du semestre 4.

Mmes Mouret et de Poncins rappellent que le vote des portails est avant tout réalisé dans la perspective d'un affichage de ceux-ci dans APB. Cet affichage vise donc essentiellement à porter à la connaissance des lycéens la configuration de l'offre de formation qui leur sera ouverte au moment de leur inscription administrative en L1, ainsi que les possibilités subséquentes d'accès aux filières. Le semestre 1 de la FEG étant commun aux trois mentions AES, G et EG, il pourrait donc être pertinent de voter un portail unique pour la composante, ce portail ouvrant vers chacune des trois mentions. L'organisation pédagogique des filières au-delà du semestre 1 relève ensuite d'une communication interne réalisée par la composante à l'égard de ses étudiants, une fois ceux-ci inscrits administrativement.



Tirant les conclusions de ces débats relatifs au cas de la FEG, le VP Formation en effectue une synthèse de nature à répondre aux différentes problématiques soulevées. Il propose de valider :

- l'affichage d'un portail unique expressément associé à chacune des trois mentions suivantes : AES, G et EG. Ce portail débouche sur :
 - le suivi d'un semestre 1 commun aux trois mentions ;
 - à l'issue du semestre 1, un premier choix d'orientation vers :
 - la mention AES (population 1) ;
 - ou vers un bloc d'enseignements communs aux mentions G et EG (population 2) ;
- le principe d'une détermination du choix de mention par l'étudiant intervenant au plus tard à l'issue du semestre 3. La population 1 se sera déterminée dès la fin du semestre 1 ; les étudiants de la population 2 opteront pour la mention G ou pour la mention EG à la fin du semestre 3 ;
- la mise en place d'un semestre 4 entièrement mutualisé entre les mentions G et EG. Ce semestre 4 sera ouvert aux étudiants de la population 2, population qui aura donc suivi le bloc d'enseignements communs aux mentions G et EG durant les semestres 2 et 3 ;
- la possibilité donnée aux étudiants de la population 2 de revenir à l'issue du semestre 4 sur le choix de mention formulé en fin de semestre 3. Ce droit s'exercera dans les limites suivantes :
 - les étudiants ayant choisi la mention G en fin de semestre 3 pourront se réorienter vers la mention EG en fin de semestre 4 ;
 - les étudiants ayant choisi la mention EG en fin de semestre 3 pourront se réorienter vers la mention G en fin de semestre 4.

Un consensus se dégage quant à la validation de ces éléments de synthèse.

Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable à la définition des portails de formation tels qu'ils sont décrits en annexe 6 au présent procès-verbal.

Ce vote est soumis aux réserves et recommandations suivantes :

- **La CFVU recommande dans la mesure du possible une dénomination des portails fondée sur l'utilisation de noms propres de personnalités expertes et scientifiquement reconnues pour l'influence de leurs travaux dans le champ disciplinaire correspondant au portail ;**
- **Quel que soit l'intitulé du portail, la liste des mentions qui y sont associées sera systématiquement développée en extension à la dénomination retenue ;**
- **La composante FEG affichera un portail unique associé à chacune des trois mentions AES, G et EG. Cet affichage s'accompagnera de la configuration pédagogique synthétisée par le VP Formation dans le paragraphe précédant le présent vote.**

2) Répartition des crédits formation 2018

Le VP Formation livre quelques éléments d'introduction à ce point d'ordre du jour.

Le débat d'orientation budgétaire récemment mené en Conseil d'Administration, dans la perspective du budget d'établissement 2018, a débouché sur le vote d'une enveloppe de crédits pédagogiques que la CFVU a désormais vocation à répartir entre différents postes : cette répartition constitue l'objet du vote de ce jour. Ce vote présentera toutefois un caractère assez formel, les conférences de moyens par composantes n'étant pas actuellement finalisées.

L'établissement a choisi d'opérer un prélèvement sur son fonds de roulement pour financer des dépenses d'investissement. Une part minoritaire de cette somme sera imputée sur l'exécution 2017 au moyen d'un budget rectificatif. La majeure partie de ce prélèvement sur fonds de roulement est intégrée au budget 2018, dans le cadre duquel elle abonde notamment l'enveloppe de crédits pédagogiques qu'il s'agira de ventiler au moyen du présent vote.

Les postes de répartition de l'enveloppe susmentionnée se composent notamment de quatre lignes budgétaires semblables aux schémas d'affectation des crédits mis en œuvre aux titres des années précédentes : heures complémentaires (HCC), Fonds d'Intervention Pédagogique (FIP), Prime d'Engagement Pédagogique (PEP) et Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE).

L'emploi du prélèvement sur fonds de roulement au titre de l'enveloppe de crédits pédagogiques 2018 permet :

- a) un abondement additionnel du FIP à hauteur de 100 000 euros supplémentaires par rapport à 2017, en crédits d'investissement ;
- b) la mise en place d'un Fonds d'Intervention Vie Etudiante (FIVE) ayant vocation à financer des dépenses d'investissement engagées par les composantes dans le cadre de projets d'envergure visant à dynamiser la vie étudiante sur les campus. M. Pedotti se félicite de l'instauration du FIVE, tout en précisant que les élus étudiants se montreront attentifs à ce que les projets retenus dans ce cadre soient élaborés en concertation avec les associations étudiantes.

Le solde positif résultant de l'emploi du prélèvement sur fonds de roulement décrit ci-dessus au titre des crédits formation 2018 (*cf supra* : items a) et b)) permet de dégager un montant disponible restant de 1 320 000 euros. Les modalités d'affectation de cette somme sont à affiner ; elles devraient cependant s'orienter vers la mobilisation stratégique de crédits d'investissement au service de projets pédagogiques innovants en lien avec certaines thématiques privilégiées (simulation numérique, mondes immersifs, réalités virtuelles...). Ces crédits pourraient être attribués aux composantes sur demande argumentée, ou à l'issue d'un appel à projet centralisé au niveau de l'établissement.



Dans la continuité de ces remarques liminaires, le VP Formation et la Vice-présidente déléguée à la Vie Etudiante présentent quelques éléments de bilan relatifs à l'utilisation des crédits pédagogiques lors des exercices budgétaires antérieurs (voir annexe 7).

Quelques commentaires et questions sont formulés suite à cet exposé.

Relevant l'éventuel projet d'établissement d'instaurer une PEP collective, M. Pasquellini s'interroge sur la possibilité de compter des personnels administratifs et techniques parmi les bénéficiaires potentiels de cette prime. Le VP Formation indique que cette question sera débattue lors des travaux préparatoires à l'élaboration du dispositif.

M. Koubiti salue la mise en place du FIVE et appelle de ses vœux un procédé similaire à destination des personnels : le VP Formation note que l'instance compétente pour discuter ce point ne serait alors pas la CFVU.

Vote

A l'unanimité, la CFVU approuve la répartition des crédits formation 2018 présentée en annexe 7 au présent procès-verbal.

3) Fonds d'Intervention Pédagogique : appel à projets 2018

Le VP Formation expose les termes de l'appel à projets correspondant au FIP 2018 (voir annexe 8). L'enveloppe de crédits ouverte dans ce cadre s'élève à 300 000 euros (voir chapitre d'ordre du jour ci-dessus), dont 235 000 euros en investissement, 15 000 euros en fonctionnement et 50 000 euros en masse salariale.

En réponse aux interrogations de M. Koubiti, le VP Formation précise le sens de la notion de *transformation pédagogique*. Celle-ci n'est pas nécessairement couplée avec un procédé d'innovation technologique intervenant dans les enseignements : la transformation pédagogique s'entend plutôt comme la mise en place de tout dispositif permettant la prise en compte de publics spécifiques d'apprenants.

Ayant constaté que certains types d'initiatives n'ont pas été retenus à l'occasion des appels à projets antérieurs, Mme Americi sollicite l'élaboration de statistiques par catégories de projets financés : les équipes pédagogiques qui travaillent les dossiers de candidature seront ainsi mieux à même d'appréhender les orientations d'opportunité qui président aux arbitrages du jury. Le VP Formation confirme que certains types de projets ont été fréquemment écartés par la commission d'attribution au cours des années précédentes : ce fut notamment le cas de certains voyages d'études, projets dont les dossiers pouvaient présenter dans leurs termes une dimension récréative trop marquée. Le VP Formation rappelle que la mise en œuvre du FIP fait l'objet de bilans réguliers : dans ce cadre, des éléments chiffrés seront donc produits en vue de faire état d'une typologie par nature des projets effectivement financés.

Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable à l'appel à projets correspondant au FIP 2018 (voir annexe 8).

V VIE ETUDIANTE

Projets FSDIE

Mme Lamouroux et M. Pedotti présentent conjointement les conclusions de la commission FSDIE projets du 27 septembre 2017 (voir annexe 9). De nombreuses associations étudiantes renouvellent leurs bureaux en période de rentrée universitaire, ce qui engendre une certaine stagnation du nombre de projets sollicitant le FSDIE en septembre. Etant donné ce contexte, la dernière commission FSDIE a été essentiellement consacrée à l'examen de projets récurrents d'une année à l'autre. Mme Delorge note d'ailleurs que, compte tenu du caractère récurrent de ces projets, un travail a été effectué par le Pôle Vie Etudiante et par la commission FSDIE en vue de faciliter le montage des dossiers correspondants : des fiches de recueil des remarques formulées par la commission FSDIE lors des années précédentes ont été rédigées, les associations pouvant s'appuyer sur ces fiches pour optimiser l'élaboration des dossiers.

En réponse à la question de M. Koubiti, Mme Delorge précise que l'utilisation, dans le relevé des décisions de la commission FSDIE, d'une catégorie de projets présentés comme *Autres* répond aux exigences de la nomenclature nationale fixée par la DGESIP.

Le VP Formation rappelle que le SAQVEPS (voir point d'actualité 1) vise la mise en place d'actions cohérentes à l'échelle du site en matière de vie étudiante. Cela passera notamment par une facilitation des démarches de toutes sortes susceptibles d'être engagées par les étudiants dans le cadre de leur vie associative. Dans cette perspective, les formulaires permettant de solliciter un soutien du FSDIE seront prochainement harmonisés sous un format unique et homogène pour l'ensemble des partenaires du site. Par ailleurs, un prix de site devrait venir récompenser les meilleurs projets.



Vote

A l'unanimité, la CFVU approuve les propositions de financement émises par la commission FSDIE projets du 27 septembre 2017 (voir annexe 9).

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour est épuisé : le VP Formation lève la séance à 18 h 07.

Thierry PAUL, Vice-président Formation



ANNEXE 1





Présentation du projet Opération Campus Aix-Marseille université

CFVU

Jeudi 4 octobre 2017

Sommaire

- Le cadre stratégique de l'Op. Campus - AMU
- Le cadre opérationnel de l'Op. Campus - AMU
- Présentation du projet Op. Campus – Aix-Quartier des facultés
- Présentation du projet Op. Campus – Aix-Pauliane
- Présentation du projet Op. Campus – Marseille-Océanomed
- Présentation du projet Op. Campus – Marseille-Luminy 2017
- Questions/réponses

L'Opération Campus Aix-Marseille Université

- **1 projet phare**

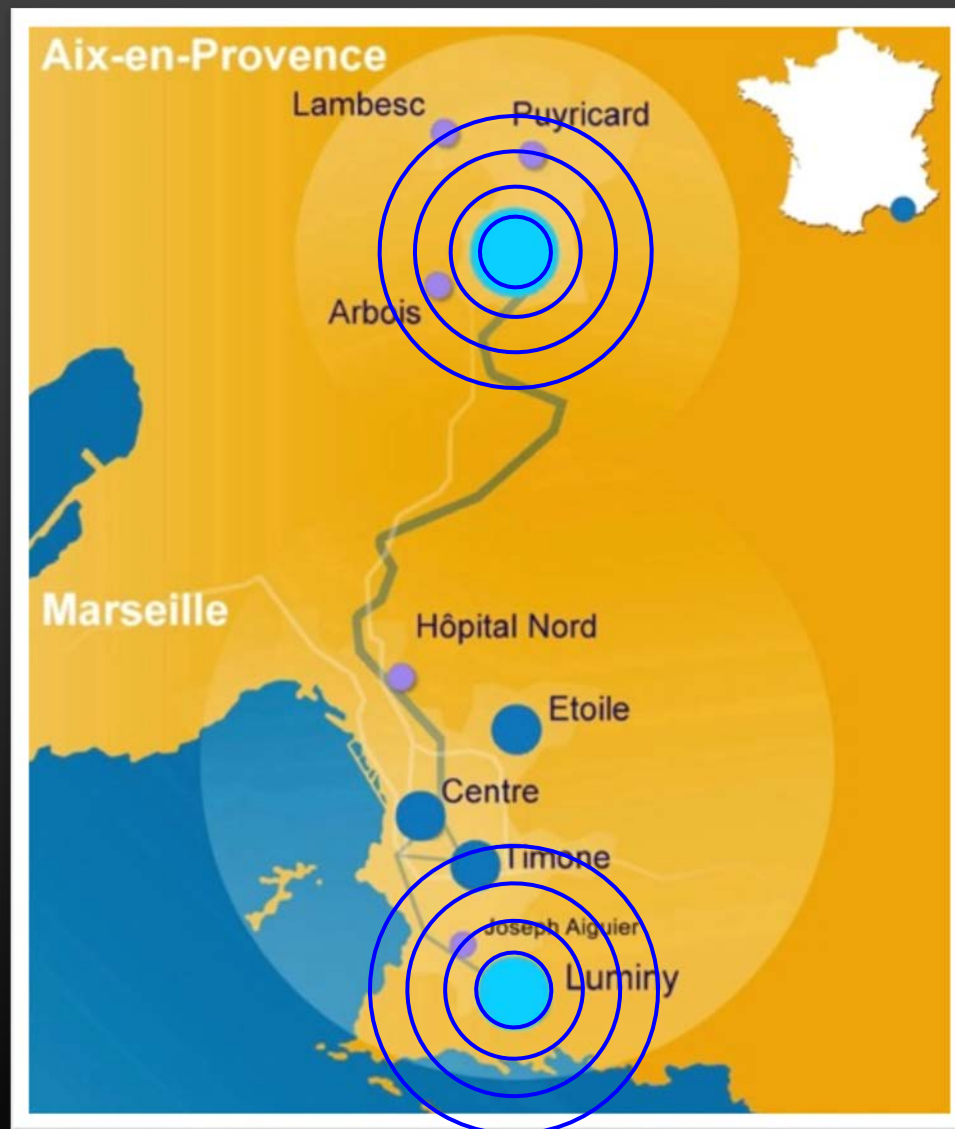
- ✓ Préfigurateur d'une nouvelle stratégie territoriale et patrimoniale

- **2 campus pilotes**

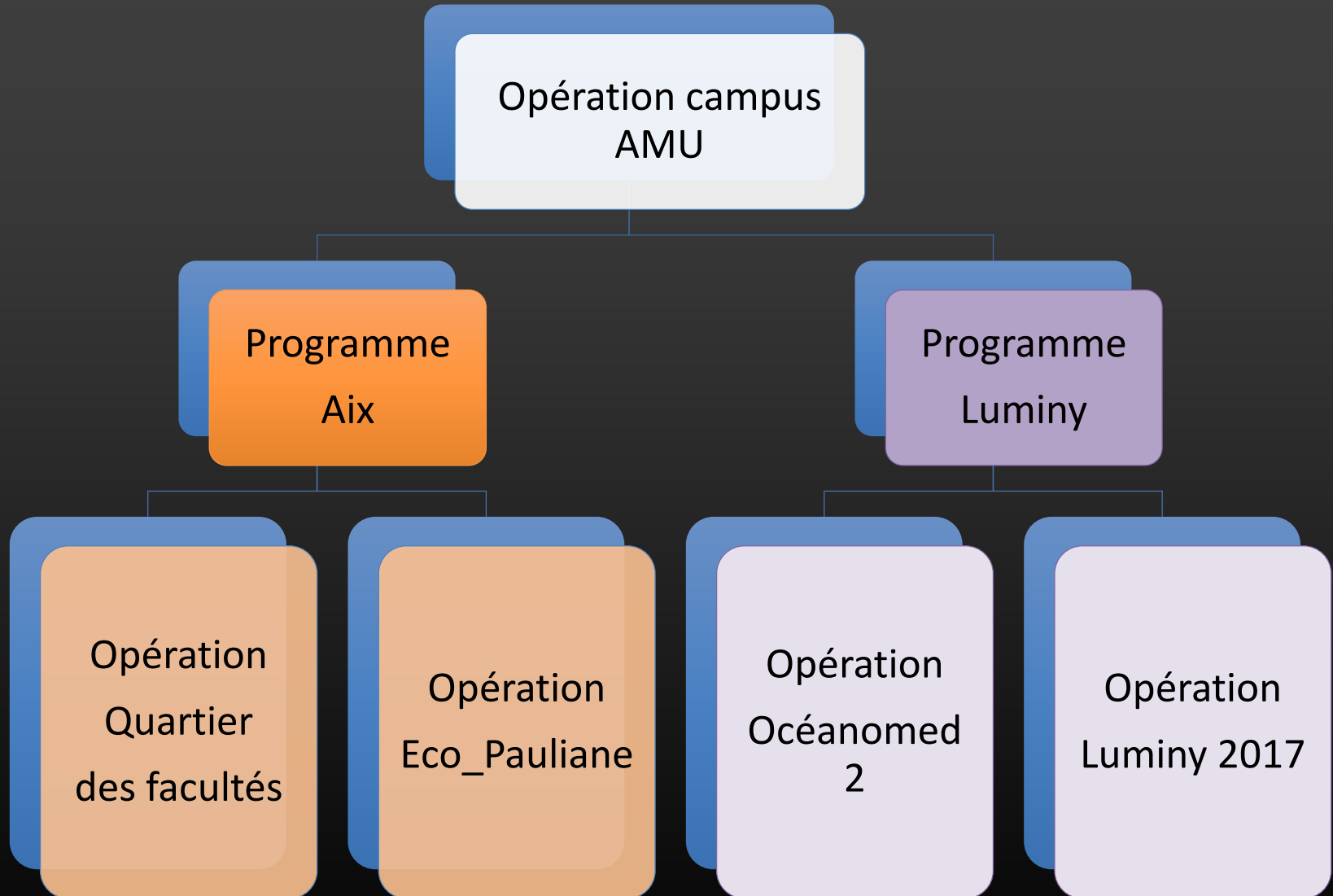
- ✓ Aix - Quartier des facultés
- ✓ Marseille - Luminy

- **3 principes directeurs**

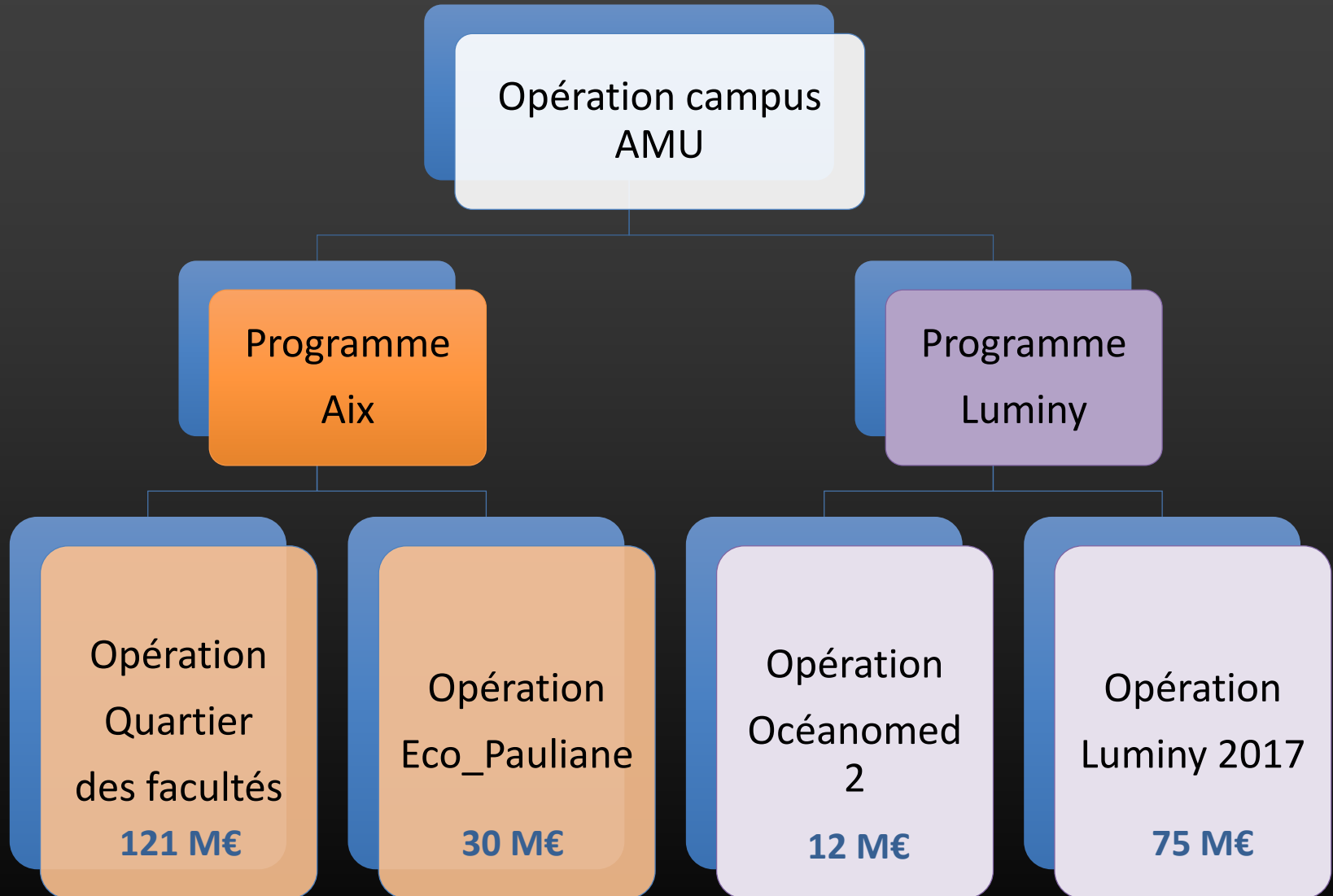
- ✓ Regrouper
- ✓ Développer
- ✓ Connecter



Le cadre opérationnel de l'Op. Campus AMU



Éléments financiers de l'Op. Campus AMU



L'Opération Campus Aix-Marseille Université

Aix-en-Provence



Marseille Luminy



Etat d'avancement

Aix-en-Provence



Opérations livrées



Rénovation et
extension du
CSU

Livraison : 09/2012
Montant : 5 M€



Rénovation du
stade Ruocco

Livraison : 09/2011
Montant : 1,02 M€

Opérations livrées



Rénovation de
l'amphithéâtre
Portalis

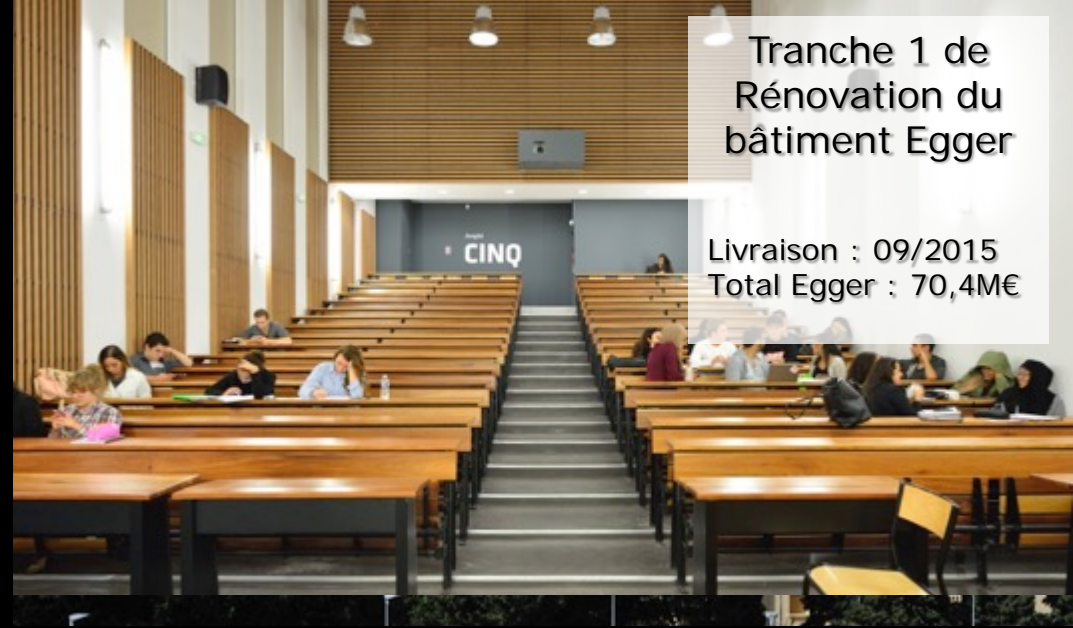
Livraison : 05/2013
Montant : 2,2 M€



Construction du
bâtiment Porte

Livraison : 06/2015
Montant : 5,2 M€

Opérations livrées



Tranche 1 de
Rénovation du
bâtiment Egger

Livraison : 09/2015
Total Egger : 70,4M€



Construction du
parking
Schuman

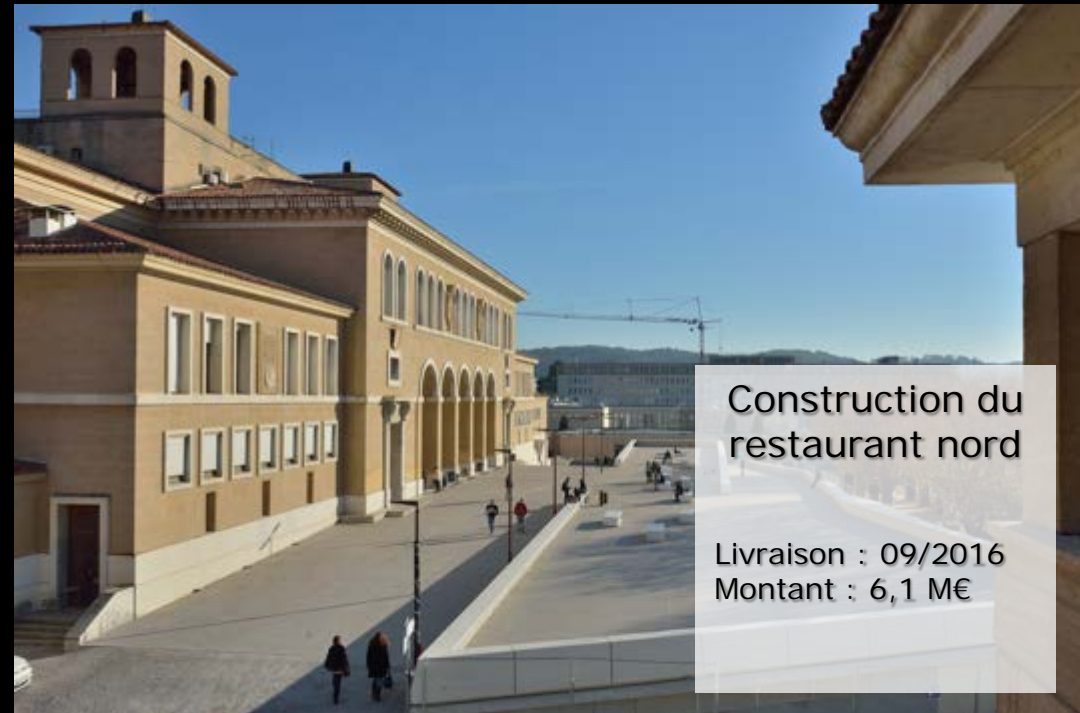
Livraison : 09/2015
Montant : 5,9M€

Opérations livrées



Tranche 2 de
Rénovation du
bâtiment Egger

Livraison : 09/2016
Total Egger : 70,4M€



Construction du
restaurant nord

Livraison : 09/2016
Montant : 6,1 M€

Opérations livrées



Rénovation de la BU de Droit

Démarrage :
09/2016

Livraison : 09/2017
Montant : 8,4M€



Tranche 3 de Rénovation du bâtiment Egger et de ses extérieurs

Livraison : 09/2017
Total Egger : 70,4M€

Chantiers en cours



Rénovation de la
Roseraie et du
bâtiment Pouillon

Livraison : 12/2018
Montant : 5,2 M€



Création du Cube
« Cœur de
campus »

Démarrage :
09/2017
Livraison : 10/2018
Montant : 16M€

Chantiers en cours

ECT DE L'HISTOIRE



Avant



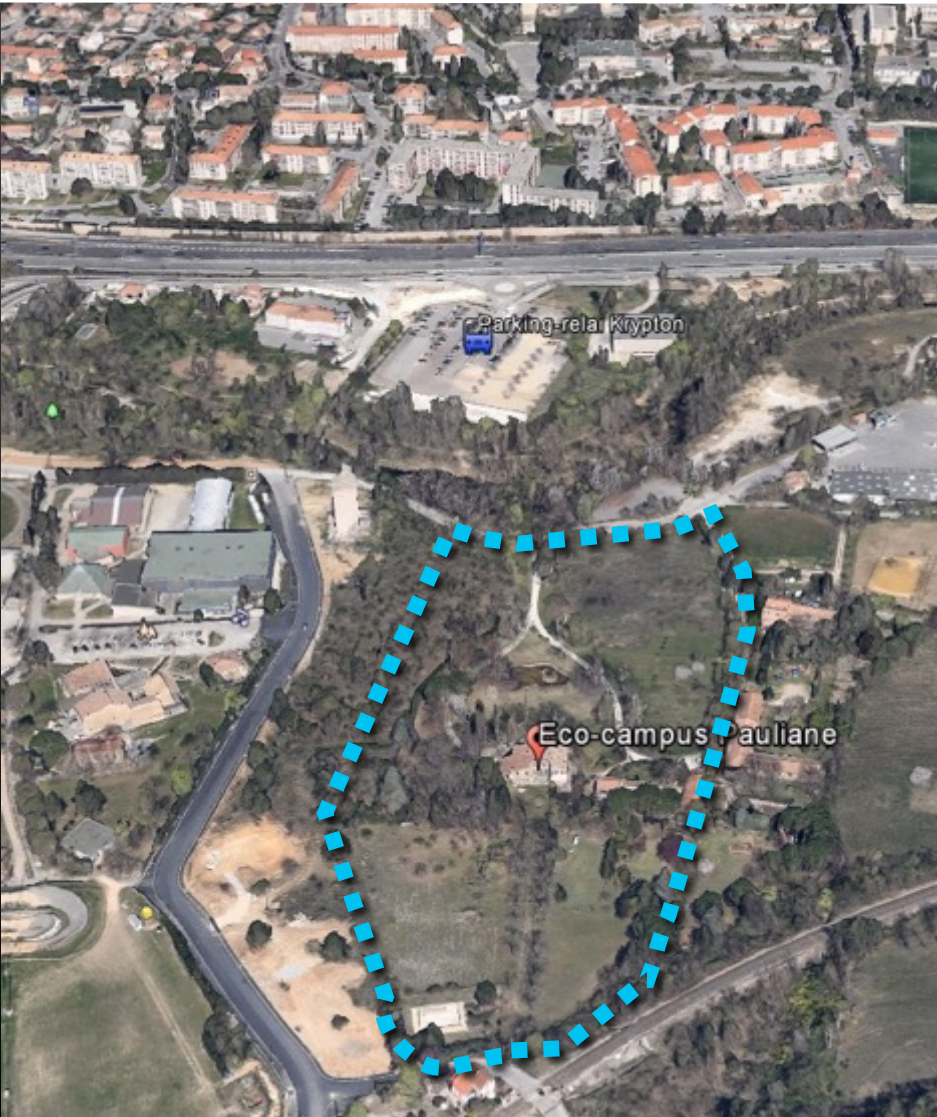
Opération
CAMPUS

Après



Etat d'avancement

Aix-en-Provence – Eco-Campus Pauliane



Les opérations Eco campus - Pauliane



Le site



Le projet MEGA



Etat d'avancement

Luminy



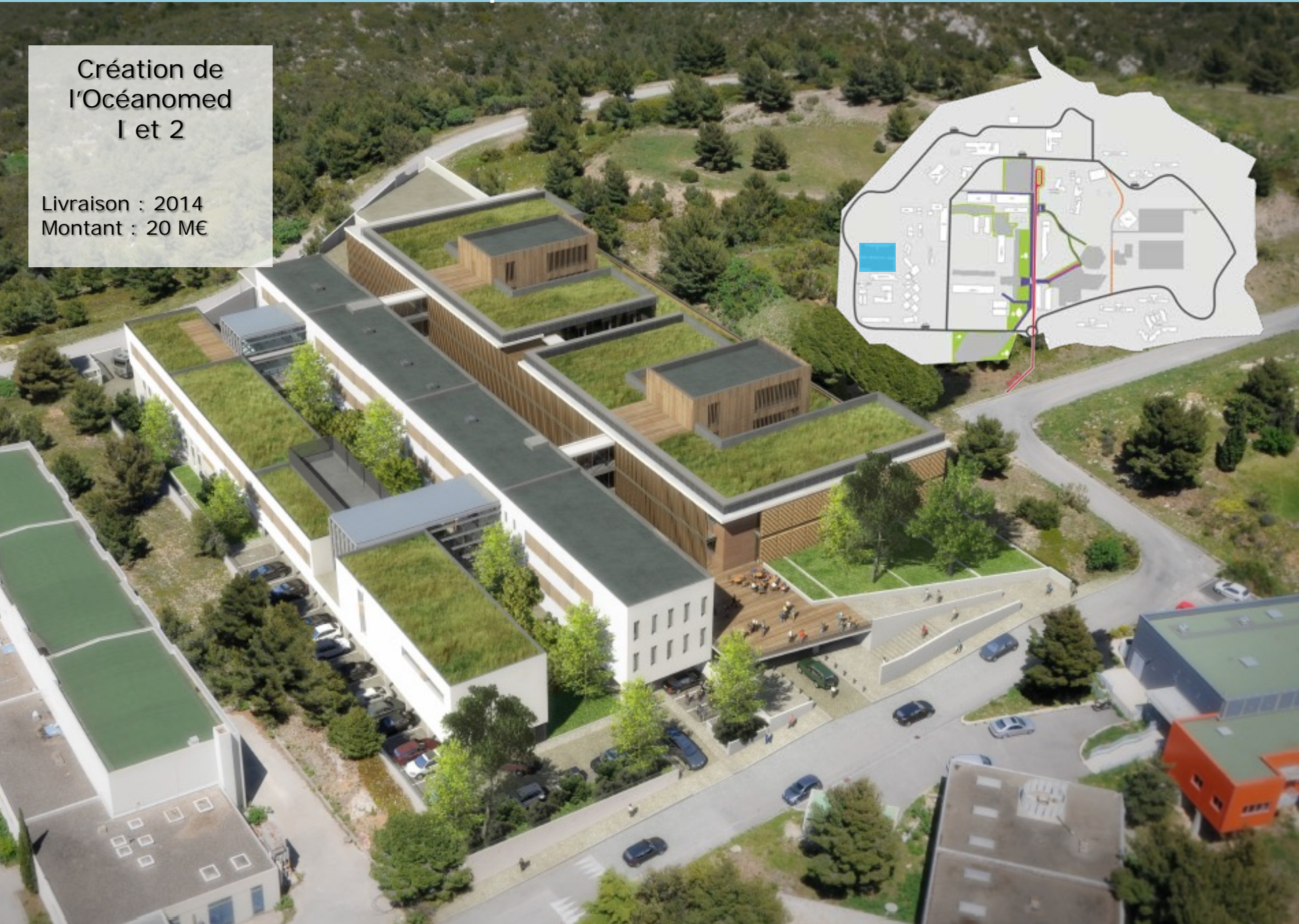
Le site



Opérations livrées

Création de
l'Océanomed
I et 2

Livraison : 2014
Montant : 20 M€



Opérations livrées

Création du
technoport

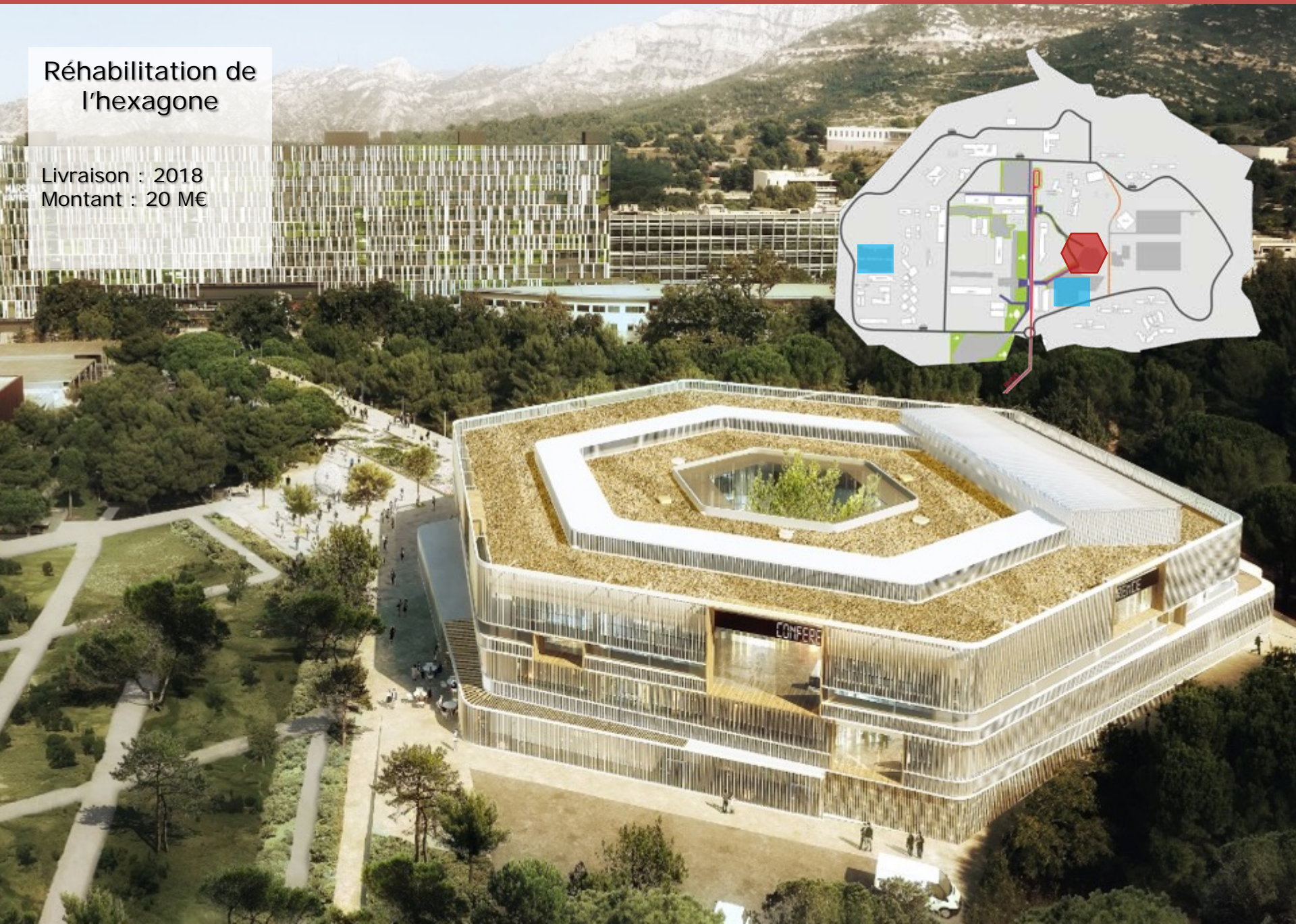
Livraison : 2015
Montant : 9 M€



Chantiers en cours

Réhabilitation de l'hexagone

Livraison : 2018
Montant : 20 M€



Chantiers en cours



Chantiers en cours



Chantiers en cours



Chantiers en cours

Réhabilitation du TPR1

Livraison : 2018
Montant : 27 M€



Chantiers en cours

Réhabilitation du TPR2

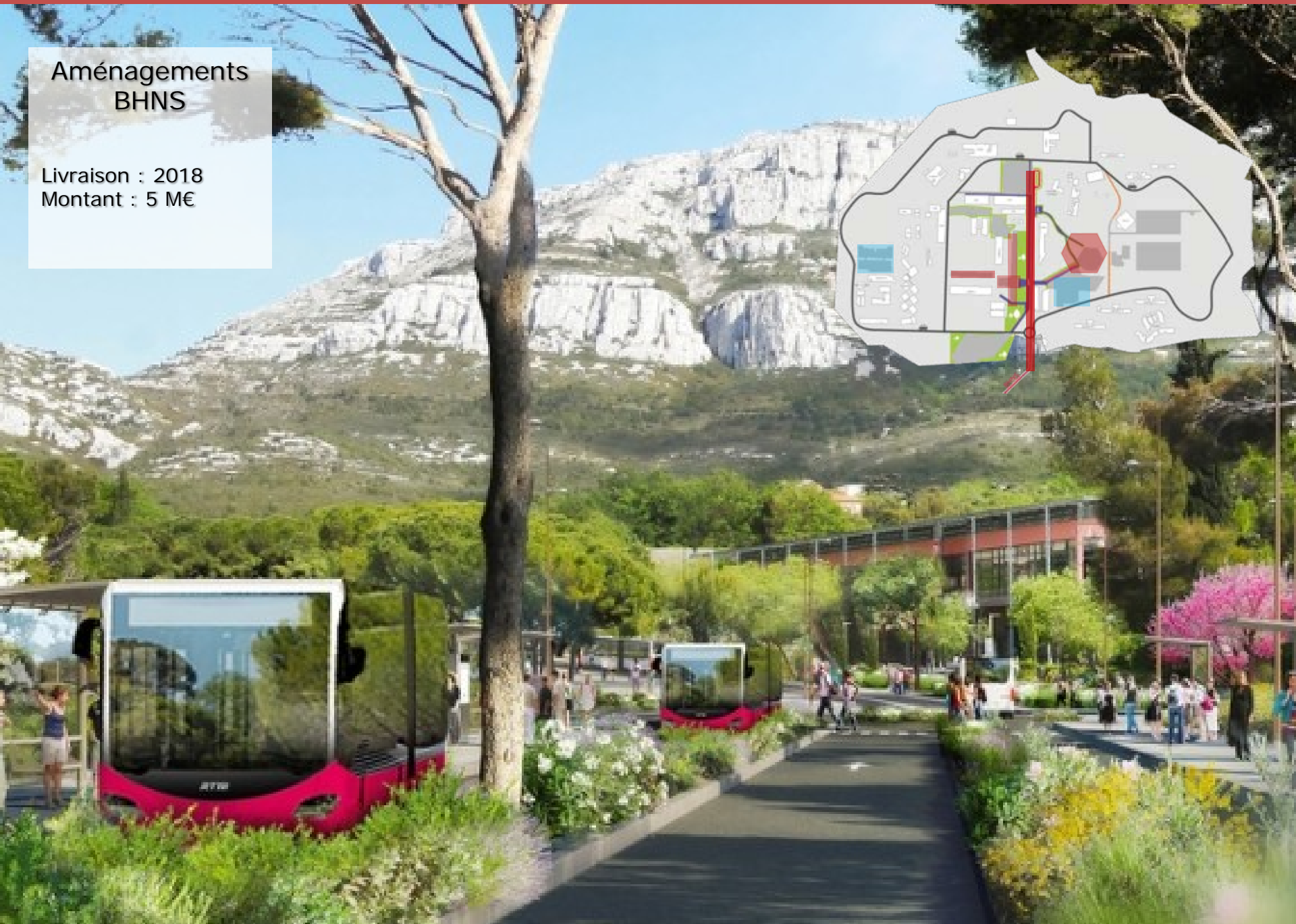
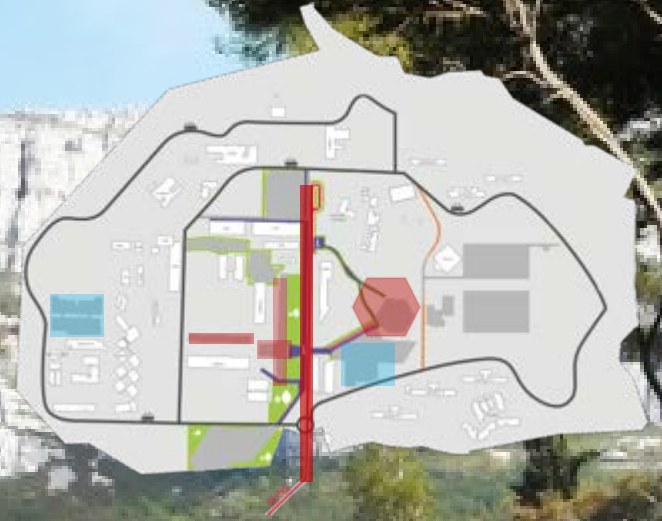
Livraison : 2022
Montant : 33 M€



Chantiers en cours

Aménagements BHNS

Livraison : 2018
Montant : 5 M€





Merci de votre
attention



Questions et réponses



Calendriers

Éléments de calendrier de l'Op. Campus AMU

Projet « Oceanomed II » :

- signature du contrat le 30 octobre 2012 ;
- livraison en septembre 2014 ;
- fin du contrat en août 2039 *soit 25 années d'exploitation*

Projet « Quartier des Facultés » :

- signature du contrat en mai 2014 ;
- première livraison en mai 2016 ;
- deuxième livraison en octobre 2016 ;
- troisième livraison en octobre 2017 ;
- fin du contrat en mai 2044 *soit 28 années d'exploitation à compter de la livraison de la 1^{ère} tranche*

Projet « Campus Luminy 2017 » :

- signature du contrat en avril 2016 ;
- première livraison en janvier 2018 (Hexagone);
- deuxième livraison en mai 2019 (TPR1) ;
- troisième livraison en juin 2021 (TPR2);
- fin du contrat décembre 2043 *soit 25 années d'exploitation à compter de la livraison de l'héxagone*

Projet « Economie campus - Pauliane » :

- signature du contrat en mai 2018 ;
- livraison en décembre 2020

ANNEXE 2

Dossier de demande d'accréditation de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ÉSPÉ)

ÉSPÉ d'Aix-Marseille

Établissement intégrateur :

Université d'Aix Marseille

Établissement(s) partenaire(s)

Université d'Avignon et des pays de Vaucluse

Dates des délibérations

Conseil d'école de l'ÉSPÉ : 25 septembre 2017

Conseils d'administration d'AMU :

Conseils d'administration d'UAPV :

Merci de renvoyer ce dossier à :

accreditation.espe@education.gouv.fr

Sommaire

1	Renseignements administratifs	3
1.1	Directeur de l'ÉSPÉ et Présidents du Conseil d'école et du Conseil d'orientation stratégique et pédagogique	3
1.2	Équipe de direction	3
1.2.1	Organigramme et comitologie	3
1.2.2	Le fonctionnement de la direction de l'ÉSPÉ	5
2	Stratégie concernant le pilotage du projet de l'ÉSPÉ	6
3	Présentation générale de l'offre de formation : le projet de l'ÉSPÉ	8
3.1	Périmètre	8
3.1.1	L'offre de master	9
3.1.2	Les formations complémentaires	11
3.1.3	Le continuum de formation	13
3.1.4	La formation continue des personnels de l'Éducation nationale	13
3.1.5	La contribution à la formation des enseignants et des enseignants-chercheurs de l'université	14
3.2	Organisation	15
3.2.1	La lisibilité, la cohérence de l'ensemble et la complémentarité des formations	15
3.2.2	Les dispositifs mis en place pour assurer la coordination des formations	16
3.2.3	Les dispositifs mis en place pour favoriser la mutualisation	21
3.2.4	Les modalités de mise en œuvre de l'alternance intégrative ;	23
3.2.5	Les dispositifs mis en place pour le continuum de formation	25
3.2.6	Les modalités de prise en compte des différents profils ne nécessitant pas l'obtention d'un master MEEF	27
3.2.7	La mise en œuvre de la démarche qualité ;	28
3.2.8	Les moyens administratifs et techniques (secrétariat, etc.) à l'appui des formations.	29
3.3	Positionnement dans l'environnement	31
3.3.1	Positionnement de l'offre de l'ÉSPÉ dans l'offre globale de formation des établissements intégrateur et partenaires	31
3.3.2	Modalités du partenariat avec l'académie	32
3.3.3	Environnement en matière de partenariats	32
3.3.4	Laboratoires en appui des formations	34
3.3.5	Les différents partenariats internationaux.	36
4	Fiches AOF des mentions de master MEEF et du DU « parcours adaptés »	39
5	Budget de projet	39
5.1	Principes d'élaboration	39
5.2	Analyse et évolution	39
5.2.1	Une meilleure prise en compte du réel	40
5.2.2	L'équilibre des contributions	40
5.2.3	L'adossement à la recherche	40
5.2.4	La formation toute au long de la vie des personnels de l'Éducation nationale	41
Annexes		41

1 Renseignements administratifs

1.1 Directeur de l'ÉSPÉ et Présidents du Conseil d'école et du Conseil d'orientation stratégique et pédagogique

- Directeur de l'ÉSPÉ : Jacques Ginestié
 - Coordonnées téléphoniques : +33 4 13 55 22 45
 - Portable : +33 6 74 83 38 23
 - Courriel : jacques.ginestie@univ-amu.fr
- Président du Conseil d'école : Jean-Marc Monteil
 - Coordonnées téléphoniques :
 - Portable : +33 6 20 28 46 09
 - Courriel : jmonteil2@wanadoo.fr
- Président du COSP : Blanca Barredo
 - Coordonnées téléphoniques : +34 616 33 09 09
 - Portable : +34 934 03 90 64
 - Courriel : blancabarredo@ub.edu

1.2 Équipe de direction

L'équipe de direction est constituée de :

- Directeur : Jacques Ginestié (AMU)
- Directeurs-adjoints :
 - Pascale Brandt-Pomares (Relations Recherche Formation Terrain) (AMU)
 - Jean-François Paba (Formation initiale) (AMU)
 - Nicolas Sembel (Recherche et coopérations internationales) (AMU)
 - Dany Deschamps (Partenariats, Budget et démarche qualité) (Académie)
- Responsable services administratifs : Marie-France Salogne-Carosso (AMU)
- Responsables de collège :
 - Collège Sciences : Marjolaine Chatoney (AMU)
 - Collège ALLSH : Laurence Espinassy (AMU)
- Responsables de mention :
 - Mention 1 : Frédéric Saujat
 - Mention 2 : Marjolaine Chatoney
 - Mention 3 : Nathalie Mikailoff
 - Mention 4 : Pascale Brandt-Pomares

1.2.1 Organigramme et comitologie

Conformément au Décret n° 2013-782 du 28 août 2013, l'ÉSPÉ est doté d'un Conseil d'École (CE) et d'un Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique (COSP), dont la composition est fixée par ce même décret. Le CE est présidé par Jean-Marc Monteil ; le COSP par Blanca Barredo (Université de Barcelone).

Pour compléter ces deux instances statutaires, un Observatoire Académique des Formations initialement prévu a permis de rendre compte de l'avancée de la mise en œuvre du projet à la création de l'ÉSPÉ son évolution vers une instance qui est un véritable conseil de pilotage du projet académique ÉSPÉ a abouti à la mise en place d'un Directoire (voir plus loin les paragraphes 2 Stratégie concernant le pilotage du projet de l'ÉSPÉ et le paragraphe spécifique sur le directoire dans la partie 3.2.2). Les rôles, missions, organisations et compositions des instances statutaires sont décrites dans les statuts de l'ÉSPÉ (cf. Statuts en annexe).

D'autres instances statutaires et réglementaires organisent la vie de l'ÉSPÉ (cf. Règlement Intérieur en annexe). Les instances réglementaires se répartissent elles-mêmes en deux types

- Les instances fonctionnelles : Conseil Consultatif d'École, Conseils de perfectionnement, Commission Pédagogique, Commission Recherche, Conseils de mention, Conseils de collège ;

- Les instances opérationnelles : Commissions de site, Commission financière, Commission des Personnels administratifs et techniques.

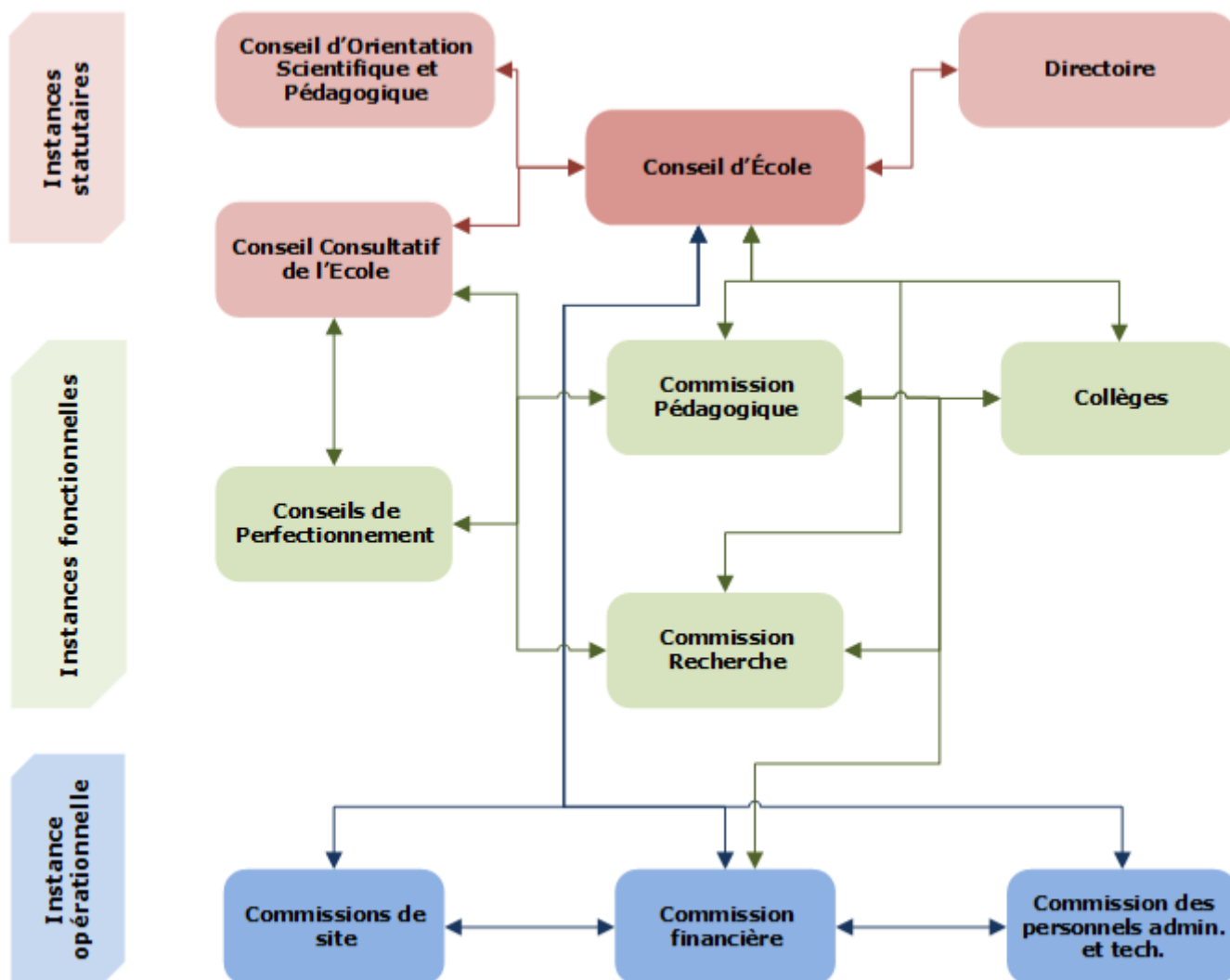


Figure 1 : Interactions entre les instances de pilotage

1.2.2 Le fonctionnement de la direction de l'ÉSPÉ

Le directeur de l'ÉSPÉ est le chef de projet chargé de mettre en œuvre le projet académique de l'ÉSPÉ d'Aix-Marseille tel qu'il est accrédité, d'en proposer les modifications et d'en assurer le bon déroulement.

Pour assurer cette responsabilité, il est entouré d'une équipe de direction qui constitue le bureau de direction. Le bureau se réunit toutes les semaines.

Le bureau est composé du directeur, des quatre directeurs-adjoints, de la responsable des services administratifs et techniques et des deux responsables de collège. Un des directeurs-adjoints est IA-IPR et mis à disposition du projet académique par l'académie. Quand ils ne sont pas membres de la direction les responsables de Mentions du Master MEEF sont invités à participer au bureau de direction.

1.2.2.1 Bureau élargi

Le bureau élargi (cf. Figure 2), composé de l'équipe de direction et des responsables des pôles administratifs et techniques de l'ÉSPÉ, se réunit régulièrement deux fois par mois en moyenne. Il est chargé de faire un point régulier sur l'avancée des dossiers et des projets et veille à la mise en œuvre des orientations politiques.

1.2.2.2 Conseil de direction

Le conseil de direction (cf. Figure 2) étend le bureau élargi, aux chargés de mission de l'ÉSPÉ, aux responsables de mentions et parcours, au délégué académique à la formation (rectorat), au représentant de l'UAPV et aux représentants des UFR ALLSH, Sciences et STAPS d'AMU. Il se réunit régulièrement cinq fois par an en moyenne. Il est chargé de valider les propositions issues des travaux des bureaux élargis ; selon le cas ces propositions seront proposées au conseil de l'école.

Ainsi trois niveaux de gouvernance, équipe de direction, bureau élargi, conseil de direction organisent la direction de l'ÉSPÉ et coordonnent les actions des différents responsables.

D'une manière générale, la direction de l'ÉSPÉ est organisée selon le schéma de la Figure 2.

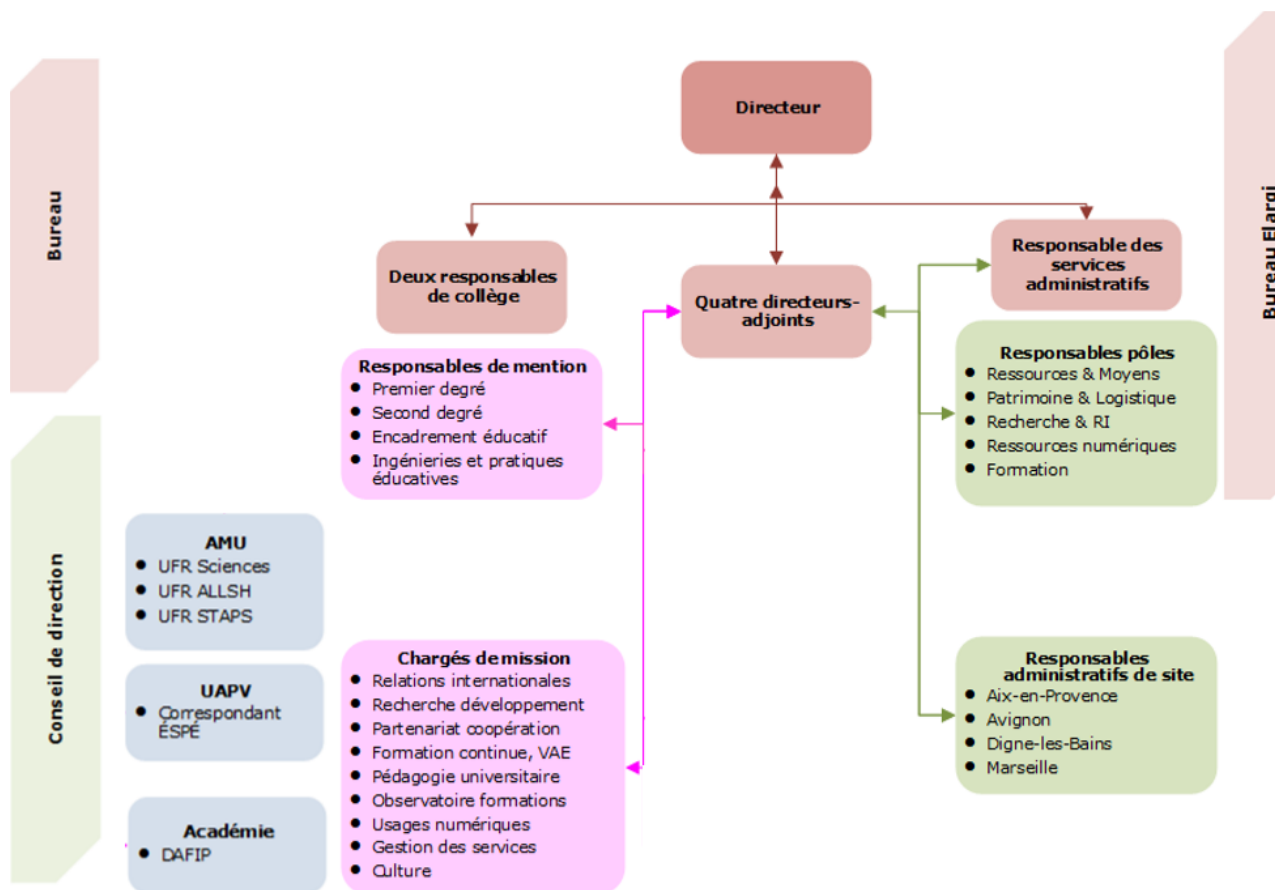


Figure 2 Organisation de la direction de l'ÉSPÉ

1.2.2.3 Séminaire annuel

Afin d'améliorer la comitologie, tant sur le plan de la circulation des informations, que de la prise en compte des contraintes ou de la prise de décision, un séminaire de direction annuel de deux journées permet de travailler collectivement sur les différents volets des missions de l'ÉSPÉ : formation, recherche, partenariat, ressources, budget, etc. Il réunit le conseil de direction et les responsables de parcours.

Le complément de cohérence apporté par le séminaire annuel permet d'articuler gestion quotidienne et planification à plus long terme des évolutions (mise en œuvre d'outils, impact des organisations d'AMU sur le fonctionnement de la composante ÉSPÉ, impact des orientations politiques académiques et nationales sur le projet académique, etc.).

2 Stratégie concernant le pilotage du projet de l'ÉSPÉ

Pour apprécier le contexte et les enjeux de formation initiale et continue des enseignants et personnels d'éducation, il est indispensable de resituer stratégie de l'ÉSPÉ, dans sa dimension académique et non seulement composante universitaire (ÉSPÉ, établissements intégrateur et partenaires, rectorat...). À cet effet, un texte d'orientation stratégique, issu collégialement de la direction de l'ÉSPÉ, des partenaires universitaires et de l'académie introduit ici le dossier d'accréditation les axes stratégiques retenus au sein et entre toutes les parties prenantes, au regard du contexte, aussi bien en termes de bilan que de perspectives. La convention liant les partenaires et précisant leurs engagements réciproques peut être utilement versée pièce annexe.

Ce second contrat d'accréditation (2018-2022) s'inscrit dans les évolutions de la première période d'existence de l'ÉSPÉ d'Aix-Marseille. Le renforcement du partenariat fondateur entre les trois partenaires, l'université d'Aix-Marseille (AMU), l'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse (UAPV) et l'académie d'Aix-Marseille, permet d'accroître l'empan réel du projet académique de l'ÉSPÉ. Le travail accompli durant ces quatre années consolide le positionnement comme une réponse cohérente et pertinente d'offre de formation tout au long de la vie aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation. Le principal objectif qui a guidé l'évolution du précédent projet dont certains volets étaient plutôt déclaratifs

guide aussi les orientations du projet. Celui-ci vise à mettre en œuvre une formation universitaire professionnalisante constitutive d'un pôle de référence universitaire dans le domaine de l'éducation.

Cette formation universitaire repose sur un principe d'articulations fortes entre recherche, formation et terrain.

Le projet académique vise trois objectifs majeurs :

- Organiser un continuum de formation des professionnels de l'enseignement, de l'éducation et de la formation qui s'inscrit dans la formation tout au long de la vie de ces professionnels et, plus particulièrement, dans une formation initiale qui s'inscrit dès les parcours de licence puis les masters MEEF pour se poursuivre par une formation continuée au cours des deux premières années de titularisation ;
- Renforcer la place de l'Université dans la formation initiale et continue des enseignants (et de l'ensemble des professionnels de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) en poursuivant le développement de l'adossement des formations à la recherche et, plus particulièrement, les recherches en éducation ;
- Soutenir le caractère professionnel de la formation initiale et continue des enseignants en dynamisant et généralisant les relations entre le terrain, la formation et la recherche en s'appuyant sur des espaces de formation initiale et continue ouverts à l'ensemble des compétences présentes dans l'Université et chez les professionnels, notamment ceux qui relèvent de l'enseignement scolaire (établissements formateurs), mais également l'ensemble des partenaires (associations, collectivités territoriales, entreprises...) qui œuvrent dans le système éducatif. La formation universitaire professionnalisante doit tenir compte des contextes liés aux élèves, à la classe, à l'École, au système éducatif, aux organisations de formation professionnelle. En lien étroit avec le terrain, elle doit s'ancrer dans les pratiques professionnelles et bénéficier de la dynamique de la recherche.

Pour chacun de ces objectifs, le projet académique permet de construire des réponses adaptées. Bien évidemment, la première période a été largement consacrée à l'implantation du projet académique et de la composante ESPÉ. Cette période a également été largement consacrée à la mise en place de la formation initiale, et tout particulièrement la mise en place du master et des adaptations de parcours nécessaires pour accueillir, notamment, la diversité des lauréats des concours. L'organisation du continuum de formation reste dans le projet un objectif stratégique important, notamment en ce qui concerne :

- la formation en licence : son intégration harmonieuse dans tous les parcours de licence concernés permet de généraliser la découverte et les premiers pas de la professionnalisation pour tous les étudiants qui souhaitent suivre cette voie professionnelle,
- la formation en master qui doit évoluer à partir de l'expérience acquise afin de renforcer la cohérence et la continuité entre les UE (et entre les quatre semestres), entre les stages et les enseignements, avec la recherche en éducation,
- la formation continuée en T1 et T2 afin d'améliorer l'accompagnement à l'entrée dans le métier des nouveaux titulaires, notamment en leur permettant d'acquérir de nouvelles compétences, de renforcer les compétences déjà acquises et d'inscrire leur parcours professionnel dans une logique de formation tout au long de la vie.
- le caractère universitaire demeure un objectif stratégique majeur. Pour ce faire, le projet académique s'appuie sur la fédération de recherche SFERE-Provence qui réunit 18 unités de recherche ; il s'inscrit dans la perspective du domaine transverse Apprentissage et Éducation inscrit dans la politique scientifique de site porté par A*MIDEX avec comme ambition la constitution d'un pôle régional de recherches en éducation de renommée internationale. Cette politique se concrétise dans plusieurs projets nationaux (appel d'offres e-Fran dans le PIA) ou internationaux (Erasmus+) et dans les projets de création d'une Ecole Universitaire de Recherche ou d'un Institut Carnot de l'Éducation.
- la création d'un pôle d'excellence de recherche en éducation prend appui sur cette structuration de la recherche. Conjuguée à une politique volontariste d'augmentation du nombre d'enseignants-chercheurs participant à la formation elle permet de développer l'innovation et favoriser la culture de projets.
- l'association étroite des trois partenaires dans ce travail de structuration témoigne de cette volonté d'améliorer cet ancrage universitaire.

L'articulation terrain, formation, recherche est au cœur de toutes les stratégies de développement et de structuration de la recherche en éducation qui découlent du projet académique. Elle doit permettre également de renforcer et de développer les relations entre les acteurs en créant des espaces communs de rencontre et de projets. Il s'agit de favoriser les interrelations entre les différents professionnels engagés dans la formation initiale et continue des professionnels de l'enseignement, de l'éducation et de la

formation, au travers des équipes pluridisciplinaires, pluri-catégorielles et pluri-institutionnelles constitués sur le terrain, au niveau des établissements, des réseaux d'établissements, des unités de recherche ou de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.

Les quatre années écoulées ont permis d'installer les différentes instances de pilotage, qu'il s'agisse des instances statutaires, décisionnelles ou consultatives, ou des instances fonctionnelles et opérationnelles. Leur fonctionnement est interrogé dans cette évaluation et des propositions d'évolutions et d'améliorations sont proposées afin d'en accroître l'efficacité et de développer les relations entre les acteurs.

Les excellentes relations entre les trois partenaires statutaires, mais également les relations avec les autres partenaires, permettent d'avoir une très bonne visibilité de l'organisation et du fonctionnement du projet académique et du rôle de chacun. L'ÉSPÉ est reconnue comme la composante en charge de la maîtrise d'œuvre du projet et le directeur de l'ÉSPÉ joue le rôle de chef de projet. Les autres composantes des deux universités, AMU (avec les UFR ALLSH, Sciences et STAPS) et UAPV, d'une part, et, d'autre part, les services académiques sont associés explicitement à cette maîtrise d'œuvre. Même si l'on peut considérer qu'il reste de nombreuses marges de progression, globalement et à quelque niveau que ce soit, la mise en œuvre du projet est collaborative et partenariale, sur la base des compétences respectives des acteurs. Les dispositifs de régulation, notamment grâce au rôle joué par les différentes instances, permettent d'avoir une excellente vision sur cette mise en œuvre, les avancées, les réussites, les difficultés et les problèmes. Ces dispositifs de régulation fonctionnent tous, et quel que soit leur niveau sur une approche très pragmatique et sur une attention particulière au dialogue pour trouver des solutions aux problèmes rencontrés.

Dans le projet initial, nous avons mis en place une instance, l'observatoire académique des formations, comme lieu de régulation de l'engagement des partenaires dans le projet. Son statut et son rôle a été reconsidéré afin d'avoir une réelle instance de pilotage du partenariat, une instance décisionnelle à même de porter les engagements respectifs de chacun dans le projet académique. Il s'agit notamment de clarifier les interdépendances entre les objectifs du projet académique, les ressources et moyens qui constituent la contribution de chaque partenaire et qui composent les lignes recettes du budget de projet et les engagements effectifs de chacun mis réellement en œuvre pour réaliser le projet. Un tel pilotage permet de clarifier les choix faits ou à faire et renforce la légitimité des instances de l'ÉSPÉ, notamment le conseil d'école pour conduire une réflexion et un suivi des orientations choisies dans la mise en œuvre du projet. Cette légitimation est importante pour donner sens à l'ensemble du projet mais également pour clairement positionner le cadre dans lequel le projet peut être mis en œuvre. Ainsi pensé, le Directoire composé du Recteur de l'académie, des présidents d'AMU et de l'UAPV, du président du CE et du directeur de l'ÉSPÉ remplace l'observatoire académique des formations initialement prévu et ancre le projet sur un partenariat actif. Le directoire a pour fonction d'organiser les engagements des trois partenaires dans le projet académique de l'ÉSPÉ. Ce faisant il garantit la réussite du projet.

3 Présentation générale de l'offre de formation : le projet de l'ÉSPÉ

Le projet conçoit l'offre de formation en réponse aux objectifs de contribution au processus de formation tout au long de la vie. Cette offre est constituée d'un ensemble progressif et cohérent de formations aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation dans la perspective d'un continuum structuré par une offre de formation initiale et continue qui commence avec des unités d'enseignement dès la licence et se poursuit en MASTER. Cette offre est complétée par d'autres dispositifs universitaires diplômants et des formations inscrites au Plan Académique de Formation des personnels de l'Éducation nationale (PAF) comme la formation des néo-titulaires (T1, T2), des formations certifiantes (CAPPEI, CAFFA, CAFIPEMF) ou des préparations aux concours internes, etc.

Ces formations prévues dans le cadre du PAF figurent désormais explicitement dans le périmètre de ce nouveau projet d'accréditation et contribuent à renforcer la part de l'université dans la formation continue des personnels de l'Éducation nationale.

3.1 Périmètre

Le projet académique de l'ÉSPÉ d'Aix-Marseille est organisé autour du master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'éducation et de la Formation) et couvre le périmètre suivant :

- L'offre de master
 - Le master MEEF
 - Les mentions co-portées par l'UFR Sciences, l'OSU et l'ÉSPÉ : Mention Information et Médiation Scientifique et Technique et Mention Bio-géosciences
 - Les formations complémentaires
- Le continuum de formation

- La professionnalisation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation en licence
- L'accompagnement à l'entrée dans le métier
- La formation continue des personnels de l'Éducation nationale
 - Les certifications
 - Les préparations aux concours internes
 - Les reprises d'études
 - La contribution au plan académique de formation
- La contribution à la formation des enseignants et des enseignants-chercheurs de l'université

3.1.1 L'offre de master

3.1.1.1 Le master MEEF

Le master MEEF se compose de quatre mentions. Les trois premières mentions du master MEEF sont prises en charge par des équipes pluridisciplinaires, pluri-catégorielles et pluri-institutionnelles ; elles associent des enseignants et des enseignants-chercheurs issus des composantes d'AMU (ÉSPÉ, UFR ALLSH, Sciences et STAPS) et d'UAPV et des formateurs de terrain (enseignants, cadres de l'éducation, personnels d'inspection...). Ces formateurs académiques sont engagés pour la durée du contrat pluriannuel de l'ESPE. La stabilisation de leur participation repose d'une part, sur l'engagement contractuel de l'académie en termes de moyens mis à disposition de la formation, et d'autre part, sur la définition de la mission de ces enseignants pour la même durée du contrat pluriannuel de l'ÉSPÉ.

Un avenant à cette lettre de mission contractualisé et qui fait l'objet d'une discussion préalable entre le responsable de parcours et l'inspecteur de la discipline précise les missions annuelles confiées à chaque formateur académique.

3.1.1.1.1 Mention 1er degré

La mention 1 est organisée autour d'un seul parcours type.

Tableau 1 : Mention 1^{er} degré

Offre actuelle (2013-2017)		Évolutions de l'offre (2018-2022)		Observations
Parcours-type	Option	Parcours-type	Option	
Professorat des écoles		Professorat des écoles		Structure identique

3.1.1.1.2 Mention 2nd degré

Dans la présente offre de formation, la mention compte seize parcours type. Dans la future offre, il y aura treize parcours type.

Tableau 2 : Mention 2nd degré

Offre actuelle (2013-2017)		Évolutions de l'offre (2018-2022)		Observations
Parcours-type	Option	Parcours-type	Option	
Enseignement de lettres	Lettres modernes Lettres classiques	Enseigner les lettres, le Français Langue Étrangère au CLG et au LGT	Lettres modernes, Lettres classiques Français langue étrangère	Création d'une option supplémentaire
Enseignement de langues vivantes	Anglais Allemand Arabe Chinois Espagnol Italien	Enseigner une Langue Vivante étrangère au CLG et au LGT	Anglais Allemand Arabe Chinois Espagnol Italien	Renforcement de la mutualisation inter-langues
Enseignement d'histoire-géographie		Enseigner l'histoire-géographie au CLG et au LGT		Pas de modification de structure
Enseignements artistiques	Arts plastiques Éducation musicale et chant choral	Enseigner les Arts au CLG et au LGT	Arts plastiques Éducation musicale et chant choral	Pas de modification de structure

Offre actuelle (2013-2017)		Évolutions de l'offre (2018-2022)		Observations
Parcours-type	Option	Parcours-type	Option	
Documentaliste		Professeur Documentaliste en CLG et LGT		<i>Pas de modification de structure</i>
Enseignement de l'Éducation physique et sportive		Enseigner l'éducation physique et sportive au CLG et au LGT		<i>Pas de modification de structure</i>
Enseignement des mathématiques		Enseigner les mathématiques au CLG et au LGT		<i>Pas de modification de structure</i>
Enseignement des sciences physiques et chimiques		Enseigner les Sciences Physique-Chimie au CLG et au LGT		<i>Pas de modification de structure</i>
Enseignement des sciences de la vie et de la Terre		Enseigner les sciences de la vie, les sciences de la Terre au CLG et au LGT	Sciences de la vie et de la Terre Biotechnologies (BGB, BSE) Sciences et Techniques Médico-Sociales	<i>Organisation commune entre CAPES et CAPET</i>
Enseignement de Sciences économiques et sociales				
Enseignement de philosophie				
Enseignement d'économie-gestion	Enseignements technologiques Enseignements professionnels	Enseigner l'économie-gestion au LGT		<i>Organisation autour des CAPET exclusivement</i>
Enseignement des sciences et technologies de l'industrie	Sciences industrielles de l'ingénieur Arts appliqués Génies industriels	Enseigner la technologie au CLG, les sciences de l'ingénieur et le design-arts appliqués au LGT	Sciences industrielles de l'ingénieur Arts appliqués	<i>Organisation autour des CAPET exclusivement</i>
Enseignement professionnel Mathématiques-Sciences Physiques				
Enseignement professionnel lettres, langues, sciences humaines	Lettres-Histoire Anglais- Lettres Espagnol-Lettres humaines			
Enseignement des Sciences Biotechnologiques, de Santé et Médicosociales	Enseignement technologique Biochimie Génie Biologique professionnel Sciences médicosociales et Santé-environnement			

3.1.1.1.3 Mention Encadrement éducatif

La mention 3 est organisée autour d'un seul parcours type.

Tableau 3 : Mention Encadrement éducatif

Offre actuelle (2013-2017)		Évolutions de l'offre (2018-2022)		Observations
Parcours-type	Option	Parcours-type	Option	

Conseiller principal d'éducation		Conseiller principal d'éducation		Structure identique
----------------------------------	--	----------------------------------	--	---------------------

3.1.1.1.4 Mention Pratiques et Ingénierie de la formation

L'organisation de la mention 4 passe de trois à quatre parcours type.

Tableau 4 : Mention Pratiques et Ingénierie de la formation

Offre actuelle (2013-2017)		Évolutions de l'offre (2018-2022)		Observations
Parcours-type	Option	Parcours-type	Option	
Recherches en éducation et formation : approches pluridisciplinaires		Métiers de la recherche et de l'expertise en éducation.		Extension du périmètre vers les métiers de l'expertise en éducation
Rédacteur professionnel		Rédacteur professionnel		
		Responsable de Formation	Formation de formateurs de l'Éducation nationale (FOFEN) Responsable d'organismes et d'Ingénierie de Formation (ROIF) Pratiques de l'Éducation Inclusive (PEI)	Recomposition des options en lien avec les débouchés professionnels
		Conception et Management de Formations en Hygiène Sécurité et Développement		Identification d'un parcours type spécifique pour répondre aux orientations possibles

3.1.1.2 Les mentions de master co-portées

Le schéma directeur de l'offre de formation d'AMU prévoit la création de deux mentions de master, co-portées par l'OSU, l'ÉSPÉ et l'UFR Sciences :

3.1.1.2.1 Mention Information et Médiation Scientifique et Technique

- Parcours type Médiation en environnements scientifiques.
- Parcours type Veille technologique et innovation.

3.1.1.2.2 Mention Bio-Géosciences

- Parcours type Bio-Géosciences

3.1.2 Les formations complémentaires

3.1.2.1 Dispositif d'aide à l'accès aux métiers de l'enseignement de l'Éducation nationale

En fin de M1 pour les étudiants des mentions 1, 2 et 3, après les épreuves du concours, chaque non lauréat suit un entretien de bilan partage, avec l'équipe pédagogique du parcours d'appartenance. Au terme de cet entretien un parcours sécurisé est mis en place : soit l'étudiant.e est autorisé.e à demeurer dans son parcours d'origine et peut préparer de nouveau le concours en étant aidé.e en M2 par un dispositif d'aide à l'accès au métiers de l'enseignement appuyé sur les UE du MEEF1 (120 heures) ; soit il.elle opte (réorientation active) pour un changement de cursus et s'oriente vers un autre M2 du MEEF de la mention 4 offrant d'autres débouchés professionnels, voire vers d'autres masters extérieurs à l'ÉSPÉ.

Tableau 5 : organisation des dispositifs d'aide à l'accès aux métiers

Mentions	Parcours Intitulé de l'UE	Semestre	Volume horaire	Observations (contenus...)
MEEF 1, 2, 3	Parcours enseignants du premier degré, enseignants du second degré, CPE Mobilisation de connaissances pour présenter un raisonnement pédagogique contextualisé	S3	48 h	Modalités : Groupes de 35 étudiants - 24 CM + 24 TD Objectifs : Développer la capacité à mobiliser des savoirs et des techniques, y compris

Mentions	Parcours Intitulé de l'UE	Semestre	Volume horaire	Observations (contenus...)
				celles utilisant des supports numériques, dans une perspective professionnelle. Contenus : • Savoirs académiques dans la spécialité ou la discipline choisie ou ses domaines d'enseignement • Repères fondamentaux, enjeux épistémologiques et problèmes didactiques.
MEEF 1, 2, 3	Parcours enseignants du premier degré, enseignants du second degré, CPE Mise en situation professionnelle ; analyse de situations réelles de travail	S4	48 h	Modalités : Groupes de 35 étudiants - 24 CM + 24 TD Objectifs : § Développer la capacité à élaborer une activité pédagogique à destination des élèves, à investir une posture d'enseignant et à maîtriser des gestes techniques et professionnels indispensables. Contenus : • Engager la construction d'une séquence pédagogique dans un cadre disciplinaire ou celui de la polyvalence et justifier ses choix didactiques et pédagogiques • Investir une posture d'enseignant et maîtriser des gestes techniques et professionnels indispensables • Appréhender la "réalité de l'élève", les programmes scolaires, les manuels, des situations d'apprentissage... • Dialoguer, faire preuve de recul critique • Se projeter dans le métier d'enseignement ou d'éducation visé • Situer son futur métier dans le cadre des fonctions de l'École
MEEF 1, 2, 3	Parcours enseignants du premier degré, enseignants du second degré, CPE Exercice des compétences dans les conditions de concours	S3 & S4	24 h	Modalités : Groupes de 35 étudiants - 24 CM Objectifs : Mise en situation pour satisfaire les exigences des épreuves des concours de recrutement d'enseignants (CRPE, CAPLP, CAPES, CAPET, CAPEPS), de personnels d'éducation (CACPE) Contenus : Analyse des contenus des épreuves de concours ; commentaire, explicitation de productions.

3.1.2.2 Compléments à la formation initiale

Aux quatre mentions du master MEEF ont été ajoutés deux dispositifs complémentaires :

- Un dispositif d'adaptation des parcours de formation pour les fonctionnaires-stagiaires lauréats des concours de recrutement de l'Éducation nationale et en formation en alternance en M2 mais qui n'ont pas besoin de valider le master MEEF pour être titularisés,
- Un DESU pour les titulaires d'un master MEEF et fonctionnaires-stagiaires lauréats des concours de recrutement de l'Éducation nationale qui sont en formation en alternance.

Pour les étudiants-FSTG dispensés de la condition de validation du MEEF ou détenteur d'un autre master, la Commission académique présidée par le Recteur définit un parcours obligatoire de formation ancrée dans les enseignements du M2 MEEF (UE de tronc commun et de mémoire ; UE de culture commune ; éventuellement UE de langue vivante (si non détention du niveau B2) ; des UE complémentaires disciplinaires et de didactique disciplinaire en fonction du parcours antérieur).

Les FSTG titulaires d'un master MEEF, ayant réussi au concours en M2, bénéficient d'un Diplôme d'Études Supérieures Universitaires : « Formation professionnelle dans le cadre de l'alternance des fonctionnaires-stagiaires titulaires d'un master MEEF » qui constitue une offre de formation conçue en lien avec le cadrage ministériel, décrivant les conditions d'organisation des Parcours Adaptés notamment des Fonctionnaires

stagiaires (FSTG) lauréats du M2 Métiers de Enseignement de l'Éducation et de la Formation qui sont en formation en alternance à l'ÉSPÉ. Cette formation en alternance leur permet de compléter leur formation, notamment l'accompagnement nécessaire à leur entrée dans le métier au travers du stage en responsabilité et d'aller plus avant dans l'acquisition de compétences et de connaissances, initiant ainsi leur processus de formation tout au long de la vie.

Elle représente 240 heures de formation dont une part conjointe avec le Plan Académique de Formation continue des enseignants du premier et second degré. Elle couvre globalement les trois domaines suivants :

- UE 1 : Suivi et accompagnement de la conception et de la mise en œuvre de l'enseignement.
- UE 2 : Projet monographique : Mémoire. (Projet collectif en lien avec une entité d'accueil : laboratoire de recherche, établissement scolaire, association, organisme de médiation scientifique...).
- UE 3 : Élargissement des compétences et perfectionnement professionnel.

3.1.2.3 Fonctionnaires-stagiaires à temps plein

La formation des fonctionnaires-stagiaires affectés à une charge d'enseignement à temps-plein est composée de dix journées de formation : quatre journées visant l'acquisition d'une culture commune, et six journées consacrées au développement des compétences liées à l'enseignement de la discipline ou à l'exercice de la fonction et à la prise en compte des spécificités du contexte d'enseignement. Ils sont aidés par la mise en œuvre d'un TD délocalisé dans l'année et peuvent bénéficier de la procédure de signalement de difficultés et donc d'un accompagnement renforcé ou d'un aménagement du plan de formation.

3.1.3 Le continuum de formation

3.1.3.1 La professionnalisation aux MEEF en licence

Dès la L2 un dispositif permet aux étudiants de suivre un parcours de préprofessionnalisation sur trois semestres sous la forme d'UE comprenant des stages. Ces UE Pro MEEF sont décrites plus loin (cf. paragraphe 3.1.3.1 La professionnalisation aux MEEF en licence).

3.1.3.2 L'accompagnement à l'entrée dans le métier

La formation est pilotée par l'académie en ce qui concerne l'accompagnement des néo titulaires dans leur prise de fonction et l'ÉSPÉ intervient sur des thématiques complémentaires à la formation MEEF tels les EBEP ou les parcours éducatifs.

3.1.4 La formation continue des personnels de l'Éducation nationale

3.1.4.1 Les certifications

3.1.4.1.1 Le CAPPEI

En ce qui concerne le CAPPEI mis en place à la rentrée 2017, les travaux de construction de la formation ont été conduits en collaboration avec l'académie. La priorité va dans la première année au premier degré et à l'adaptation des titulaires du 2CASH au nouveau CAPPEI.

3.1.4.1.2 Le CAFIPEMF et le CAFFA

Les préparations aux certifications CAFIPEMF et CAFFA ont progressivement été adossées au master MEEF mention 4 Pratique et ingénierie de la formation parcours Responsable de Formation option Formation de Formateurs de l'Éducation Nationale (FoFEN), le financement pour 2 groupes d'admissibilité et deux groupes d'admission a été prévu pour la rentrée 2017. La préparation concerne une partie seulement de UE du master.

3.1.4.1.3 La Formation des Psychologues de l'Éducation nationale

La nouvelle formation des Psychologues de l'Éducation nationale qui débute à le rentrée 2017 est partagée entre le Centre de Formation des Psychologues de l'Éducation nationale de l'UFR ALLSH (département de psychologie) et l'ÉSPÉ.

3.1.4.2 Les préparations aux concours internes

Il est prévu d'adosser les préparations aux concours internes à un DU qui à partir d'une offre hybride (présentielle et distancielle) autorisera la préparation à tous les concours, y compris ceux à faible flux.

L'aboutissement de ce projet de DU devra prendre en compte des éléments de différenciation selon les concours, les publics et les disciplines à fort et faible flux ainsi que les éléments nouveaux concernant la mise en œuvre du texte sur le CPF (Compte personnel de formation).

Ce DU doit débiter dès qu'un accord est trouvé sur la question des frais d'inscriptions des préparatoires si possible dès la rentrée 2018.

3.1.4.3 Les reprises d'études

- Les travaux dans le cadre du Directoire ont permis d'aboutir à la fixation d'un tarif unifié d'accès aux formations diplômantes pour les personnels de l'Éducation nationale dans le cadre de la formation continue. Il devrait être mis en œuvre à partir de la rentrée 2018.

3.1.4.4 La contribution au plan académique de formation

- Le Directoire a précisé les modalités et les volumes d'intervention de l'ÉSPÉ dans les PAF 1er et 2nd degré, cette opération doit être reconduite chaque année.
- Une balance annuelle fera état des contributions croisées entre l'académie et l'ÉSPÉ dans le cadre de la formation initiale et continue pour éclairer les décisions budgétaires du Directoire pour l'année suivante.

3.1.5 La contribution à la formation des enseignants et des enseignants-chercheurs de l'université

Aix-Marseille Université s'est dotée d'un Centre d'Innovation Pédagogique et d'Évaluation (CIPE). Depuis 2012, la mission principale du CIPE est d'accompagner, développer, et valoriser les compétences pédagogiques des enseignants, enseignants-chercheurs et chargés de cours.

Son objectif est le développement d'un enseignement de qualité, favorisant la réussite des étudiants.

Le CIPE propose conseils, formations, ressources, expertises et réflexions sur les pratiques pédagogiques universitaires :

- actions d'accompagnement, de conseil et de soutien des pratiques pédagogiques
- développement de projets pédagogiques sur les cours en présentiel, hybrides ou à distance
- actions de formation pour renforcer la pédagogie universitaire (initiale et continue) et intégrer le numérique à l'enseignement
- valorisation de l'activité pédagogique des enseignants et enseignants/chercheurs
- relations avec les réseaux pédagogiques externes
- évaluations des enseignements dans un objectif de qualité avec une méthodologie et des outils d'analyse adaptés
- facilitation de l'accès aux ressources numériques pour les étudiants (PractICE, C2i, ...)
- accompagnement en recherche-action en pédagogie universitaire.

La mission formation du CIPE a pour objectif de favoriser l'émergence de pédagogies innovantes et d'améliorer la qualité des formations universitaires en renforçant l'excellence en matière d'enseignements. Le CIPE propose donc à l'ensemble des enseignants de l'université des actions de formations pour renforcer leurs pratiques pédagogiques universitaires autour de thématiques différentes :

- Pratiques pédagogiques : analyses et méthodologie,
- Pédagogies actives,
- Accompagner les apprentissages,
- Évaluer les apprentissages,
- Diversité des publics étudiants.

Pour l'heure, les formations proposées sont réalisées par des formateurs ÉSPÉ. Dans le cadre d'une formation continue, les formations CIPE sont proposées à tous les enseignants de l'université tout au long de l'année.

Dans le cadre d'une formation initiale, 40h de formation obligatoire sont destinées aux doctorants contractuels ayant une charge d'enseignement.

Depuis la rentrée 2014, le CIPE intègre dans son offre de formation deux formations diplômantes :

- Le CESU PédaSup, Certificat d'Études Supérieures Universitaires « Pédagogie pour l'enseignement supérieur »,
- Le DESU PédaSup, Diplôme d'Études Supérieures Universitaires « Pédagogie pour l'enseignement supérieur ».

Ces formations s'adressent à des futurs enseignants se destinant à l'enseignement dans le supérieur (Doctorants) désireux d'acquérir des compétences professionnelles dans le domaine de la pédagogie universitaire, mais aussi à tout enseignant déjà recruté, récemment ou depuis plus longtemps souhaitant avoir une réflexion sur sa pratique enseignante et la faire évoluer tout au long de sa carrière. Cette formation a pour objectif de permettre aux enseignants de se constituer un référentiel de pratiques pédagogiques en intégrant le contexte institutionnel, les TICE, les besoins des étudiants ainsi que les principes et les méthodes caractéristiques d'un enseignement adapté en contexte universitaire.

Le jury 2017 du concours PEPS "Passion Enseignement et Pédagogie dans le Supérieur" : l'innovation au service de la transformation pédagogique a souhaité marquer une reconnaissance institutionnelle forte en matière de pédagogie universitaire en délivrant 12 prix d'excellence à des candidatures pour leur grande qualité. Anne Gombert est MCF à l'ÉSPÉ et contribue aux formations du CIPE. Elle est lauréate de la seconde édition du prix pour son projet *Soutien à la pédagogie* "Accompagnement à la transformation des pratiques d'enseignement pour l'École inclusive" en Pédagogie universitaire dans la Catégorie "Innovation pédagogique".

3.2 Organisation

Présenter l'organisation générale en mettant en avant :

3.2.1 La lisibilité, la cohérence de l'ensemble et la complémentarité des formations

En précisant les disciplines concernées et éventuellement les objectifs scientifiques et professionnels ;

La finalité professionnelle de la formation conduit à une évolution de l'offre de formation de l'ÉSPÉ vers une approche par compétences. Cette évolution s'inscrit dans le cadre de la politique en termes de pédagogie universitaire d'Aix-Marseille Université. L'une des finalités est de favoriser le basculement d'une logique disciplinaire vers une logique de développement des compétences tenant compte de la contextualisation professionnelle.

L'approche par compétences consiste essentiellement à définir les compétences inhérentes à l'exercice d'un métier et à les transposer dans le cadre de l'élaboration d'un référentiel de formation ou programme d'études. L'objectif principal de cette démarche est d'amener les équipes pédagogiques, à définir les acquis d'apprentissage de leur programme de formation c'est-à-dire ce qu'un étudiant sait, comprend et est capable de faire à l'issue de ce programme. La démarche se veut résolument itérative en prenant comme point de départ l'énonciation des acquis d'apprentissage attendus à la fin du programme et en évaluant ensuite la cohérence entre ce qui est enseigné, ce qui est acquis et ce qui est évalué dans le programme.

Elle se focalise dès lors davantage sur l'apprenant, ce qu'il a acquis au terme du programme, que sur le processus d'enseignement lui-même (les contenus notamment).

L'énoncé des acquis d'apprentissage ne remplace toutefois pas la description de contenus et d'objectifs, mais les complète utilement.

L'objectif des formations est d'assurer un haut niveau de connaissances et compétences éthiques, disciplinaires, didactiques et professionnelles en vue d'exercer dans les écoles ou collèges et lycées d'enseignement général, technologique ou professionnel. La professionnalisation progressive permet l'acquisition d'une culture professionnelle commune aux métiers de l'éducation et du professorat qui vise à dépasser les clivages entre les degrés d'enseignement (premier et second degré) et entre les missions spécifiques des métiers, tout en valorisant leurs objectifs convergents et complémentaires.

Si enseigner est un métier qui s'apprend tout au long de la vie, ce ne peut être qu'en s'inscrivant dans un processus de développement progressif et intégré de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être incarnés dans les compétences professionnelles dans leur contexte d'exercice.

L'Approche Par Compétences place au premier plan une démarche fondée sur les résultats d'apprentissage (learning outcomes), quel que soit le lieu et la forme d'acquisition ; par opposition à l'approche traditionnelle, basée sur les contenus de formation, les programmes et leur durée. Les travaux d'un groupe de travail constitué au sein de l'ÉSPÉ se sont appuyés sur les référentiels métiers proposés par le ministère de l'éducation nationale (BO n° 30 du 25/7/2013).

L'une des finalités du groupe de travail a été de favoriser le basculement d'une logique disciplinaire avec une contextualisation professionnelle vers une logique de développement des compétences au sein des différents parcours.

En somme ainsi est définie la « vision du diplômé » à l'échelle de la composante ÉSPÉ, par les blocs de compétences suivants :

Les futurs diplômés du master MEEF des mentions 1, 2 et 3, seront capables de :

- Prendre en compte des éléments réglementaires et institutionnels de leur environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à la fonction.
- Mobiliser des compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement.
- Maîtriser des contenus disciplinaires et leur didactique.
- Organiser et de gérer la vie scolaire dans l'établissement.
- Mobiliser les compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations, d'apprentissage et d'accompagnement des élèves, diverses.
- Mobiliser les compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information de la communication.

Analyser et d'adapter leur pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de l'environnement de travail. Pour le parcours Langues Vivantes, le parcours Enseignements artistiques, le parcours Enseigner en lycée professionnel, le parcours Responsable de Formation etc. un principe de mutualisation des enseignements communs aux différentes options d'un parcours est mis en œuvre dès le M1 indépendamment du tronc commun généralisé à tous les parcours.

Dans la perspective du continuum de formation l'approche par compétences est généralisée à l'ensemble de l'offre de formation. Elle assure la professionnalisation progressive depuis la licence jusqu'en formation continue.

3.2.2 Les dispositifs mis en place pour assurer la coordination des formations

Conseils (COSP, conseils de perfectionnement, autre), réunions des responsables des études ou autres dispositifs, en indiquant les responsabilités que se donnent ces dispositifs en termes pédagogiques et de recherche de qualité au sein des formations ;

3.2.2.1 Le Conseil d'école (CE)

Présidé par le Recteur Jean-Marc Monteil, il se réunit cinq fois dans l'année sur des ordres du jour qui suivent le calendrier universitaire :

- Octobre : point sur la rentrée ; préparation de la campagne d'emplois enseignants et enseignants-chercheurs ; préparation du budget
- Décembre : budget primitif de la composante ÉSPÉ ; campagne d'emplois
- Février : point sur le 1^{er} semestre ; répartition budgétaire et adoption du financement des projets retenus
- Avril : évolution des formations (préparation des délibérations de la CFVU) ; budget rectificatif
- Juillet : bilan de l'année universitaire ; préparation de la campagne d'emplois

À ces éléments récurrents, un temps de chaque CE est consacré à l'organisation d'un débat sur un thème de réflexion sur les missions de l'ÉSPÉ en matière de formation et/ou de recherche. Parmi les thèmes traités, on notera, par exemple, la lutte contre les stéréotypes, le numérique éducatif, la formation en alternance, la structuration de la recherche en éducation, le tronc commun de formation...

Le rythme des conseils permet de prendre les décisions de manière synchrone avec le calendrier d'AMU pour ce qui concerne la composante ÉSPÉ (budget, campagne d'emplois, modifications des structures de formation...).

3.2.2.2 Le Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique (COSP)

Il est présidé par la Professeure Blanca Barredo (Université de Barcelone), il se réunit deux fois par an (octobre et mai). Le COSP remplit sa mission de conduite de réflexion sur les orientations scientifiques et pédagogiques du projet académique. Par exemple, il a conduit une réflexion sur l'organisation générale des

formations et sur la place du tronc commun qui a amené, d'une part, à repenser l'écologie générale de la formation à partir des compétences professionnelles telles qu'elles sont définies par le MEN et, d'autre part, à mettre en place une évolution majeure de son organisation.

3.2.2.3 *Le Directoire*

Le Directoire est composé :

- du recteur de l'académie d'Aix-Marseille
- du président d'AMU
- du président de l'UAPV
- du directeur de l'ÉSPÉ
- du président du Conseil d'École de l'ÉSPÉ

Chaque membre du directoire peut être accompagné d'un à deux collaborateurs. Le directoire peut être élargi, lorsque l'ordre du jour le justifie, au secrétaire général de l'académie, aux directeurs généraux des services des universités engagées dans le projet et au responsable des services administratifs de l'ÉSPÉ.

Le directoire a pour mission de coordonner l'engagement des trois partenaires, AMU ; Académie et UAPV, dans la réalisation du projet académique de l'ÉSPÉ d'Aix-Marseille tel qu'il a été accrédité et d'en suivre les évolutions sur toute la durée de la période contractuelle pluriannuelle. Il veille à l'application de la convention tripartite, conclue entre les trois partenaires pour la période contractuelle pluriannuelle, et en prévoit les évolutions au travers des avenants. Il assure le pilotage de l'engagement des partenaires au travers du suivi du budget de projet depuis son élaboration prévisionnelle jusqu'au bilan de son exécution. Il émet des recommandations quant aux orientations du projet.

Le directoire se réunit trois fois par an, en octobre, en janvier et en avril.

Le directeur de l'ÉSPÉ est chargé de l'organisation des réunions. Un groupe de travail, prépare les travaux du directoire ; il est composé :

- pour l'ÉSPÉ, du directeur, des directeurs-adjoints, des chargés de mission concernés et des responsables de mentions
- pour l'académie, du DAFIP et des adjoints concernés, des IA-DASEN des quatre départements, des trois doyens des corps d'inspection
- pour les UFR d'AMU, d'un représentant des UFR Sciences, ALLSH et STAPS
- pour l'UAPV, d'un représentant des UFR Sciences et ALLSH.

Fonctionnement :

Afin de préparer les travaux du directoire, un groupe de travail représentant les différents partenaires engagés dans le projet académique de l'ÉSPÉ est constitué. Ce groupe de travail s'appuie sur le bilan des engagements des partenaires et de leur impact sur la réalisation du projet académique et sur le budget de projet. Par ailleurs, il élabore des scénarii possibles à partir des engagements des partenaires et de leurs priorités et traduit cela en termes de hiérarchisation des orientations et de construction du budget de projet prévisionnel. Il se réunit une ou plusieurs fois avant chaque directoire à l'initiative du directeur de l'ÉSPÉ.

3.2.2.4 *Le Conseil Consultatif d'École (CCE)*

Le CCE est une instance de concertation entre les différents acteurs de la formation. Il s'appuie sur les propositions, d'une part, des conseils de perfectionnement associés à chacun des parcours des mentions du master MEEF et, d'autre part, des conseils des laboratoires associés dans la fédération de recherche SFERE-Provence. Il est consulté par le CE et le COSP sur les orientations en matière de recherche et de formation mises en œuvre par l'ÉSPÉ. Il émet des propositions relatives à la recherche et la formation en prenant appui sur son expertise.

Présidé par le directeur, le CCE se réunit trois fois dans l'année (Octobre, Février, Juin). Il réunit très largement tous les acteurs concernés par les missions de formation et de recherche du projet académique.

Les séances donnent lieu à des discussions très ouvertes au cours desquelles tous les thèmes concernant la mise en œuvre des formations et leur évolution sont débattus. Il ne s'agit pas simplement de discuter de l'organisation des formations ou de leurs dispositifs d'évaluation mais également d'en envisager leur faisabilité, leur impact en matière budgétaire et de ressources humaines, ainsi que les interactions terrain, formation, recherche.

Le CCE joue un rôle essentiel de collecte et de traitement des remontées des différents Conseils de perfectionnement (CPER). Le choix fait d'avoir des CPER au plus près des formations, au niveau des parcours, faisait courir le risque d'un éclatement et d'une « territorialisation » des formations, notamment en ce qui concerne la « *mention 2, Second degré* » et donc un risque de diluer les éléments du tronc commun. Le CCE est l'instance qui permet de faire le lien entre des CPER très localisés et le projet académique.

L'amélioration du lien CCE-CPER passe par la présence des présidents des CPER.

3.2.2.5 *Les conseils de perfectionnement (CPER)*

Le choix a été fait, en complément de ces instances, de créer des conseils de perfectionnement pour le suivi et la régulation des différents masters mis en place : l'objectif est de coordonner la mise en œuvre du plan de formation, l'évaluation de son exécution et de porter des propositions d'évolutions devant le CCE et le COSP, puis devant le CE. Ainsi des rétroactions sont établies et rendent le système plus cohérent.

Ainsi ont été mis en place vingt Conseils de Perfectionnement (CPER) au plus près du "terrain" de formation c'est-à-dire déclinés par parcours.

Présidés par un représentant de l'employeur (pour les mentions 1, 2 et 3, la présidence est assurée respectivement par un DASEN, un IA-IPR ou un IEN-ET-EG), les CPER associent des représentants de l'employeur, des représentants des formateurs (dans la diversité du partenariat), des représentants des professionnels en exercice et des représentants des étudiants.

Le format et les modalités de fonctionnement permettent de discuter efficacement :

- Des ajustements de contenus de formations, des modalités d'évaluation et des propositions d'évolutions au regard des attentes institutionnelles (diversité des publics d'étudiants, APC, évolution des attendus des concours, réforme collège, nouveau cycle 3, ...),
- De l'harmonisation des calendriers UFR/ÉSPÉ, AMU/UAPV,
- Des modalités de partage de l'information avec les acteurs de terrain,
- De la synchronisation des actions de pilotage avec les autres instances de l'ÉSPÉ (CE/COSP/Collèges Sciences et ALLSH/CSIT, ...),
- De la prise en compte de la spécificité de certains parcours difficilement abordable dans d'autres instances (parcours à faible effectif, voie professionnelle, professeurs documentalistes, CPE...),
- Des ajustements autour des évolutions du concours de recrutement spécifique à chaque parcours.

3.2.2.6 *La commission pédagogique*

La commission pédagogique examine les dossiers de demandes d'inscription dans le cadre de la procédure d'admission préalable et de validation des acquis ; au-delà elle a compétence à statuer, à titre décisionnel ou à titre consultatif, sur toute situation en lien avec les modifications du parcours de certains étudiants et étudiants-FSTG ainsi que sur l'appréciation qualitative du parcours de formation de l'ensemble des FSTG en parcours adaptés afin que le directeur puisse formuler son avis dans le cadre de la procédure de titularisation.

Elle est donc dotée de larges fonctions et de ce fait sa composition est modulée en fonction des dossiers à instruire.

3.2.2.7 *La commission recherche*

La commission recherche conseille le directeur de l'ÉSPÉ en matière de politique scientifique. Elle travaille en lien étroit à la fois avec la Structure Fédérative de Recherche en Education de Provence (SFERE-Provence, FED 4238), avec les besoins d'innovation et de développement des formations qu'elle dispense, et en relation avec les ressources humaines attachées à la recherche.

La commission recherche inclut les élus du CE et les élus du CCE ; ceci en élargit la représentativité des différents corps d'enseignants-chercheurs et donne une assise plus légitime aux discussions. Cela permet d'avoir une meilleure représentativité dès lors que la composante doit conseiller le directeur sur son avis pour des projets tels que projets de développement, d'innovation, d'invitation d'enseignants-chercheurs étrangers, etc.

3.2.2.8 *Les collèges*

L'école est organisée en deux collèges : un collège Éducation et Formation en Sciences et un collège Éducation et Formation ALLSH. Chaque enseignant ou enseignant-chercheur de l'ÉSPÉ est rattaché à un collège et un seul selon un principe de cohérence du point de vue des disciplines universitaires ou du point de vue de celles du second degré.

Les collèges sont chargés d'organiser la gestion des ressources et des moyens liés à l'ensemble des actions organisées dans le cadre du projet académique de l'ÉSPÉ (formation initiale et continue, innovation pédagogique, recherche et développement, coopération internationale, etc.).

Chacun est administré par un conseil collégial sous la responsabilité d'un responsable de collège. Les deux responsables de collège sont membres du bureau de direction et participent à toutes les prises de décision. Les conseils collégiaux se réunissent trois à quatre fois par an. Les collèges sont chargés de :

- organiser la gestion des ressources et des moyens en relation avec les différents pôles de l'ÉSPÉ,
- veiller à l'adéquation entre les besoins exprimés du fait de la mise en œuvre des différentes actions relevant de l'ensemble des missions de l'ÉSPÉ et le potentiel dont ils disposent et s'assurer de l'équilibre entre charge et potentiel tout en suivant les services des formateurs (enseignants, enseignants-chercheurs, professionnels de terrain, vacataires, contractuels, etc.),
- faire des propositions sur les emplois à affecter à l'ÉSPÉ et sur l'élaboration des profils de ces emplois, profil enseignement pour les emplois d'enseignants, profils enseignement et recherche pour les enseignants-chercheurs,
- émettre des avis sur le déroulement et les évolutions de carrière des enseignants et enseignants-chercheurs, et sur les opportunités d'aménagements de service des enseignants et enseignants-chercheurs,
- émettre des avis sur la constitution des groupes de développement ou de production de ressources, des besoins de formation de formateurs,
- établir un budget affecté au collège dans le budget global de l'ÉSPÉ,
- donner un avis sur l'engagement des dépenses (achat de matériel, fonctionnement, déplacements, reprographie...) au sein de la commission financière.
- mettre en œuvre une politique de regroupements qu'il s'agisse d'achats ou de matériels
- mettre en place des sessions d'accompagnement à l'usage des nouveaux outils de gestion (ARES, ADE)

3.2.2.9 *La commission financière*

Afin de renforcer le dialogue sur la gestion financière entre les différents acteurs et améliorer l'efficacité de la fonction financière au sein de l'ÉSPÉ, une commission financière a été mise en place en janvier 2016.

Cette commission a pour objectif de rendre plus lisible l'élaboration du budget primitif de la composante, d'identifier les ressources, les dépenses récurrentes et les choix à opérer. Elle permet de rendre des arbitrages sur les priorités avec plus de transparence et également d'engager un contrôle des dépenses plus rigoureux.

3.2.2.10 *Les commissions de site*

Constituée sur chaque site de l'ÉSPÉ, la commission de site est une instance de concertation, de consultation et de proposition sur des sujets propres au fonctionnement du site.

Elle a un rôle de proposition dans les domaines suivants :

- organisation des formations accueillies sur le site, notamment, au travers de la gestion des salles de formation et de l'harmonisation des emplois du temps,
- accueil des usagers du site, qualité de vie et conditions de travail,
- animation du site (activités culturelles, sociales et sportives, évènementiel, colloques...). Elle conseille le directeur de l'ÉSPÉ en matière :
 - de projet budgétaire applicable au site,
 - de projets de travaux,
 - de projets de programmes d'équipement,
 - et pour toute question précise formulée par la direction de l'école en relation avec la vie du site.
- Composition et désignation des membres

Chaque commission de site doit être composée en respectant, dans la mesure du possible, les principes de parité de ses membres siégeant avec voix délibérative et de non-cumul des mandats.

La composition des commissions de site est variable pour tenir compte de la spécificité de chaque site.

Chaque commission de site élit son président, pour un mandat de cinq ans, parmi les représentants élus des personnels enseignants et enseignants-chercheurs, composant le collège A, au scrutin uninominal majoritaire à un tour. Le président siège pour la durée de mandat restant.

Un vice-président pour chaque commission de site est désigné par et parmi les représentants des usagers élus, pour un mandat de deux ans. Il siège pour la durée de mandat restant.

Le président préside les séances et anime les débats de la commission de site. En cas de partage égal des voix lors d'une séance de commission de site, le président a voix prépondérante.

- **Fonctionnement**

La commission de site se réunit au moins deux fois par an, sur ordre du jour arrêté par le directeur, sur proposition du président, du vice-président et du responsable administratif de site.

L'ordre du jour est notifié aux membres de la commission huit jours avant la séance du conseil.

Un calendrier prévisionnel des séances ordinaires de la commission pour une année universitaire est communiqué à l'ensemble des membres en début d'année.

Les comptes rendus sont établis à l'initiative du responsable administratif de site.

Les comptes rendus sont signés par le président de la commission de site et le responsable administratif de site. Ils sont envoyés aux membres de la commission et au directeur de l'ÉSPÉ, dans le mois qui suit chaque séance. Le directeur de l'ÉSPÉ en assure la publicité.

Afin d'assurer le suivi des dossiers dont elle a la charge, la commission peut se doter d'un bureau de suivi restreint (président, vice-président, responsable administratif de site, un représentant de chacun des collèges). Le bureau se réunit autant de fois que nécessaire.

3.2.2.11 La commission des personnels administratifs et techniques

La commission des personnels administratifs et techniques a un rôle consultatif. Elle fait des propositions, dans le cadre de la politique générale de l'ÉSPÉ en accord avec la politique de l'université, sur l'organisation générale et le fonctionnement des services, sur la politique des ressources humaines – dont le volet formation – et sur l'action sociale en faveur des personnels de l'école.

Cette commission est dédiée aux personnels IATSS uniquement.

3.2.2.12 Le pilotage et la coordination des formations

Le pilotage des mentions est assuré par une commission, présidée par le responsable de mention, composée de représentants des différents acteurs, selon la mention : - les adjoints au responsable de parcours et de cinq coordonnateurs d'UE pour la mention 1 - l'UFR ALLSH et l'UFR sciences pour AMU, l'UAPV et les domaines ALLSH et sciences pour l'ÉSPÉ pour la mention 2 – les responsable du parcours CPE pour la mention 3 – les responsable des parcours et d'options pour la mention 4. La commission de pilotage de chaque mention a pour mission de coordonner et d'harmoniser les organisations des différents parcours.

Chacun des parcours est dirigé par un responsable de parcours (assisté de quatre adjoints, un par site, pour la mention premier degré).

Concernant les parcours de la mention second degré, cette responsabilité, pour les parcours qui engagent un partage de compétences entre partenaires, est associée à un coordonnateur représentant la composante concernée et chargé de la coordination du plan de formation.

Chaque responsable de parcours, avec l'aide éventuelle du (des) coordonnateur(s) représentant la (les) composante(s), ou des adjoints des sites pour la mention 1, anime l'équipe. Il veille à la mise en œuvre du plan de formation pour le parcours et les options concernés conformément aux objectifs de la politique de formation initiale et continue. Il s'assure de l'organisation des enseignements (intervenants, conception des emplois du temps, modalités de contrôle des connaissances, mise en stage de étudiants...). Il anime l'équipe pédagogique en charge de la formation. Il veille à l'équilibre des interventions des différents personnels engagés par chaque partenaire dans le projet.

Dans la mention premier degré, les coordonnateurs de groupes d'UE sont chargés d'assurer la progressivité sur les quatre semestres et la continuité entre les UE sur un même semestre à l'échelle académique. Ils participent à la constitution des équipes pédagogiques et veillent à la mise en œuvre des enseignements

conformément au plan de formation. Ils coordonnent les opérations relatives aux modalités de contrôle des connaissances pour les UE qui les concernent.

Le conseil de mention réunit en tant que de besoin le/les responsable(s) de parcours, d'option(s), ou adjoints, et coordonnateurs d'UE ainsi que les responsables d'UE, afin de procéder aux régulations nécessaires de l'offre de formation en s'appuyant notamment sur les retours et propositions des conseils de perfectionnement. Son rôle est de faire évoluer les contenus et les dispositifs de formation ainsi que les modalités d'évaluation, en vue de favoriser une approche intégrative du processus d'appropriation de connaissances et de développement de compétences requis par la formation d'enseignants polyvalents.

3.2.3 Les dispositifs mis en place pour favoriser la mutualisation

des enseignements et des équipes pédagogiques à l'intérieur des formations voire avec d'autres champs de formation.

3.2.3.1 L'organisation du tronc commun

Une mutualisation s'applique pour tous les parcours des mentions 1, 2 et 3 pour les enseignements de tronc commun qui sont dispensés selon des modalités pédagogiques diversifiées mais qui mixent toujours, à différentes échelles, les étudiants ou les étudiants fonctionnaires stagiaires d'un même site. Le tronc commun de formation s'organise entre, d'une part, des UE qui visent la construction de la culture commune pour tous les professeurs et les personnels d'éducation et, d'autre part, des UE qui visent la formation spécifique propre à chacun de ces métiers. Les quatorze compétences communes constituent l'architecture de base du tronc commun de formation pour les mentions 1, 2 et 3 du master MEEF.

Les enseignements de Tronc Commun sont structurés fortement autour d'une culture professionnelle commune définie par un nouveau référentiel métier porté par la loi de refondation de l'école (compétences communes 1 à 14 du référentiel métier). Cela signifie que l'optique privilégiée est celle de l'entrée « métier » dans la formation de sorte à focaliser sur la professionnalité enseignante. Ceci suppose la coordination, l'accompagnement et l'évolution de ce tronc commun mis en œuvre par des équipes pluridisciplinaires, pluri-catégorielles et pluri-institutionnelles, impliquant tous les formateurs de l'ÉSPÉ ainsi que les partenaires, selon un processus d'ingénierie pédagogique innovante (par exemple : approche par projet, par compétences). Ces collectifs de travail mêlant expériences personnelles et champs d'intervention multiples, compétences internes (ÉSPÉ, AMU, SFERE Provence) et externes (partenaires institutionnels et associatifs), doivent contribuer à la construction de projets de formation qui visent à développer les compétences professionnelles communes fondées sur des ressources communes et sur un adossement à la recherche. Quatre axes structurent le tronc commun, articulés autour de six objectifs principaux afin de développer et généraliser une approche transversale dans le tronc commun de formation des masters MEEF.

Chaque équipe pédagogique construit un curriculum de formation sur les deux années du master dans le respect du cahier des charges commun (cf. annexe Autres). Les curriculums proposés doivent permettre de structurer l'ensemble de la formation et ne doivent pas être pensés comme des entités isolées et indépendantes des autres composantes de la formation. Ils doivent respecter les caractéristiques et les exigences des métiers de l'enseignement. Ce qui signifie que les compétences doivent être formulées de façon à faciliter leur acquisition par les étudiants.

Les curriculums proposés doivent prendre en compte les attentes des étudiants : contribuer à la préparation aux épreuves des concours en M1, accompagner la prise de responsabilité de classes en M2, minimiser la charge des déplacements des fonctionnaires-stagiaires entre leur lieu de stage et le lieu de formation.

Penser et organiser la relation au terrain de formation professionnelle (relations partenariales)

La relation au terrain doit être particulièrement privilégiée. Le curriculum proposé doit envisager une progression des stages en établissement, qu'il s'agisse des stages de M1 ou de M2 (pour les non lauréats) ou du stage en alternance pour les lauréats des concours en M2. Il doit permettre à l'équipe de développer des relations privilégiées avec la communauté éducative des établissements, les tuteurs, les équipes d'enseignants, les équipes de direction, les personnels d'éducation et les différents intervenants sociaux, mais également avec les associations partenaires qui interviennent dans le secteur scolaire.

3.2.3.2 La constitution des équipes en charge du tronc commun

La prise en charge du tronc commun est assurée par des équipes pluridisciplinaires, pluri-catégorielles et pluri-institutionnelles afin que chaque projet reflète cette culture commune, d'une part, et, d'autre part, soit pris en charge par une diversité d'enseignants et d'enseignants-chercheurs, chacune et chacun contribuant, selon son expérience personnelle, son domaine de compétences et son champ d'intervention disciplinaire.

Le travail des équipes doit s'appuyer sur les complémentarités de cette diversité pour produire une organisation de formation en adéquation avec les attendus institutionnels et les attentes différentes des étudiants (préparation aux concours en M1, exercice de l'activité professionnelle en M2).

Les équipes sont constituées sur chacun des sites de l'ÉSPÉ afin de limiter la charge des intervenants en multipliant les déplacements.

Chaque équipe est composée d'un noyau d'enseignants et enseignants-chercheurs affectés à l'ÉSPÉ. Tous les enseignants et enseignants-chercheurs affectés à l'ÉSPÉ sont membres d'une équipe. La constitution de chaque équipe est assurée par une commission ad hoc sur chaque site et composée de membres de la direction, des responsables de collège, de mention et de parcours et des membres du groupe de coordination du tronc commun. Les critères retenus privilégient la mixité des disciplines (pluridisciplinarité), des statuts (professeurs des écoles, enseignants du second degré, enseignants-chercheurs) et des domaines d'intervention des formateurs (notamment, premier et second degrés). La présence d'enseignants-chercheurs, même en faible effectif dans chaque équipe est une condition sine qua none de la composition des équipes. Cette configuration lutte contre la juxtaposition des approches et constitue une réponse concrète pour favoriser l'adossement des formations à la recherche. Dans cette optique les enseignants-chercheurs de l'ÉSPÉ ont procédé à la présentation de leur recherche et du lien qu'elles entretiennent avec les compétences professionnelles visées par le tronc commun lors de journées Recherche-Formation. Ces présentations filmées sont disponibles¹ et contribuent à faire connaître les recherches des enseignants-chercheurs de l'ÉSPÉ. Aux enseignants et enseignants-chercheurs de l'ÉSPÉ s'ajoutent des formateurs de terrain (PEMF ou PFA) dans le cadre du partenariat avec l'académie. Ils sont associés à l'ensemble des activités de l'équipe. La conséquence principale de la situation précédente était une faible intervention de professionnels de terrain dans la formation initiale (par exemple, ils étaient quasi absents du tronc commun de formation pour les trois mentions qui préparent aux métiers de l'Éducation nationale). Par ailleurs, toujours dans le cadre de partenariats, l'équipe pédagogique pourra avoir recours aux ressources et aux compétences propres de l'ÉSPÉ et de l'ensemble de ses partenaires.

3.2.3.3 *Les modalités de déploiement de la culture commune au-delà des enseignements du Tronc Commun*

3.2.3.3.1 La coordination tronc commun-parcours

Chaque équipe pédagogique du Tronc commun coordonne son action au niveau du site, notamment pour la composition des groupes d'étudiants dont elle a la charge en M1 et en M2. La concertation au niveau de chaque site permet de faciliter les allers-retours entre les équipes pédagogiques de chaque parcours et les équipes pédagogiques du tronc commun. Cette coordination se fait en relation avec les responsables de parcours présents sur chacun des sites afin que le tronc commun soit pensé comme structure d'appui à l'organisation des autres UE. Un groupe de travail associant la direction de l'ÉSPÉ, les représentants des partenaires du projet et les responsables des mentions concernées est chargé de la supervision du processus et des conditions nécessaires à sa bonne réalisation. L'école d'été organisée en fin d'année est consacrée en grande partie à la mise en œuvre du tronc commun.

La coordination des projets d'organisation du tronc commun de formation vise à :

- accompagner la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des projets des équipes,
- dialoguer avec les partenaires du projet académique de l'ÉSPÉ,
- faire des propositions aux équipes sur les contenus de formation, les organisations à mettre en œuvre et les harmonisations nécessaires pour la faisabilité et la simplicité de ces organisations.

Les conseils de perfectionnement ont pour objectif le suivi et la régulation des différentes formations mises en place (cf. Section 11, article 47 du règlement intérieur). Ils ont donc la charge de porter un regard sur l'intégration de l'ensemble des composantes de la formation, notamment l'articulation entre le tronc commun de formation et les autres UE qui composent la formation.

Le Conseil consultatif d'école est l'instance de concertation entre les différents acteurs de la formation. Il s'appuie sur les propositions des conseils de perfectionnement associés à chacun des parcours des mentions du master MEEF. Il est consulté par le CE et le COSP sur les orientations en matière de recherche et de formation mises en œuvre par l'ÉSPÉ. Il émet des propositions relatives à la formation en prenant appui sur son expertise (cf. Titre 5, Section 5, article 27 des statuts de l'ÉSPÉ).

¹ <https://espe.univ-amu.fr/news/1467/journees-recherche-formation>

Le CCE est chargé de superviser, coordonner, proposer les harmonisations possibles et souhaitables et d'émettre un avis pour le conseil d'école sur la validation des projets de chaque équipe.

Le Conseil d'École arrête la politique de formation (cf. Titre 2, article 9 des statuts de l'ÉSPÉ). Notamment, il arrête l'organisation du tronc commun de formation, constituée à partir des projets de chaque équipe, qu'il valide.

3.2.3.4 Ingénierie pédagogique numérique et innovation

3.2.3.4.1 Les groupes de développement et de groupes de production de ressources

Le développement de l'innovation pédagogique repose sur le soutien à la constitution et au fonctionnement de groupes de développement et de groupes de production de ressources organisés selon des modalités de recherche-action. Ces groupes rassemblent des équipes d'enseignants (notamment des enseignants de l'enseignement scolaire) et d'enseignants-chercheurs avec comme objectif la production de résultats diffusables au-delà des membres du groupe.

Les orientations et les priorités en matière de développement et de productions de ressources sont définies par le COSP qui arrête annuellement un appel à projets, définissant les attentes, les conditions et les critères de choix, ainsi que les modalités de candidature et d'exécution des projets. L'évaluation des projets déposés est assurée au travers d'une double expertise : la commission recherche fait une proposition de classement au CE qui arrête la liste des projets retenus et les moyens attribués.

Les groupes de développement et de groupes de production de ressources constituent un dispositif qui organise les liens entre recherche, formation et diffusion de l'innovation en articulant les différentes actions de chercheurs, d'enseignants-chercheurs, d'enseignants, de formateurs de terrain, de professionnels en exercice...

3.2.3.4.2 La diffusion des ressources

Parallèlement à leur production, une banque de données des ressources (celles qui existent déjà, constituées par les équipes en charge du tronc commun depuis la création de l'ÉSPÉ, voire produites par les équipes de l'ancien IUFM ; celles produites par les groupes de production de ressources et/ou les groupes de développement constitués à la demande des équipes) permet leur mise à disposition de l'ensemble des équipes de l'ÉSPÉ. Elles sont progressivement rendues accessibles via les réseaux électroniques de l'université. Le pôle Ressources numériques est chargé de la mise en œuvre de cette banque et de son accessibilité.

3.2.4 Les modalités de mise en œuvre de l'alternance intégrative ;

Pendant l'année où il/elle est fonctionnaire stagiaire, l'étudiant.e Fonctionnaire stagiaire de MEEF2 ou de DESU poursuit sa formation en alternance il effectue un stage en responsabilité en établissement du second degré (mi-temps) intégré à sa formation (mi-temps).

Les créneaux hebdomadaires qui sont réservés au stage en alternance et ceux qui sont réservés aux enseignements de master sont définis en collaboration avec les autorités académiques.

Le volume global des formations est de 252 heures à répartir sur 32 semaines ; ceci correspond à une moyenne de 8 heures de formation hebdomadaires réparties sur 5 demi-journées (incluant le travail personnel des professeurs stagiaires), les 5 autres demi-journées, non contiguës, sont dévolues au stage en responsabilité. Cette modalité d'alternance varie suivant les sites et les mentions ; elle fait l'objet d'une publication annuelle concertée dans le bulletin académique (BA).

3.2.4.1 Le tutorat mixte

Les fonctionnaires stagiaires bénéficient d'un tutorat mixte dans le cadre du stage établissement ; celui-ci est assuré par un binôme composé d'un personnel de la structure d'accueil (le tuteur de terrain désigné par le Recteur) et d'un tuteur désigné par l'ÉSPÉ (Référént universitaire).

Le binôme accompagne le stagiaire durant l'année scolaire et participe à sa formation ; le Tuteur de terrain le conseille, l'aide à préparer ses activités éducatives et à mener une analyse critique de sa pratique et l'accueille régulièrement. Le Référént ÉSPÉ assure le suivi de quinze étudiants en alternance et la mise en œuvre des TD délocalisés corrélatifs (cf. plus bas) ; il assure la coordination avec le terrain de stage (chef d'établissement, tuteur de terrain, corps d'inspection) ainsi qu'avec les autres formateurs de l'équipe pédagogique des UE adossées au stage. Enfin il centralise les éléments du suivi individualisé des étudiants qu'il a en charge et les accompagne dans la réalisation de leur e-portfolio.

En M1 comme en M2 les étudiants ou FSTG bénéficient d'un suivi placé sous la responsabilité d'un Référent ÉSPÉ (qui a en charge 15 étudiants ou FSTG) en interaction avec les formateurs tuteurs des établissements de déroulement des stages.

En conséquence, l'évaluation du stage en alternance inclut un suivi continu de chaque étudiant par au moins deux personnes différentes : le tuteur de terrain et le référent ÉSPÉ, auxquelles il est fortement souhaitable que se joigne le chef d'établissement.

Ce suivi donne lieu à un premier retour des trois avis dans le semestre 3 et repose sur un dispositif de signalement des difficultés rencontrées, soit par une des trois personnes impliquées, soit par l'étudiant lui-même ; ce signalement permet de mettre en place dans les meilleurs délais un processus de régulation et d'accompagnement de l'étudiant en difficulté.

L'évaluation du stage se fonde sur l'avis porté par le directeur de l'ESPE qui peut s'appuyer sur l'appréciation du tuteur désigné par l'ESPE, l'avis de l'inspecteur qui peut s'appuyer sur les rapports intermédiaire et de synthèse rédigés par le tuteur de terrain, du chef d'établissement (pour les enseignants du second degré) ou de l'autorité administrative compétente (IEN de circonscription pour les enseignants du premier degré).

compétente

3.2.4.2 Procédure de signalement

Le stage en responsabilité constitue pour la plupart des fonctionnaires stagiaires la première expérience de prise de fonction en autonomie. Dans de rares cas, il est possible que le stagiaire ne soit pas à même de remplir les obligations liées à sa mission. Dès lors, il est essentiel que l'ensemble des acteurs de la formation soient informés et puissent intervenir pour aider le stagiaire à dépasser ses difficultés ; ceci suppose un signalement des difficultés dans le prolongement duquel, un aménagement du parcours de formation ou de son service doit être proposé au stagiaire.

La procédure de signalement ne doit être déclenchée que lorsque les difficultés rencontrées sont avérées et récurrentes c'est-à-dire lorsque les difficultés importantes repérées mettent à mal le FSTG et/ou les élèves dont il a la responsabilité.

Lorsque, à la lecture du bulletin de signalement, la direction de la formation, via le responsable du parcours ou son adjoint, donne son aval, le référent est diligenté pour mettre en œuvre une visite qui pourra déboucher sur une proposition d'aménagement du plan de formation du FSTG pour l'aider à dépasser ses difficultés.

3.2.4.3 Les TD délocalisés

Pour opérationnaliser et optimiser l'alternance intégrative et le tutorat mixte, le choix a été fait de centrer le suivi-accompagnement sur une organisation pédagogique originale : le TD délocalisé. Il constitue le nucléus ou noyau autour duquel l'analyse du développement professionnel des fonctionnaires stagiaires prend sa source et se développe parce qu'il génère des processus de réappropriation qui intègrent leur pratique en contexte et surtout leur capacité à résoudre leurs difficultés en situation de travail. Ce TD formatif associe dans l'établissement la triade – fonctionnaire stagiaire/tuteurs et autres acteurs de terrain/Référent ÉSPÉ. – Le TD délocalisé donne l'occasion de participer à des discussions avec différents membres experts en matière d'enseignement et de matérialiser la nécessaire proximité d'engagement dans la situation de travail entre tuteurs et tuteurs. Ainsi se construisent des compétences définies effectivement mobilisées dans une activité réelle.

Au cours de son suivi le Référent ÉSPÉ conduit, avec 2 à 5 professeurs stagiaires au sein de l'établissement, un suivi adapté sous la forme de deux TD délocalisés (l'un au semestre 3, l'autre au semestre 4), associant le Tuteur de terrain et permettant d'échanger avec le Chef d'établissement. Ces TD sont adossés aux UE 35 et 45 « Stage et mémoire ».

La co-mobilisation offre un cadre sécurisant autorisant la prise de risque, stimule l'engagement dans l'établissement et ouvre sur des échanges possibles et plus variés avec les tuteurs. C'est un moment essentiel de l'accès à la prise de responsabilité et à l'autonomie ; en effet par ce biais se développent davantage d'interactions, de confrontations au travail collectif, de construction d'un espace commun de compréhension sur les activités réelles en établissement, et d'échanges d'expériences et de ressentis sur des faits vécus ensemble. En somme le TD délocalisé provoque l'émergence d'énoncés explicites, transmissibles, en lien direct avec l'expérience qui contribuent au développement des compétences.

On s'inscrit ici dans la construction du nouveau qui se rapporte au :

- Registre de la maîtrise : Professionnel qui intervient en autonomie dans une pratique ;

- Registre de transformation des techniques en usage par des créations nouvelles qui dépassent la simple reproduction des modèles établis, mais qui se font en référence aux modèles antécédents.

Le TD délocalisé naît d'un besoin d'apprentissage sous-tendu par un projet à court voire moyen terme à caractère professionnel et didactique.

3.2.5 Les dispositifs mis en place pour le continuum de formation

3.2.5.1 La professionnalisation dès la licence.

Comme le montre Figure 3 des unités d'enseignement sont offertes en licence dans le cadre de la professionnalisation vers les métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (ProMEEF). L'offre de formation et les aménagements particuliers relatifs aux métiers de l'enseignement sont organisés sous la responsabilité de l'ÉSPÉ, en concertation avec les composantes disciplinaires. L'ÉSPÉ assure également la coordination des différents stages.

Deux types d'unités d'enseignement sont prévues : les UE mutualisées et les UE pour apporter les contenus des complémentaires.

Les UE pro MEEF Mutualisées trouvent de plus en plus leur place dans des licences très diversifiées des secteurs Sciences, ALLSH ; il est plus difficile qu'elles s'insèrent dans d'autres domaines disciplinaires (STAPS, Droit par exemple) ; leur intégration est donc à développer en cohérence avec l'organisation de chaque licence.

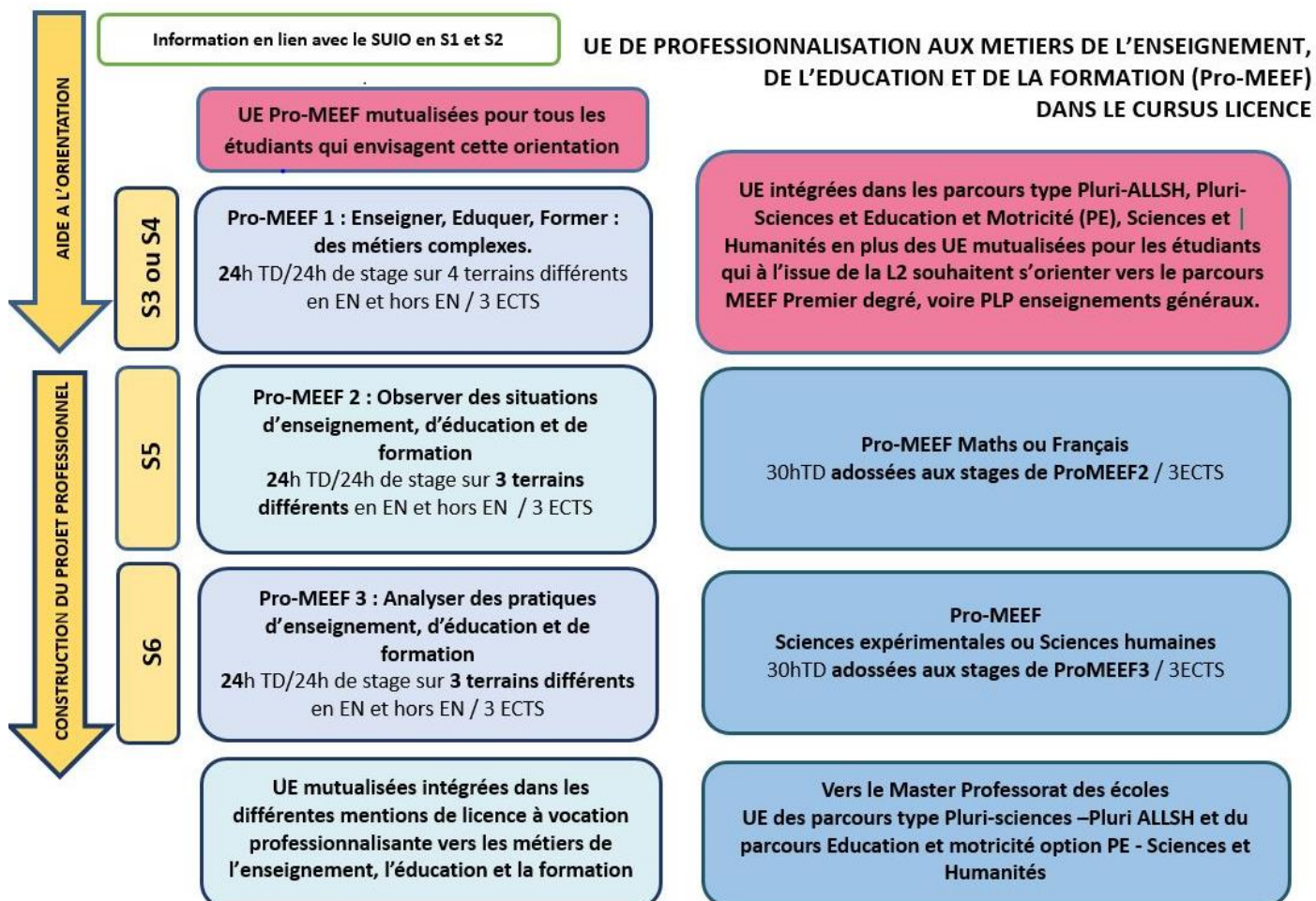


Figure 3 : L'offre d'UE de préprofessionnalisation en licence

3.2.5.1.1 Les UE de professionnalisation mutualisées

Les UE mutualisées sont conçues en lien avec les contenus du master MEEF; elles permettent ainsi une orientation active des étudiants de licence et préparent aux UE du master MEEF orientées vers les savoirs

sur le métier et la construction d'une culture professionnelle commune telle que définie dans le référentiel de compétences métiers. Elles articulent trois temps : l'information, la sensibilisation et la découverte de ces métiers ; ces trois temps organisent la construction du projet professionnel des étudiants qui choisissent de s'orienter dans ces voies. Elles prennent appui sur des stages en milieux professionnels (pas exclusivement dans le cadre de l'Education nationale) qui permettent d'associer les acquisitions de connaissances aux constructions de compétences. L'inscription des étudiants sur les trois UE se fait via APOGÉE dès début septembre. L'ÉSPÉ gère les groupes d'étudiants et la mise en stage à partir des établissements partenaires dont la liste est fournie, en ce qui concerne l'Éducation nationale, par le rectorat.

L'UE de L2 est mutualisée au sein de chacun des secteurs et éventuellement entre les deux secteurs. Depuis la création des ÉSPÉ un processus d'intégration de ces UE dans l'ensemble des parcours de licence des secteurs Sciences et ALLSH est engagé. Elles sont très majoritairement facultatives et créditées entre 3 et 6 ECTS

3.2.5.1.2 Les UE de professionnalisation complémentaires

À côté des UE mutualisées précédentes est prévue la mise en place d'UE ProMEEF complémentaires de deux types : pré orientation vers le master MEEF professorat des écoles ou pré orientation vers le master MEEF professorat dans les disciplines scolaires bi-disciplinaires. Les premières pilotées par l'ÉSPÉ sont mutualisées et complémentaires aux enseignements principaux de la licence support, elles permettent d'acquies et d'assoir les bases nécessaires aux enseignements du master MEEF dans les disciplines concernées (deux UE par semestre l'une en Math l'autre en Sciences expérimentales ou en Français et en Sciences Humaines, selon qu'il s'agit d'une licence ALLSH ou Sciences.

En lien avec les savoirs enseignés à l'école, les savoirs fondamentaux de références sont abordés dans un continuum L3-M2.

Les secondes, spécifiques aux parcours de licence et pilotées par l'UFR, sont proposées, en plus des UE ProMEEF mutualisées, aux étudiants se destinant à un parcours du master MEEF « bi-disciplinaire ». Complémentaires aux enseignements principaux de la licence support, elles permettent d'acquies et d'assoir les bases nécessaires aux enseignements du master MEEF dans les parcours concernés. Les étudiants de L3 ont la possibilité de suivre deux UE par semestre dans la discipline non enseignée dans le cursus de licence. Ces UE optionnelles sont intégrées dans la maquette du niveau L3 des licences mono-disciplinaires ayant des débouchés vers les métiers de l'enseignement « bi-disciplinaire ».

L'intégration de ces UE dans les parcours de licence existants se heurtent à de nombreuses difficultés qui se justifient notamment par le caractère d'ores-et-déjà saturé des semestres et la lourdeur des programmes. Le cas des licences pluridisciplinaires comme « Pluri-sciences » constituent une exception de par la philosophie de leur structuration propre, c'est en effet le seul parcours de Licence ayant intégré une partie du dispositif (1UE sur les 4 proposées).

De ce fait une incitation plus appuyée dans le cadre d'une collaboration tripartite ÉSPÉ-Universités-Académie devrait conduire à l'insertion dans le futur plan de formation des licences de ces UE complémentaires afin d'étendre le continuum de formation aux savoirs disciplinaires de référence.

3.2.5.1.3 Le cas des enseignements technologiques et professionnels en IUT et BTS

Pour compléter cette offre en amont du master, des aménagements spécifiques pour les enseignements technologiques et professionnels étaient prévus en direction des étudiants inscrits dans un DUT ou un BTS souhaitant s'orienter vers les métiers de l'enseignement dans les domaines technologiques et professionnels, en y incluant le volet d'information en première année et le dispositif de sensibilisation en seconde année. Un parcours de L3 générale aurait dû être offert à ces étudiants dans trois domaines technologiques et professionnels : sciences industrielles et de l'ingénierie, sciences et technologies tertiaires, sciences et technologies biotechnologiques, de santé, médicosociales et environnement.

Jusqu'ici, sans identification d'un cursus L d'appui, il n'a pas été possible d'insérer une L3 « passerelle » dans le paysage universitaire existant ; Une nouvelle organisation des licences devrait ménager une place à l'insertion d'une telle formation.

3.2.5.2 Compétences en Langues Vivantes

A l'entrée en M1 comme tous les étudiants du MEEF, sont soumis à un test de pré positionnement en LVE afin de s'assurer qu'ils maîtrisent, a minima, une LVE au niveau B1 dans l'optique de la satisfaction des exigences du niveau de maîtrise des compétences en LVE du M2 qui doit se situer au niveau B2. Lorsque ce n'est pas le cas, un dispositif modulaire d'aide à l'accès au niveau B1 est ouvert sur les deux semestres du M1 (12 heures par semestre en présentiel et distantiel). Par ailleurs dans un très grand nombre de cas des Validations d'Acquis sont possibles pour les ECTS relatifs aux compétences en langues étrangères à partir de la valorisation des unités d'enseignements de langues suivis au niveau B2 dans les parcours de licences et validés sans compensation.

3.2.5.3 Formation continuée T1, T2

Bien qu'inscrite dans le précédent projet la participation de l'ÉSPÉ à la formation des T1, T2 n'avait pas encore été mise en place avant la rentrée 2017.

Dorénavant, le directoire a arrêté une participation concertée de l'ÉSPÉ et l'académie et la mise en place d'un dispositif équivalent à 4 jours de formation par néo-titulaire qui sera réalisé par l'ÉSPÉ en plus des formations disciplinaires inscrites au PAF. Dans cette perspective l'intervention d'universitaires qui n'intervenaient pas précédemment pourra s'envisager.

La formation sera modulaire et adaptée :

- aux besoins et aux parcours antérieurs des T1 et T2
- à la charge de travail des formés
- aux contraintes des établissements

Types de modules proposés :

- construction des gestes professionnels des entrants dans le métier
- approche par projets en lien avec l'établissement d'exercice, autour des parcours éducatifs et associant la recherche.

3.2.5.4 Formation continue : certifications

L'organisation des formations conduisant aux certifications de l'Éducation nationale doit s'intégrer au dispositifs universitaires existants. Il en est ainsi des préparations au CAFFA, CAFIPEMF et CAPPEI qui sont désormais adossés à un parcours de la mention 4 du master MEEF.

3.2.5.5 Formation continue : participation au PAF

La conséquence principale de la situation précédente se traduisait par des dispositifs de formation continuée et/ou continue desquels les interventions d'universitaires, qu'ils soient affectés à l'ÉSPÉ ou dans une autre UFR, étaient largement absentes. La décision du directoire de cibler des formations prioritaires va permettre d'élaborer des réponses au plan de formations académiques tenant compte du potentiel de l'université.

3.2.6 Les modalités de prise en compte des différents profils ne nécessitant pas l'obtention d'un master MEEF

(inscription et intégration dans les formations de master, dispositifs de formation adaptés, ...) ;

En M1 comme en M2 les étudiants en situation de handicap peuvent avoir accès à une aide et un accompagnement par leurs pairs, étudiants en master MEEF. Les étudiants-tuteurs ont accès, dans le cadre de la valorisation de l'engagement étudiant à un bonus.

À l'entrée en M1 tous les étudiants du MEEF subissent un test de pré positionnement en LVE afin de s'assurer qu'ils maîtrisent, a minima, au niveau B1 les compétences dans une Langue Vivante dans l'optique de la satisfaction des exigences qui doivent les conduire en M2 au niveau B2. Lorsque ce n'est pas le cas, un dispositif modulaire d'aide à l'accès au niveau B1 est ouvert sur les deux semestres du M1 (12 heures par semestre en présentiel et distantiel).

- L'accueil d'étudiants en formation continue (bureau de reprise d'études) dans les masters s'inscrit dans l'accompagnement des processus de reprises d'études dans des projets de reconversion ou d'insertion professionnelle. Les dispositifs de validation des acquis professionnels ou de validation des acquis d'expérience permet d'intégrer ces personnes dans les cursus de formation.

- Le bureau VAE de l'ÉSPÉ est le point d'entrée de tous les candidats au Master MEEF par VAE, il conseille les candidats et les oriente dans leur choix. Le SUFA, service commun de l'Université, gère les aspects administratifs liés aux candidats et aux jurys. L'ÉSPÉ gère l'accompagnement facultatif des candidats (ateliers collectifs et suivi individuels dédiés), l'organisation pédagogique des jurys (contacts des différents membres en fonction des mentions et parcours choisis par les candidats) ainsi que le suivi individuel post jury en cas de validation partielle.
- Il est prévu d'organiser l'ensemble des préparations aux concours internes correspondants aux concours externes préparés par l'Université (ÉSPÉ comprise) dans le cadre d'un DESU. Ces préparations devraient débiter à la rentrée universitaire 2018 dès qu'un accord est trouvé sur la question des frais d'inscriptions des préparatoires.

Le modèle pour une formation de 120 heures fait varier la part de formation distancielle et présentielle en fonction de l'effectif.

Pour les étudiants-FSTG dispensés de la condition de validation du MEEF ou détenteur d'un autre master, la Commission académique présidée par le Recteur définit un parcours obligatoire de formation ancrée dans les enseignements du M2 MEEF (UE de tronc commun et de mémoire ; UE de culture commune ; éventuellement UE de langue vivante (si non détention du niveau B2) ; des UE complémentaires disciplinaires et de didactique disciplinaire en fonction du parcours antérieur).

3.2.7 La mise en œuvre de la démarche qualité ;

Dans le cadre de l'ensemble des axes stratégiques prioritaires du projet académique de l'ÉSPÉ une volonté d'évolution, créant une dynamique de progrès continu dans le fonctionnement et la satisfaction des usagers, est clairement affichée. Ceci dans le but principal de favoriser la pérennité et le développement de l'ÉSPÉ.

- Les dispositifs de régulation, notamment grâce au rôle joué par les différentes instances, permettent d'avoir une excellente vision sur cette mise en œuvre, les avancées, les réussites, les difficultés et les problèmes. Ces dispositifs de régulation fonctionnent tous, et quel que soit leur niveau sur une approche très pragmatique et sur une attention particulière au dialogue pour trouver des solutions aux problèmes rencontrés. Les enquêtes menées dans le cadre de l'observatoire de la vie étudiante sont à cet égard une importante source d'information

Ainsi, concernant notamment le pôle formation, les principales évolutions envisagées concernent essentiellement l'amélioration des services rendus aux usagers :

- pour les étudiants, il s'agit d'améliorer les services de proximité afin de les accompagner au mieux depuis leur préinscription jusqu'à la délivrance de leur diplôme et, pour ceux qui sont concernés, leur titularisation comme fonctionnaire de l'Éducation nationale. Cela concerne également la gestion de la diversité des fonctionnaires-stagiaires qui sont inscrits à l'ÉSPÉ et la gestion de tous les étudiants qui s'inscrivent dans une perspective de reprise d'études que ce soit dans le cadre d'une reconversion professionnelle (essentiellement des professionnels du privé qui visent une reconversion pour devenir enseignant), que ce soit dans le cadre de reprises d'études diplômantes pour des enseignants déjà titulaires de l'Éducation nationale (cursus de master ou validation d'acquis), ou que ce soit l'accès à des dispositifs de formation continue des enseignants déjà titulaires de l'Éducation nationale ;
- pour les enseignants, il s'agit d'améliorer le soutien à l'organisation et la mise en œuvre des formations qui sont complexes (plusieurs parcours de formation avec des effectifs extrêmes allant d'une vingtaine d'étudiants dans un parcours à près de 1 500 dans le parcours Professeur des écoles), souvent sur plusieurs sites (ce qui pose notamment des questions d'équité de traitement). Un travail important est fait et doit être poursuivi en concertation avec la Direction des Études et de la Vie Étudiante de l'université.

L'ensemble des procédures en lien avec la formation fait l'objet d'une mise en forme : "Les Fiches Techniques" fournissant toute aide nécessaire.

Le caractère universitaire demeure également un objectif stratégique essentiel. Un important travail de structuration a été accompli au travers de la fédération de recherche SFERE-Provence, de l'inscription d'un domaine scientifique transverse Apprentissage et Éducation dans la politique scientifique d'AMU et du site universitaire d'Aix-Marseille et avec le projet de création d'une École Universitaire de Recherche. L'association étroite des trois partenaires dans ce travail de structuration témoigne de cette volonté d'améliorer cet ancrage universitaire.

Au cœur de toutes les stratégies de développement et de structuration de la recherche en éducation qui découlent du projet académique figure l'articulation terrain, formation, recherche. Elle doit permettre

également de En renforçant et développant les relations entre les acteurs, en créant des espaces communs de rencontre et de projets que ce soit au niveau des personnes (notamment dans la formation initiale et continue des professionnels de l'enseignement, de l'éducation et de la formation), des équipes constituées sur le terrain (au niveau des établissements, des réseaux d'établissements ou de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative), des équipes plurielles qui assurent les formations ou des unités de recherche engagées.

3.2.8 Les moyens administratifs et techniques (secrétariat, etc.) à l'appui des formations.

3.2.8.1 Organisation administrative

3.2.8.1.1 Sites de l'ÉSPÉ d'Aix-Marseille

L'ÉSPÉ d'Aix-Marseille est implantée sur quatre sites : Aix-en-Provence, Avignon, Digne-les-Bains et Marseille. Le tableau ci-dessous indique l'implantation des différents parcours sur chacun de ces sites.

Tableau 6 : Implantation sur les sites des parcours de formation

Parcours	Aix	Av	Digne	Mars
Mention Premier degré				
Parcours Professorat des écoles	x	x	x	x
Mention Second Degré				
Parcours Enseigner les lettres, le Français Langue étrangère au CLG et au LGT	x	x		
Parcours Enseigner une Langue vivante étrangère au CLG et au LGT	x	x		
Parcours Enseigner l'Histoire-Géographie au CLG et au LGT	x	x		
Parcours Enseigner les Arts au CLG et au LGT	x			
Parcours Professeur Documentaliste	x			
Parcours Enseigner l'éducation physique et sportive				x
Parcours Enseigner les mathématiques au CLG et au LGT		x		x
Parcours Enseigner les Sciences Physique-Chimie au CLG et au LGT				x
Parcours Enseigner les sciences de la vie, les sciences de la Terre au CLG et au LGT				x
Parcours Enseigner la philosophie, les Sciences Économiques et Sociales au LGT	x			
Parcours Enseigner l'Économie-Gestion au LGT	x			
Parcours Enseigner la technologie au CLG, les sciences de l'ingénieur, le design-arts appliqués au LGT	x			
Parcours Enseigner en Lycée professionnel	x			x
Mention Encadrement Éducatif				
Parcours Conseiller principal d'Éducation	x			
Mention Pratiques et Ingénierie de la Formation				
Parcours Métiers de la recherche et de l'expertise en éducation	x			
Parcours Rédacteur professionnel	x			
Parcours Responsable de formation	x			
Parcours Conception et Management de Formations en Hygiène Sécurité et Développement	x			

Chaque site est sous la responsabilité d'un Responsable administratif de site.

Le site d'Aix-en-Provence est le plus grand des quatre sites. Outre les formations de l'ÉSPÉ, il accueille d'autres formations d'autres composantes d'AMU : le master d'études européennes, le Centre de Formation des Musiciens Intervenants (UFR ALLSH), ainsi que la licence d'information et de communication (EJCAM). Environ 25% des surfaces bâties ont été rénovées, le reste est très vétuste, voire insalubre avec de sérieux problèmes d'accessibilité handicapé et de sécurité (la rénovation complète du site est estimée à environ 35 millions d'€).

Le site d'Avignon accueille l'antenne Canopé du Vaucluse. Environ 67% des surfaces bâties ont été rénovées, le reste est vétuste avec des problèmes d'accessibilité handicapé et de sécurité. Le site est surdimensionné en regard des besoins de l'ÉSPÉ.

Le site de Digne-les-Bains accueille l'antenne Canopé des Alpes et la bibliothèque universitaire d'AMU à Digne (étudiants de l'ÉSPÉ, de l'IUT et de l'UFR Sciences). Environ 60% des surfaces bâties ont été rénovées, le reste est vétuste avec des problèmes d'accessibilité handicapé et de sécurité.

Le site de Marseille compte deux implantations, les formations sont accueillies sur la Canebière, l'administration centrale et la direction de l'ÉSPÉ sont implantées à la rue Eugène Cas. Hormis des problèmes de superficie insuffisante pour les besoins, les locaux de la Canebière sont récents et en bon état. Les locaux de la rue Eugène Cas sont inadaptés à l'accueil des services administratifs (ancienne école primaire) et très vétustes.

Aix-en-Provence : dans le cadre du CPER, des travaux de rénovation seront effectués sur un bâtiment et des travaux d'amélioration de la couverture et de l'accessibilité handicapé sur un autre. Le site accueillera la relocalisation de deux départements de l'IUT d'Aix-Marseille.

Avignon : une étude en cours envisage l'abandon du site de la route de Tarascon pour une implantation dans la caserne Chabran avec la DSDEN 84, en partenariat avec l'UAPV pour la mutualisation de locaux et de salles de cours.

Digne-les-Bains : mutualisation des infrastructures et des services techniques avec l'IUT.

Marseille : regroupement, à la rentrée 2019, des deux implantations marseillaises sur le campus de Saint Jérôme avec un espace dédié (environ 5 000 m²) pour accueillir la direction, les services centraux de l'ÉSPÉ, l'unité de recherche ADEF, la fédération de recherche SFERE-Provence et les formations et, d'autre part, une mutualisation de la bibliothèque universitaire et des salles de cours avec l'UFR Sciences.

3.2.8.2 Organisation générale des services administratifs

L'administration de l'ÉSPÉ est organisée en cinq pôles : (1) le pôle formation, (2) le pôle ressources numériques, (3) le pôle recherche et coopérations internationales en éducation, (4) le pôle ressources et moyens et (5) le pôle patrimoine et logistique.

Les trois premiers pôles interviennent directement en soutien des organisations de formation. Le pôle (4) ressources et moyens regroupe les fonctions financières, la gestion des services et la gestion des ressources humaines affectées à la composante.

Les pôles (1), (4) et (5) sont organisés avec un service central et des bureaux sur chacun des sites ; le pôle (1), pour les sites de Marseille et d'Aix, relève d'un lien hiérarchique central contrairement aux bureaux d'Avignon et de Digne qui relèvent d'un lien fonctionnel. Pour les pôles (4) et (5) les relations entre service central et bureaux de site relèvent des liens fonctionnels ; les liens hiérarchiques sont assurés sur chaque site entre le responsable administratif de site et les bureaux de site.

Chacun des pôles est en contact direct avec les services centraux ou les services de campus d'AMU. Selon leurs missions, ils sont en contact également soit avec les services de l'UAPV, soit avec les services académiques au niveau du rectorat ou des DSDEN.

Pôle formation

Le pôle formation remplit les fonctions de scolarité habituelles pour des formations universitaires ; tous les étudiants, quel que soit leur statut ou leur site de formation, sont inscrits administrativement à AMU et pédagogiquement à l'ÉSPÉ. Un dispositif informatique assure l'inscription pédagogique des étudiants qui fréquentent l'UAPV. Un autre dispositif informatique permet de faire l'inscription administrative et pédagogique de tous les fonctionnaires-stagiaires à partir des bases de données académiques.

Au-delà de ces fonctions de scolarité, le pôle formation assure des fonctions qui sont soit spécifiques au projet académique, soit qui revêtent des particularités liées aux publics accueillis, très majoritairement des enseignants ou des personnels d'éducation qui travaillent ou vont travailler pour l'Éducation nationale. L'ÉSPÉ, par exemple, inscrit environ 3 300 étudiants, ayant des statuts différents, chaque année dans des formations professionnelles qui comportent pour tous de nombreux stages en établissements scolaires. Trois bureaux composent, avec les quatre bureaux de site, le pôle formation :

- le bureau de la scolarité,
- le bureau de la formation initiale et continue,
- le bureau des reprises d'étude et de la VAE.

La figure ci-dessous présente l'organisation générale du pôle formation.

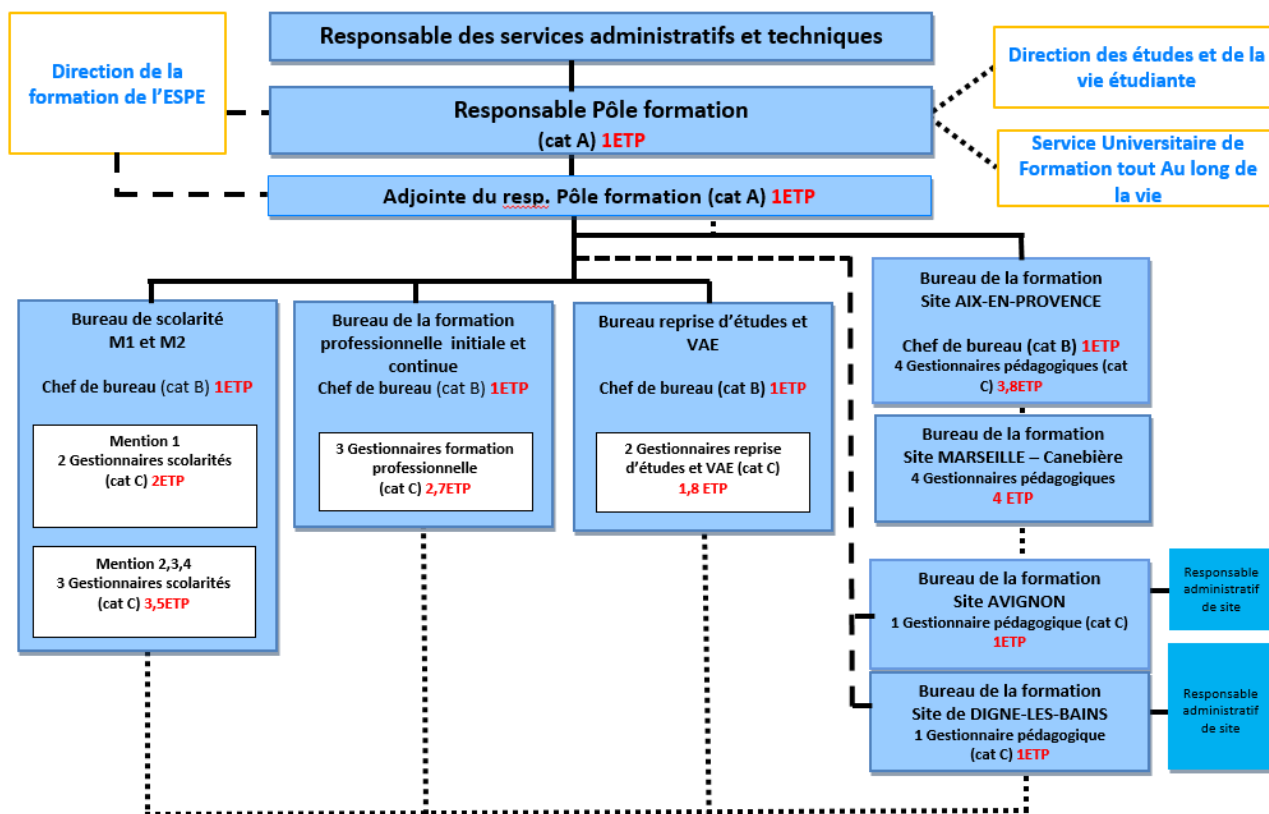


Tableau 7 : organisation du pôle formation

3.3 Positionnement dans l'environnement

Préciser le positionnement du projet de l'ÉSPÉ dans son environnement :

3.3.1 Positionnement de l'offre de l'ÉSPÉ dans l'offre globale de formation des établissements intégrateur et partenaires

Le partenariat fondateur de l'ÉSPÉ d'Aix-Marseille associe trois partenaires principaux – l'université d'Aix-Marseille (AMU), l'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse (UAPV) et l'académie d'Aix-Marseille.

L'ÉSPÉ est une composante du secteur pluridisciplinaire d'AMU. Le continuum de formation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation qui entre dans le périmètre de l'ÉSPÉ suppose un réseau d'interactions entre AMU et sa composante ÉSPÉ, entre l'ÉSPÉ et les autres composantes d'AMU, entre AMU, sa composante ÉSPÉ et l'UAPV et entre AMU, sa composante ÉSPÉ et l'académie.

Le master MEEF occupe une place centrale dans le continuum. Il trouve son origine à la fois dans la réforme de la formation initiale des maîtres et dans la volonté d'apporter aux étudiants en formation initiale mais aussi, aux salariés en formation continue, des compétences dans les métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation. En effet, ce master se situe résolument dans la perspective d'une formation tout au long de la vie, intégrant largement les dispositifs de VAE, VAPP et de VES.

En première année de Master : Les étudiants sont issus d'une licence ou d'un diplôme équivalent compatible avec le parcours brigué ; le recrutement se fait à partir des licences de l'AMU et de l'UAPV essentiellement ; peuvent également être admis des étudiants en possession d'un diplôme jugé équivalent (obtenu en France ou à l'étranger) voire des candidats Khûbes issus des CPGE sous réserve de l'avis de la commission pédagogique de l'ÉSPÉ. Des professionnels désirant une spécialisation dans les domaines de l'encadrement éducatif, de la formation de formateurs et de la responsabilité d'organisme et d'ingénierie de formation dans les milieux professionnels, sont également candidats.

En seconde année de Master : à titre principal, les étudiants sont issus d'une première année de ce Master MEEF (validation de 60 ECTS) ; ils peuvent être aussi issus du milieu professionnel à partir du moment où ils attestent d'un niveau d'études équivalent au Master 1 et compatible.

Un des objectifs du MEEF (trois premières mentions) est d'offrir une formation permettant aux étudiants de devenir professeur du premier ou du second degré ou conseiller principal d'éducation ; toutefois, une

condition sine qua non est la réussite au concours de recrutement qui est placé en fin de M1. Ainsi à l'issue de cette première année une diversité de public se côtoiera dans les formations du MEEF 2 des mentions 1, 2 et 3 :

- les lauréats du concours qui doivent valider leur master MEEF,
- les lauréats du concours dispensés de la condition de validation du master car titulaires d'un autre master,
- les lauréats du concours dispensés de la détention d'un master,
- les lauréats du concours titulaire du master MEEF,
- les non lauréats du concours poursuivant dans le parcours d'origine en M2 et bénéficiant de conditions pour préparer de nouveau le concours (dispositif d'accompagnement pour préparer le concours).

Les étudiants lauréats du concours ont le statut de Fonctionnaires Stagiaires.

3.3.2 Modalités du partenariat avec l'académie

(conventions, etc.) ;

Le partenariat est formalisé par une convention cadre définie en termes d'objectifs et de moyens entre AMU, l'UAPV et l'académie (cf. Convention en annexe).

Cette convention précise les objectifs visés par l'ÉSPÉ et définit la chaîne des responsabilités et la répartition des rôles entre les différents acteurs.

Dans le cadre de la préparation de ce dossier d'accréditation, des groupes de travail ont affiné la convention dans les domaines de la mise à disposition des locaux et les charges liées d'une part et le financement de la formation continue par l'ÉSPÉ et l'université des personnels de l'Éducation nationale d'autre part.

Ainsi le projet académique de l'ÉSPÉ d'Aix-Marseille, a été consolidé notamment dans la prise en compte de la formation tout au long de la vie. Le projet finalisé présenté dans ce dossier pour l'accréditation explicite la réponse des trois partenaires de l'école (AMU, UAPV et académie) en termes de formation initiale et continue des enseignants de l'enseignement scolaire et universitaire et de recherche et développement de l'innovation pédagogique.

L'inscription des différents volets dans le projet a été discutée et actée en matière d'engagements par le Directoire du projet ÉSPÉ.

L'objectif qui a guidé les travaux du Directoire, tel qu'il est voulu par le législateur et par les autorités de tutelle, a été de mettre en place une formation universitaire professionnalisante des personnels de l'éducation nationale, formation qui s'inscrit dans un processus de formation tout au long de la vie.

Le projet précédent couvrait dans les principes tous les champs de formation tout au long de la vie. Pour le réaliser, il prévoyait un engagement de l'Université de 80% pour couvrir les enseignements du master MEEF et un apport d'au moins 20% de l'académie. Dans la réalité, cet engagement a été bien moindre et des travaux ont été mis en place par le Directoire pour surmonter ces difficultés.

Les perspectives ouvertes suite aux décisions du Directoire permettent d'envisager un projet qui couvre l'ensemble du continuum depuis la pré professionnalisation à partir de la L2 jusqu'à la formation tout au long de vie des personnels d'enseignement et d'éducation en interaction étroite avec l'académie.

La nécessité d'articuler la recherche, la formation et le terrain y compris dans le cadre de la formation continue des enseignants de l'Éducation nationale a été réaffirmée par le directoire.

3.3.3 Environnement en matière de partenariats

(associations, partenaires du monde socio-économique et culturel, etc.) ;

Le projet académique s'appuie sur un important réseau de partenariats avec les associations, organismes, institutions... partenaires de l'École formalisés par un ensemble de conventions et d'actions communes. Ces partenariats concernent trois axes distincts de relations et d'actions ; certaines conventions couvrent ces trois axes lorsque certaines n'en couvrent qu'un.

Le premier axe concerne directement la formation dans le cadre du master avec des interventions des partenaires dans les organisations de formation sous forme de conférences ou d'enseignements.

- Inscrites dans le projet académique, les interventions concernent essentiellement les enseignements de tronc commun. Le partenariat implique :
 - des associations comme le Collectif des Associations Partenaires de l'École publique, l'ARI...,
 - des entreprises de l'économie sociale et solidaire (MAÏF, MGEN, CASDEN).
- D'autres interventions concernent des champs plus spécifiques et sont offertes sous forme optionnelle aux étudiants. C'est le cas par exemple des collaborations avec :
 - l'association pour l'Enseignement de la Langue d'Oc de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (AELOC),
 - l'École élémentaire Lei Barquieu Lascours pour permettre aux étudiants de participer à l'initiation à l'escalade d'élèves de CM2,
 - l'association BTP CFA PACA pour valoriser l'image de la formation professionnelle, pour développer des dispositifs dans les domaines de la remédiation, de l'individualisation de la formation et de l'illettrisme, pour favoriser l'engagement des étudiants de l'ÉSPÉ dans les actions culturelles et professionnelles dans le cadre de leur formation,
 - l'Université Populaire Ventoux afin de favoriser l'engagement des étudiants, dans le cadre de leurs stages de masters, dans les actions citoyennes promues par l'UP Ventoux.

Le deuxième axe organise des offres de stages professionnels aux étudiants inscrits dans les parcours MEEF en master et dans les UE ProMEEF en licence. Pour ces derniers, il s'agit de leur faire découvrir l'ensemble des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation au-delà des métiers offerts par l'Éducation nationale. Pour les premiers, il s'agit, d'une part, d'offrir des terrains professionnels aux étudiants inscrits dans la mention 4 Pratiques et ingénierie de la formation et, d'autre part, d'offrir aux étudiants inscrits en M2 MEEF dans une des trois autres mentions et qui ne sont pas lauréats des concours, l'opportunité de découvrir d'autres métiers que ceux offerts par l'Éducation nationale et ainsi d'accompagner leurs choix d'orientation ou de réorientation professionnelle. D'une manière générale, ces offres de stages visent à élargir le champ de vision des étudiants sur l'environnement social des enfants et des adolescents au-delà du milieu scolaire. Ce sont, notamment, les partenariats avec :

- l'association coup de pouce (anciennement appelée Organisme APFÉÉ, Association pour favoriser l'égalité des chances à l'école),
- les centres Léo Lagrange,
- l'association les petits Débrouillards PACA,
- certaines associations du CAPE qui interviennent dans le champ de l'éducation populaire,
- les collectivités territoriales, notamment les municipalités d'Aix-en-Provence, d'Avignon, de Digne les Bains et de Marseille dans le cadre des actions d'accompagnement et de prise en charge des enfants ou dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires.

Le troisième axe recouvre les partenariats sur des projets particuliers qui visent à développer soit des collaborations, soit des actions d'innovation pédagogique et à explorer de nouvelles organisations éducatives. Ce sont par exemple les partenariats avec :

- Fonds Régional d'Art Contemporain Provence-Alpes-Côte d'Azur (FRAC),
- CEFEDM SUD dans le cadre de la constitution d'un pôle autour de l'éducation musicale,
- la société Texas Instruments France pour l'intégration des usages des TICE dans l'enseignement des mathématiques et des sciences,
- les petits Débrouillards PACA.

Le parc national des calanques (PNC) et l'ÉSPÉ ont finalisé la signature d'une convention autour de l'éducation à l'environnement. Le PNC pourrait accueillir des étudiants et notamment ceux du DESU chargés d'élaborer tout au long de l'année, un travail collectif de fond mutualisable en lien avec la recherche.

Le Camp des Milles et l'ÉSPÉ ont initié un partenariat autour de la labellisation citoyenne. Les étudiants (DESU en 2106-17) sont formés par les équipes du Camp à cette labellisation sur une durée de 6 heures cette année, 12 heures par la suite. La convention est en cours de finalisation.

Ces conventions, qui formalisent les partenariats, sont suivies avec attention par l'ÉSPÉ et font l'objet des amendements nécessaires pour les ajuster aux évolutions des conditions de leur application.

Par ailleurs et au-delà des partenariats du projet académique avec l'Académie d'Aix-Marseille et l'UAPV, des collaborations sont développées, d'une part, avec l'Université Nice Sophia Antipolis et l'Académie de Nice et, d'autre part, avec d'autres universités et académies, par exemple avec l'Université Toulouse Jean Jaurès et l'Académie de Toulouse afin de mutualiser certains volets de notre offre de formation ou de

prendre en charge des étudiants FSTG qui sont en stage en responsabilité dans une autre académie que celle de leur ÉSPÉ de formation. Ce dispositif est particulièrement sensible pour les formations à très faibles effectifs qui ne sont pas viables dans chacune des ÉSPÉ concernées et ne le deviennent que grâce à ces regroupements.

Partenariat avec d'autres ÉSPÉ :

- ÉSPÉ de Toulouse (Master Hôtellerie-Restauration)
- ÉSPÉ de Montpellier (Master Arabe notamment)
- ÉSPÉ de Nice (lauréats des concours conduisant à l'enseignement professionnel)

3.3.4 Laboratoires en appui des formations

et le cas échéant les modes de structuration de la recherche en éducation sur le site de l'ÉSPÉ, préciser comment se sont articulés au sein des formations les liens formation-recherche et indiquer le potentiel global en enseignants-chercheurs et/ou chercheurs et leurs liens avec les laboratoires de recherche du domaine ;

3.3.4.1 Les structures de recherche

L'EA 4671 ADEF (Apprentissage, Didactique, Évaluation, Formation) (<http://adef.univ-amu.fr/fr/>) est une équipe de recherche dont la rattachement principal est l'ÉSPÉ. Elle compte 58 enseignants-chercheurs dont 45 sont en poste à l'ÉSPÉ.

À l'inverse l'ÉSPÉ compte 72 enseignants-chercheurs dont 27 sont affiliés à d'autres laboratoires qu'ADEF. Ces enseignants-chercheurs de l'ÉSPÉ qui ne sont pas rattachés à ADEF sont affiliés pour l'essentiel à des laboratoires membres de la FED 4238 SFERE-Provence (Structure Fédérative d'Études et de Recherches en Éducation de Provence <http://sferep.univ-amu.fr/fr/collaborations>).

Cette structure fédérative de recherche est sous la tutelle de l'Université d'Aix-Marseille et partenaire de l'Université de Nice-Sophia Antipolis. C'est un élément fondamental de la politique de structuration de la recherche en éducation. Elle regroupe actuellement 18 laboratoires qui représentent plus de 300 chercheurs autour d'axes de recherche liés à l'enseignement, l'éducation et la formation au sein desquels sont conduits des travaux visant un décloisonnement disciplinaire. Trois axes non exclusifs sont privilégiés :

Axe thématique 1 - Évolution des professionnalités et des pratiques socio-éducatives

Axe thématique 2 - Modalités de construction, d'appropriation et de diffusion des connaissances

Axe thématique 3 - Nouveaux outils, nouveaux publics et dispositifs éducatifs. Cette structuration de la recherche permet d'afficher, des profils de recherche en éducation diversifiés en accord avec les laboratoires de la structure FED 4238 SFERE-Provence pour le recrutement des enseignants-chercheurs de l'ÉSPÉ.

Le projet de création d'une école universitaire de recherche A2E¹⁰ (EUR) s'inscrit dans la ligne politique d'Aix-Marseille Université et de sa stratégie d'Initiative d'Excellence A*MIDEX. Il contribue à structurer le champ Apprentissage et Éducation qui constitue un des domaines transverses de la politique scientifique de site et à renforcer les relations recherche, formation, terrain pour le secteur de l'éducation.

L'offre de formation à et par la recherche de l'EUR A2E¹⁰ vise à former les chercheurs et les experts, spécialistes de l'éducation à même de porter les mutations sociales et sociétales de l'éducation et de la formation à l'ère du numérique.

Le projet de création de l'EUR A2E¹⁰ s'appuie principalement sur 3 laboratoires d'AMU et associe 9 unités mixtes de recherche et 2 équipes d'accueil, membres de la fédération de recherche FED 4238 SFERE-Provence. Il engage quatre composantes d'AMU et deux écoles doctorales dans l'organisation d'un continuum de formation master doctorat de recherches en éducation, ancré au sein d'un riche environnement socioéconomique, incluant l'académie d'Aix-Marseille (enseignement scolaire 1^{er} et 2nd degrés), le réseau CANOPÉ, le collectif des associations partenaires de l'École, les collectivités territoriales et des entreprises privées spécialisées dans l'édition scolaire ou le développement et la diffusion d'applications numériques.

3.3.4.2 Enjeux de la structuration

L'effort de structuration entrepris grâce à la fédération de recherche SFERE-Provence (FED 4238) permet d'envisager une coordination des actions entre les différentes unités de recherche engagées, notamment pour produire des réponses à des programmes nationaux (par exemple, e-Fran) ou internationaux (par exemple, Horizon 2020).

La réponse collective à l'appel à projets e-Fran, qui a permis que 6 projets remontent et que deux d'entre eux - LEMON (Lecture Mathématique Outil numérique) et ARABESC (ARABe Écrire Stylo Clavier), dans lesquels sont engagés plusieurs laboratoires de SFERE et plusieurs partenaires (Rectorat, professionnels...) - soient retenus, est un bon exemple de l'intérêt de telles synergies pour promouvoir des expérimentations de terrain répondant à des questions socialement et scientifiquement vives.

Sur cette base de structuration, l'enjeu est de :

- renforcer la complémentarité des approches et des méthodologies des recherches conduites,
- de se saisir de l'opportunité que constitue l'inscription, dans la perspective de développement de la politique scientifique d'AMU, du domaine scientifique transverse Apprentissage et Éducation pour accroître la visibilité, l'attractivité et l'excellence régionale, nationale et internationale de ces recherches,
- organiser de manière plus efficiente non seulement la diffusion, la valorisation et le transfert des résultats de la recherche vers les professionnels de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, mais aussi les articulations nécessaires pour ce faire entre les partenaires.

Trois axes majeurs organisent les perspectives d'évolution de la structuration de la recherche en éducation à Aix-Marseille :

- Renforcer la visibilité de la recherche en éducation dans le cadre de la politique de site d'AMU,
- Renforcer les collaborations inter-laboratoires dans les domaines de l'éducation,
- Développer l'articulation recherche, formation, terrain pour améliorer la diffusion, la valorisation et le transfert des résultats de la recherche en éducation.

3.3.4.3 *L'articulation des liens-formation-recherche*

Le choix qui a été fait a consisté à donner une assise à l'organisation et au développement de la recherche en éducation en opérant un rapprochement coordonné des unités de recherche dans le cadre de la fédération de recherche : SFERE-Provence. L'inscription de la recherche dans la formation est clairement posée comme une ressource et un facteur de qualité pour le développement d'une formation professionnelle universitaire des enseignants et des personnels d'éducation. L'adossement à la recherche universitaire des formations du MEEF s'inscrit dans cette perspective de développement et de structuration de la recherche en éducation. La place de cette dernière dans les mentions MEEF procède d'une double construction. La première concerne l'éclairage par la recherche et la prise en compte de ses résultats dans l'ensemble des enseignements relevant des différents blocs de savoirs (savoirs fondamentaux de référence, savoirs enseignés à l'École, savoirs didactiques et pédagogiques, savoirs sur le métier d'enseignant). La seconde concerne l'initiation spécifique aux démarches et questionnements de travaux de recherche en éducation par la pratique des étudiants à travers le mémoire. Ce dernier a pour objectif de permettre à chaque étudiant de prendre du recul sur ses propres pratiques d'enseignant débutant, en mettant en perspective les difficultés qu'il peut identifier avec ce que l'on sait déjà sur ces pratiques. Des apports méthodologiques visent à aider les étudiants à construire, à partir d'une question issue du terrain telle que l'étudiant la rencontre lors de son stage en alternance, un travail de recherche selon une organisation canonique. La réalisation du mémoire par les étudiants est un élément central et structurant de la formation. Elle doit s'inscrire dans une dynamique de productions qui doivent pouvoir être diffusables et contribuer au développement des ressources pour l'enseignement, l'éducation ou la formation. La compréhension des processus d'élaboration des connaissances et donc de leur transmission est un élément fondamental en référence aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation et de leur évolution.

La formation en alternance des étudiants du DESU « Formation professionnelle dans le cadre de l'alternance des fonctionnaires-stagiaires titulaires d'un master MEEF » doit leur permettre de compléter leur formation. Dans les modalités d'adaptation innovantes possibles, ces fonctionnaires-stagiaires ont la possibilité de développer un projet en lien avec la recherche en éducation. Les laboratoires proposant des organisations originales et forcément très diversifiées. Cet accueil de fonctionnaires-stagiaires, permet de tisser des liens avec des équipes de l'enseignement scolaire, leur communauté éducative (l'ÉSPÉ développe de nombreuses relations avec le tissu associatif des partenaires de l'École) et leur environnement social et culturel. Les projets sur lesquels peuvent ainsi s'engager les FSTG sont très ouverts et la diversité des actions est une source riche de développement. Ils sont associés, par exemple, à des activités de recherche, à des actions de valorisation et/ou de diffusion ou à toute autre initiative qui vise à ancrer leur formation sur des relations compréhensives avec la recherche scientifique et l'université.

Afin d'organiser le continuum de formation du niveau Licence au niveau T1/T2, l'irrigation par la recherche de la formation doit être développée à tous les niveaux de formation, ainsi que l'incitation à rapprocher le milieu de la recherche du milieu enseignant (recherches collaboratives, diffusion des résultats, transfert) notamment en valorisant le travail de recherche mené par les étudiants en lien avec des problématiques

professionnelles. Des mémoires sélectionnés pour leur qualité doivent être conservés et diffusés (archives HAL DUMAS).

À différents niveaux la recherche contribue à des dispositifs citons en particulier la composition des équipes pédagogiques de tronc commun dans lesquelles les enseignants-chercheurs contribuent à l'élaboration et la mise en œuvre de la formation et celle des groupes de développement et de production de ressources qui sont des dispositifs dans lesquels enseignants-chercheurs et enseignants contribuent ensemble à l'ingénierie de formation selon une logique de projet qui favorise l'innovation.

Il faut poursuivre la réflexion afin de penser l'organisation d'une plus grande implication de la recherche dans les organisations de formation continue des enseignants et plus généralement des professionnels de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.

3.3.5 Les différents partenariats internationaux.

L'ÉSPÉ d'Aix-Marseille Université impulse une politique de relations internationales pilotée par la recherche, et à ce titre les équipes de chercheurs de l'École bénéficient du soutien du « Pôle Recherche et Coopérations Internationales en Education » (PRCIE) pour répondre aux appels d'offres internationaux (H2020, Banques de développement, Fondations...). Les zones prioritaires couvertes sont tout d'abord les régions voisines que représentent l'Europe, le pourtour méditerranéen ainsi que l'Afrique subsaharienne, et les partenaires plus éloignés sont parmi les universités les plus dynamiques aux USA, en Canada, au Brésil ou en Asie.

L'ÉSPÉ participe au pilotage de plusieurs réseaux internationaux tels que le RAIFFET (Réseau Africain des Institutions de Formation de Formateurs en Enseignement Technologique), le RIFFEFF (Réseau International Francophone des établissements de Formation de Formateurs) ou le REUNIFEDD (Réseau Universitaire pour la Formation et l'Éducation au Développement Durable), et anime une Chaire Unesco de sciences et technologie, commune avec l'Université Cheik Anta Diop de Dakar. Les projets internationaux de recherche financés ces dernières années concernent les sciences et technologies (PCRDT, EACEA, Erasmus +...) ou les politiques éducatives territorialisées et les éducations à (PCRDT, EACEA, Erasmus +, ANR...). Des projets sont également actuellement en cours dans le champ de l'ergonomie de l'activité des professionnels de l'éducation (Brésil) ou dans celui de l'enseignement du français langue étrangère (USA, espace méditerranéen).

De ce fait de nombreux partenariats ont été construits ou renforcés dès 2013-2014 dans le cadre de réponses aux appels à projets européens ou internationaux, qu'ils aient été ou non sélectionnés. De plus, la participation d'enseignants de l'ÉSPÉ à des expertises sur les systèmes éducatifs (par exemple Maroc, Haïti...), tout comme la contribution à la mise en place et à l'administration des réseaux RAIFFET et RIFFEFF, ont conduit à nouer de nouveaux partenariats.

En Europe, l'ÉSPÉ a conclu d'une part des accords de mobilité liés à la Charte Erasmus (cf. catalogue des accords avec le master MEEF avec les mentions concernées) et d'autre part des conventions de partenariat autour de projets, par exemple, ceux développés avec l'université de Jyväskylä (Finlande), les universités de Patras et Thessalonique (Grèce), l'Université catholique de Louvain (Belgique), les Universités de Milan et Bologne (Italie), les universités de Barcelone, Grenade et Séville (Espagne), et le Professionshøjskolen Metropol de Copenhague (Danemark)...

3.3.5.1 Les projets et les relations internationales

Parmi les projets dans lesquels l'ÉSPÉ s'est engagée, citons :

- le projet EU-Tools (programme Jean Monnet) (2013-2014) qui vise la création d'outils pédagogiques sur l'Europe à destination des futurs enseignants en formation initiale et en formation continue ;
- le projet STEP (School Territory Environment Pedagogy) (2015-2016) coordonné par l'Université de Milan, et mise en place en partenariat avec l'Université de Séville et de Bologne, et qui vise à développer un partenariat stratégique de l'enseignement scolaire ;
- Le projet transfrontalier ALCOTRA (Aoste, Gènes et Turin), sur le thème du développement durable a été mis en œuvre en 2016-2017, il concerne l'enseignement scolaire (MEEF mention 1) ;
- le projet PARRAF (programme d'Appui à la Recherche en réseau en Afrique) intitulé « Des observatoires de développement urbain dans une dynamique d'Intelligence territoriale » rassemble les universités de Koudougou (Burkina Faso), l'Université Cheik Anta Diop (Sénégal) et l'Université de Lomé (Togo) et concerne le master MEEF mention 1, 2 et 4 ;
- le projet Erasmus Mundus Stettin coordonné par l'ÉSPÉ d'AMU, a permis la formation d'étudiants et de professionnels de l'éducation en Master MEEF mention 2 et 4. Les 18 partenaires collaborent notamment pour la mise en œuvre de ces mobilités de formation : il s'agit des établissements suivants : Université

de Koudougou -Burkina Faso, Université de Yaoundé – ENS - Cameroun, Université Cheikh Anta Diop - Sénégal, ENSET de Libreville - Gabon, Universidad nacional de Guineez Ecuatorial - Guinée Équatoriale, institut Universitaire des sciences de l'Éducation – Haïti, Université nationale du Lesotho, Université de Namibie, Institut supérieur de Formation Docente Salomé Urena (République dominicaine), Universités des Comores, Université de Lomé (Togo), Institut de Formation des enseignants du Vanuatu, Université des sciences de l'Éducation de Bindura (Zimbabwe) ;

- Le projet Erasmus+ Capacity Building BL_TEAE (Blended Learning courses for Teacher Educators between Asia and Europe) est un projet de renforcement des capacités pour l'Enseignement supérieur qui a pour objectif d'une part de développer une communauté de réflexion sur les pratiques enseignantes et d'autre part d'identifier des méthodes et des outils destinés à soutenir l'acquisition de compétences sur la pratique des enseignements de sciences, technologies, ingénierie et mathématiques. Ce projet intègre l'université d'Aalborg, l'université de Tallinn, l'université royale du Bhoutan, l'université de Dhaka, la Bangladesh Open University, l'université nationale des langues modernes d'Islamabad, l'université internationale islamique d'Islamabad et l'entreprise ATiT (Audiovisual Technologies, informatics & Telecommunications).

Par ailleurs, des accords de coopération bilatérale favorisent l'accueil d'étudiants, de stagiaires et de personnels :

- Avec les trois composantes de l'Université Omar Bongo de Libreville (Gabon) – ENIL (École Normale d'Instituteurs), l'ENS (École Normale Supérieure) et l'ENSET (École Normale Supérieure de l'Enseignement technique), le champ de la coopération prévoit les échanges de personnels et d'élèves des formations initiale et continue. De nombreux étudiants sont accueillis dans les mentions 1, 2 et 4 du Master MEEF.
- Sur le pourtour méditerranéen, les partenariats concernent :
 - l'Université du Saint Esprit de Kaslik, au Liban, le partenariat vise notamment la mise en œuvre de missions de formation favorisant le développement des spécialisations professionnelles, le partage de compétences et les échanges sur les programmes d'enseignement (master MEEF mention 1, 2 et 4),
 - l'École Normale Supérieure de l'Enseignement Technique d'Oran, en Algérie, le partenariat vise notamment à faciliter l'échange pour des étudiants de niveau master, la participation à des programmes de recherche (master MEEF mention 2 et 4),
 - l'ENSET de Rabat (Université Mohamed V), la coopération concerne le domaine de la formation comme celui de la recherche et un projet de renouvellement de l'accord est en cours (master MEEF mention 2 et 4),
 - ESPRIT (Ecole Supérieure Privée d'Ingénierie et de Technologie) de Tunis, Tunisie, la coopération a notamment pour objectif la formation des candidats via le Master Recherche MEEF, la participation au projet du numérique éducatif (master MEEF mention 1, 2 et 4),
 - l'ISEFC (Institut supérieur de l'éducation et de la formation continue), le partenariat n'est pas formalisé ; il concerne plus particulièrement la recherche (master MEEF mention 4).
- En Amérique, l'ÉSPÉ a des partenariats avec :
 - l'Université de Sherbrooke dans le domaine du métier de « rédaction professionnel » (Master MEEF mention 4 parcours rédacteur professionnel),
 - l'Université du Québec à Montréal dans le cadre d'une convention tripartite avec la DASEN (Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale) pour les années 2011-2014, pour la mise en place du dispositif LitteraT'Ed concernant la scolarisation d'élèves présentant un trouble du spectre de l'autisme,
 - l'université du Wisconsin à Madison et à Milwaukee, notamment sur les échanges de cadres et d'enseignants-chercheurs, sur le pilotage et l'organisation des formations universitaires professionnelles en éducation, sur l'usage des technologies numériques et sur la structuration de la recherche en éducation
 - Haïti, dans le cadre du programme EM STETTIN, avec l'Institut Universitaire des sciences de l'Éducation (CREFI) (Master MEEF mention 4, pratiques et ingénierie de la formation).
- En Amérique latine, des projets ont été montés en partenariat avec une douzaine d'établissements en 2014 et 2015. La coopération la plus importante concerne l'Université Sao Paulo et a débouché sur une convention visant à développer les missions bilatérales et les projets de recherche communs (master MEEF mention 4).

3.3.5.2 Évolutions en cours

D'autres partenariats sont en cours de construction pour renforcer l'attractivité et le rayonnement de l'ÉSPÉ :

- En Europe, avec l'université d'État de Saint Pétersbourg, pour formaliser la coopération dans le domaine de la recherche en Education (ADEF) et en Mathématiques (IMM).
- En Afrique, avec la mise en place d'un accord de coopération internationale avec la Bindura University of Science Education (Zimbabwe) qui souhaite obtenir le soutien de l'ÉSPÉ pour créer une faculté dédiée à la formation d'enseignants des parcours professeurs des écoles et à celle consacrée aux Pratiques et Ingénierie de formation et de recherche (Master MEEF mention 1 et 4). Également avec la reconduction de la Chaire UNESCO en partenariat avec l'Université Cheik Anta Diop du Sénégal (Ecole Normale Supérieure d'Enseignement technique et professionnel).
- En Amérique du Nord, avec les projets de coopération avec l'Université Mac Gill, dans le cadre d'un projet de recherche conjoint concernant la diversité et la radicalisation (master MEEF mention 1, 2 et 4), avec le TELUQ (université à distance) dans le cadre du Master MEEF mention 4, parcours rédacteur professionnel et avec l'Université du Wisconsin - Madison, dans le cadre duquel seront concernés le master MEEF mention 1, 2 et 4.
- Dans les Caraïbes, avec le projet de coopération avec l'ENS (École normale Supérieure) de Port au Prince et l'Université d'État de Haïti pour la mise en place de mobilités de formation (master MEEF mention 2 et 4)
- En Asie, avec la volonté de l'Université de Thamasat (Thaïlande), de développer un partenariat avec l'ÉSPÉ pour apporter un soutien à la School of Education qui vient d'être mise en place.
- L'ÉSPÉ développe un projet avec l'UNESCO, et plus précisément la Task Force for Teacher Training, sur le développement des compétences professionnelles des enseignants, plus particulièrement à destination des pays du sud (notamment en Afrique Subsaharienne), pour améliorer la qualité de l'enseignement dans le cadre de l'éducation pour tous, de la lutte contre les discriminations, et de la promotion de l'égalité des chances. En partenariat avec le Réseau Africain des Institutions de Formation de Formateurs d'Éducation Technologique, un volet sur la promotion et de développement de l'éducation scientifique et technologique pour tous est intégré dans ce projet.
- Le ministère de l'éducation nationale du Paraguay a lancé un vaste programme de rénovation de l'enseignement paraguayen, les fonds ont été demandés à la Banque Interaméricaine de Développement. Un des objectifs de cette rénovation passe par une mise en stage à l'étranger, avec un appel d'offre passé au niveau mondial. La Société Française d'Exportation des Ressources Éducatives (SFERE) a obtenu le marché pour la France. Elle s'est adressée au Réseau national des ÉSPÉ. L'ÉSPÉ d'Aix-Marseille a adressé une proposition de formation pour accueillir du 27 février au 25 mai 2017 un groupe de 20 responsables d'établissement scolaire sur le site d'Aix-en-Provence. Les Parcours Responsable de formation (MEEF mention 4) et Conseillers principaux d'éducation (MEEF mention 3) ont élaboré cette formation sur trois mois, chacun apportant son expertise sur les deux objectifs principaux de celle-ci :
 - Le pilotage d'une organisation scolaire
 - La formation de formateurs.

Des formateurs de la mention 3 contribuent à la prise en charge de cette formation en dispensant les enseignements sur les politiques éducatives, leur évaluation en France et à l'international, et sur l'organisation des structures scolaires. Ils assurent également un suivi des stages en établissement et du portfolio des étudiants paraguayens.

Cette formation donnera lieu à un suivi post-formation qui sera réalisé par des membres de l'équipe pédagogique de la mention 3 au Paraguay les années suivantes.

3.3.5.3 Les mobilités

En termes de mobilité sortante, les conditions externes qui pèsent sur le master MEEF (concours de recrutement en master 1 et charge de service d'enseignement en master 2) limitent fortement l'engagement des étudiants. Un travail en cours avec l'académie devrait permettre d'avoir un peu plus de souplesse sur le master 2 et permettre d'inscrire de manière significative les stages à l'étranger pour nos étudiants FSTG. La généralisation de l'acquisition d'expérience dans un autre système éducatif que le système français suppose d'accroître encore plus la distinction entre le processus de recrutement de fonctionnaires par l'Éducation nationale et l'organisation de la formation universitaire professionnelle des enseignants et des personnels d'éducation. Un tel développement serait un pilier fort de cette formation afin de permettre à tous ces futurs professionnels de découvrir et d'apprendre d'autres organisations scolaires, notamment en ce qui concerne les approches de l'éducation pour tous, de la lutte contre les discriminations, de l'égalité des chances mais aussi des démarches pédagogiques en matière de savoirs fondamentaux.

Le potentiel d'accords et de partenariats internationaux, soutenus par la politique d'AMU et largement adossés à des collaborations de recherche, rend l'ÉSPÉ d'Aix-Marseille très attractive. Nous devons accentuer notre effort, notamment pour améliorer notre communication sur notre offre de formation auprès de nos homologues universitaires étrangers, quelle que soient les formes d'organisation de la formation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation mises en place dans leur pays et leur institution.

4 Fiches AOF des mentions de master MEEF et du DU « parcours adaptés »

Décrire au moyen d'une fiche AOF (en utilisant le modèle joint) chaque mention de master MEEF pour laquelle l'ÉSPÉ demande l'accréditation, ainsi que le DU « parcours adaptés ». CF. Fiches AOF en Annexes Autres.

5 Budget de projet

5.1 Principes d'élaboration

Le budget de projet académique est constitué à partir d'échanges entre les trois partenaires. Il est élaboré par l'ÉSPÉ qui en assure la construction en consultation avec les services concernés des partenaires. Dans sa version actuelle, le budget construit reste un budget prévisionnel.

Élaboré dès le départ à coûts complets, il intègre les coûts de masse salariale (enseignants, enseignants-chercheurs et personnels BIATS).

Les variables d'environnement ont été estimées sur la base du budget réel 2016 et non sur la base d'une évaluation théorique utilisée précédemment, ceci a pour conséquence de diminuer les montants de ces postes et par conséquent le coût unitaire de l'étudiant formé.

Il intègre également les coûts engagés pour le pilotage et l'organisation des différentes actions prévues dans le projet définis en coûts complets. Notamment sont pris en compte, au-delà des organisations et du pilotage spécifique de l'ÉSPÉ et du projet académique, les coûts générés par le tutorat lors de l'accompagnement des étudiants en stages en établissements scolaires. Cela concerne la prime versée aux tuteurs de terrain en particulier pour le suivi des fonctionnaires stagiaires. Les frais de déplacement de ces derniers, entre leur lieu de stage et leur lieu de formation sont aussi intégrés au budget de projet.

Enfin, le budget de projet repose sur le principe de la prise en charge par chaque composante des dépenses que celle-ci engage et qui relèvent de la mise en œuvre du projet académique : masse salariale, heures complémentaires, frais de mission, dépenses de fonctionnement, etc.

Ainsi établi il fonde la réalisation du projet telle qu'elle est arrêtée dans la convention cadre de partenariat pour la réalisation du projet académique (cf. texte de la convention en annexe). Notamment, le titre 2 précise les actions retenues qui constituent le projet² alors que le titre 3 en définit les moyens et les ressources apportés par chacun des partenaires pour la réalisation de ce projet³.

5.2 Analyse et évolution

Un décalage apparaît dans l'application de la convention et conduit à des écarts entre le budget de projet prévisionnel et la réalisation de ce budget. Nous retiendrons quatre points particuliers pour illustrer ce décalage et envisager les évolutions nécessaires afin d'améliorer l'adéquation entre la définition du projet académique et les moyens nécessaires à sa réalisation.

² Le Titre 2 Objectifs de l'ÉSPÉ s'organise en quatre chapitres : (1) les missions de formation, (2) les missions d'insertion et d'orientation, (3) les missions de recherche et innovation et (4) les missions de valorisation et de diffusion.

³ Le titre 3 Moyens du projet ÉSPÉ s'organise en chapitres : (1) les dispositions générales, (2) les droits d'inscription et frais de formation, (3) les moyens humains et (4) les autres moyens.

5.2.1 Une meilleure prise en compte du réel

Le premier point concerne la réduction de l'usage massif de valeurs standardisées même si les variables d'environnement restent encore un calcul théorique bien éloigné de la réalité des engagements en matière d'immobilier, de fonctionnement et d'investissements. Les travaux de contrôle de gestion développés par Aix-Marseille Université ont permis d'avancer sur ce point.

5.2.2 L'équilibre des contributions

Le second point concerne la participation réelle et constatée de l'engagement de chaque partenaire dans le master MEEF. L'article 26 de la convention, Moyens pour la formation initiale, prévoit la hauteur des contributions par parcours de chaque partenaire. Une étude détaillée du réalisé pour les mentions 1, 2 et 3 du master MEEF sur l'année budgétaire 2015 et 2016, montre de faibles écarts entre le prévisionnel et le réalisé ; cette gestion particulièrement vigilante témoigne du bon fonctionnement du pilotage du projet académique par l'ÉSPÉ. En revanche, cette étude montre que la prise en charge des enseignements est très largement assurée par l'AMU avec 86% en 2016 (dont 77,5% par la seule ÉSPÉ), l'UAPV assurant un peu plus de 4% et le rectorat près de 10%. Cette répartition est assez éloignée de ce que prévoit la convention. La contribution du rectorat notamment devrait s'élever à 20%. Cet écart est particulièrement sensible pour la mention 1, Premier degré, pour laquelle la participation du rectorat n'est que de 8% alors que les 92% de la formation sont assurés exclusivement par l'ÉSPÉ. Cette réalité met à mal la dimension visée d'équipes pluri-institutionnelle

Un travail important a été réalisé au cours du précédent contrat à l'occasion de d'une part de la mise à disposition par l'académie d'un IA/IPR en tant que Directeur Adjoint de l'ÉSPÉ qui a assuré une mission sur le partenariat et les budgets et d'autre part d'une modification de la gouvernance du projet avec le passage de l'observatoire prévu initialement à un Directoire. L'analyse détaillée des besoins en groupe de travail fonctionnels dans le cadre de la préparation des trois réunions annuelles du Directoire a abouti à une augmentation notoire de la contribution de l'académie au projet ÉSPÉ dès la rentrée 2017-18 et à une programmation de son renforcement dans le cadre de ce dossier d'accréditation.

La contribution académique a été particulièrement renforcée en moyens PEMF du fait d'une part de l'augmentation institutionnelle (passage de ¼ à 1/3, soit de 96 HETD à 128 HETD) de la décharge de ces derniers et d'autre part d'un plus grand nombre de PEMF impliqués dans la formation. L'ensemble dégage 6 ETP supplémentaires en PEMF. À cet effort s'ajoute l'équivalent de 2,5 ETP mis à la disposition du projet pour le second degré. Ce qui permet d'augmenter la contribution de l'académie à la hauteur de 16% de la maquette pour l'année 2017-18 contre 10% en 2016-17. Enfin, un principe a été adopté par le Directoire pour tendre vers les 20% initialement convenus d'ici 2020. Afin de s'assurer de la qualité de la formation, il est important que les enseignants soient déchargés pour intervenir à l'ÉSPÉ (emplois du temps, disponibilité, participation aux travaux d'équipe, etc.).

Par ailleurs, si l'implication des enseignants-chercheurs est importante dans le tronc commun (23% des enseignements) et dans les parcours de la mention 2 (33%), on notera en revanche leur très faible implication dans la mention 1 (13%). Les enseignements des trois premières mentions du master MEEF sont largement assurés par les personnels affectés à l'ÉSPÉ et on note une faible implication des enseignants-chercheurs dans les enseignements des mentions 1 et 3. Ainsi, la dimension pluri-catégorielle de la composition des équipes pédagogiques n'est pas encore à la hauteur des ambitions du projet. Les objectifs qui conduisent à des recrutements d'enseignants-chercheurs par transformation de postes vacants inscrits dans la politique d'emplois de l'ÉSPÉ contribuent à y remédier.

5.2.3 L'adossement à la recherche

Le troisième point concerne le travail de structuration de la recherche en éducation, notamment dans la construction des articulations terrain, formation, recherche. La réalisation du projet académique de l'ÉSPÉ suppose de développer ces articulations. Les fondations de cet édifice sont en cours mais cette réalisation ne pourra être conduite que si les partenaires conjuguent leurs efforts pour la permettre. La coordination des actions des partenaires est très importante car elle peut permettre de trouver des financements importants et donc de nouvelles ressources pour le projet académique ; l'exemple de la réponse à l'appel à projet e-Fran montre que c'est possible. Il s'agit également de construire les outils qui faciliteront la mise en œuvre de projets de ce type afin de permettre (1) à des équipes de chercheurs de s'investir dans ces projets, (2) à des équipes de terrain d'en être des acteurs essentiels et (3) de dégager du temps pour s'y consacrer (par exemple, en mettant en œuvre des mises à disposition de titulaires du master MEEF dans un contrat doctoral). Ce travail est encore largement à faire. La politique volontariste de transformation de postes d'enseignants en postes d'enseignants chercheurs est aussi un élément important de la contribution à la structuration de la recherche.

5.2.4 La formation toute au long de la vie des personnels de l'Éducation nationale

Le quatrième point concerne la prise en compte dans le projet académique de l'ÉSPÉ de la formation continuée et de la formation continue des personnels de l'Éducation nationale. L'engagement des partenaires dans la formation continue est encore balbutiant. L'objectif de l'inscrire dans une perspective qualifiante, certificatrice et diplômante est largement partagé par les partenaires. Pour autant, le modèle financier n'est pas encore satisfaisant, notamment dès lors que l'université met en place une formation spécifique pour les enseignants premier et second degrés. La distinction de l'origine de la demande (formation inscrite dans la politique académique ou formation organisée pour répondre aux demandes personnelles), le type et la nature des formations offertes, le coût de la formation (qu'il s'agisse des coûts directs ou des coûts indirects comme le remplacement des personnels en formation), sont autant de critères à prendre en compte pour élaborer ce modèle financier. Ce travail, en cours dans le cadre des travaux du Directoire, explique largement le fait que la formation continue reste un des chantiers ouverts majeur dans le projet.

De manière assez pragmatique, des réponses opérationnelles et efficaces sont apportées à toutes les limites constatées dans la gestion du budget de projet. Cela repose par l'institution d'un Directoire, réel comité de pilotage du partenariat et par la mise en place d'outils communs de gestion du budget depuis l'élaboration du prévisionnel jusqu'à la constatation de sa réalisation effective. Ce travail permet une réelle régulation du projet académique de l'ÉSPÉ entre ce qu'il serait souhaitable de faire, ce qu'il est possible de faire et ce qui est réellement fait.

N.B. Le tableau du budget de projet actualisé constitue l'annexe 1 du dossier. Il convient de s'assurer que le tableau est bien lisible.

Annexes

Annexe 1 : Tableau du budget de projet actualisé.

Annexe 2 : Tableaux à compléter (modèles joints à ce dossier) : 4 tableaux, à compléter pour chaque mention de master MEEF.

Annexes autres : Convention de partenariat, cadrage du mémoire, etc.

ANNEXE 3

Pr. Nathalie FABBE-COSTES
Elue CFVU
Directrice du CRET-LOG (EA 881)
nathalie.fabbe-costes@univ-amu.fr

Objet : Avis sur le dossier de l'ESPE

Marseille, le jeudi 23 novembre 2017

Monsieur le Vice-Président Formation,

Vous m'avez confié l'examen du dossier pour le renouvellement de l'accréditation de l'ESPE. Je vous livre ci-après quelques éléments d'appréciation du dossier en reprenant les différents chapitres du dossier.

1/ Renseignements administratifs

Pas de remarque particulière.

2/ Stratégie concernant le pilotage du projet de l'ESPE

La stratégie est assez claire et ambitieuse sur plusieurs points (continuum de formation, adossement recherche, développement d'un pôle régional d'excellence...).
Tel que présenté, le projet tient compte du retour d'expérience et des difficultés rencontrées ce qui est une bonne chose.
Les instances de gouvernance et de pilotage semble adaptées à la conduite du projet qui est complexe compte tenu des nombreuses parties prenantes du projet. Néanmoins la gouvernance risque de consommer beaucoup d'énergie compte tenu du nombres d'instances prévues.

3/ Présentation générale de l'offre de formation : le projet de l'ESPE

Peu d'information sur les master co-portés (§.3.1.1.2)
Peut-être donner quelques explications ?

Globalement cette partie du dossier est difficile d'accès pour des personnes non familières de l'ESPE. Il faudrait peut-être « vulgariser » et faire un peu de pédagogie ☺
Même si le jargon a été assez largement évité, il y a beaucoup d'acronymes non développés et l'ensemble fait référence à des connaissances de « spécialistes » du monde de l'éducation nationale que des non initiés ont un peu de mal à appréhender.
L'ensemble du §.3 est bien développé avec beaucoup de détails et de précisions. C'est un dossier élaboré avec soin.

Il doit y avoir une erreur dans le §.3.1.5, il y a deux fois le même nom de formations diplômantes (Le CESU PédaSup, Certificat d'Études Supérieures Universitaires « Pédagogie pour l'enseignement supérieur »).

Le développement du §.3.2. concernant les dispositifs donne un peu l'impression « d'une usine à gaz »... Cela tient certainement à la complexité de l'ensemble du « système ESPE ». Il sera important de s'assurer que la bureaucratie associée à cet empilement de dispositifs (notamment concernant les aspects gouvernance, coordination et administration) ne soit pas trop consommateur de ressources.

Le §.3.2. (du §.3.2.3 à 3.2.7) pourrait être illustré par plus de tableaux ou de schémas aidant le lecteur à comprendre l'ensemble des dispositifs.

Au §.3.2.5.1 il est dit « il est plus difficile qu'elles [UE pro MEEF Mutualisées] s'insèrent dans d'autres domaines disciplinaires (STAPS, Droit par exemple) ». Cela mérite peut-être une explication...

Dans la nouvelle version soumise, pourquoi avoir dupliqué (au §.3.2.5.2) le paragraphe sur les compétences en langues (qui était déjà dans le §.3.2.6) ?

Le §.3.3 est assez clair mais révèle aussi un dispositif complexe de partenariats, de relations entre des équipes de recherche et d'articulation formation-recherche. L'ensemble témoigne d'un projet ambitieux.

Sauf erreur de ma part, je n'ai pas trouvé de tableau présentant les effectifs de l'ESPE.

Le §.3. ne donne pas l'éléments synthétiques chiffrés sur les effectifs, taux de réussite, insertion. Certes il y a les annexes 2 mais ce serait bien d'avoir des ordres de grandeurs. On note une grande différence de volumétrie entre les mentions 1 et 2 d'une part (qui compte d'importants effectifs) et les mentions 3 et 4.

4/ Fiches AOF des mentions de master MEEF et du DU "parcours adaptés" : *pour rappel, les fiches AOF des 4 mentions portées par l'ESPE ont été expertisées dans le cadre du CSR, ne pas s'y attarder. Seule la fiche AOF du DU est nouvelle et n'a jamais été présentée aux instances.*

Pas de commentaire particulier.

5/ Budget de projet

Dans l'annexe le tableau Balance ESPE ACA-Directoire-0617 montre une importante augmentation des moyens supplémentaires nécessaires.

Le rééquilibrage semble une condition au succès du projet.

Nathalie Fabbe-Costes
Professeur des Universités
Directrice du CRET-LOG (Aix-Marseille Université)

ANNEXE 4

Retour sur dossier demande accréditation ESPE

Fiche de commentaires sur le dossier d'accréditation de l'école supérieure du professorat de l'éducation (ESPE)

I. Commentaires généraux sur la forme du dossier :

Le document principal présenté par l'ESPE d'Aix-Marseille Université comporte 41 pages qui développent 5 chapitres intitulés respectivement :

1. Renseignements administratifs
2. Stratégie concernant le pilotage du projet de l'ESPE
3. Présentation générale de l'offre de formation de l'ESPE
4. Fiches AOF des mentions du Master MEEF et du DU parcours « adaptés »
5. Budget de projet

Le dossier contient également des annexes qui présentent les fiches AOF et le budget

II. Commentaires sur le contenu du dossier :

1/ Renseignements administratifs

Cette rubrique décrit clairement à la fois la structure de la direction de l'ESPE et également le mode de fonctionnement de la direction au travers des instances de direction, du bureau, du bureau élargi et du conseil de direction. Il faut noter la tenue d'un séminaire annuel qui réunit le conseil de direction et les responsables de parcours, séminaire qui permet de faire un retour partagé sur les différentes missions de l'ESPE.

2/ Stratégie concernant le pilotage du projet de l'ESPE

Dans ce paragraphe, les trois principaux objectifs stratégiques (projet académique) de cette seconde accréditation sont décrits, il s'agit de l'organisation de la formation des professionnels de l'enseignement, de renforcer la position de l'Université dans cette mission de formation des enseignants et de conforter les interactions avec à la fois les structures de recherches du domaine et les partenaires professionnels.

Dans la suite du paragraphe, les moyens et les méthodes mises en œuvre pour assurer ce projet académique sont très clairement présentés avec notamment la prise en compte du précédent exercice pour proposer un **Directoire** qui organisera les fonctions des trois partenaires du projet ESPE.

3/ Présentation générale de l'offre de formation : le projet de l'ESPE

C'est la partie majeure de ce dossier, ou le **périmètre**, l'**organisation** et le **positionnement** dans l'environnement de cette offre de formation sont développés.

Le **périmètre** décrit l'offre des masters (mentions, parcours), les formations complémentaires, le continuum de formation, l'offre de formation continue des personnels de l'éducation nationale et la contribution à la formation des EC de l'Université. Les informations délivrées dans ce paragraphe sont exhaustives et claires.

L'**organisation** générale souligne la cohérence et l'articulation des différentes formations, elle précise très bien les attributions des différentes structures et conseils. Chaque point est très détaillé.

Le **positionnement** de l'ESPE détaille en premier lieu ses interactions avec les structures de l'Université (CIPE, Formation continue, Recherche,..).

Le partenariat avec ses partenaires principaux (Académie et UAPV) est régit par une convention.

Le dossier fait également état des très nombreux partenariats avec les associations, les autres ESPE, le monde socio-économique et culturel et avec les établissements ou institutions internationales.

4/ Fiches AOF des mentions du Master MEEF et du DU parcours « adaptés »

En annexe sont données les fiches AOF des mentions du Master, ces fiches ont été déjà examinées par le CSR, à l'exception du **Master MEEF / DU « parcours adaptés »**. La lecture de cette fiche qui décrit cette formation professionnelle dans le cadre de l'alternance des FSTG titulaires d'un master MEEF est totalement et parfaitement renseignée.

5/ Budget de projet

C'est le dernier point du document, il est annexé trois fichiers présentant la synthèse des moyens, ressources nécessaires et les contributions des trois partenaires. Il faut noter un point très encourageant qui est l'augmentation significative de la contribution budgétaire de l'académie Aix-Marseille.

III. Conclusion

Le dossier présenté est exhaustif, bien rédigé, le projet me semble solide et ambitieux avec des outils de pilotage efficace.

Marcel PASQUINELLI



ANNEXE 5

Domaine : Droit Economie Gestion

Etablissement : Aix-Marseille Université

Composante : Faculté d'économie et gestion (FEG)

Niveau : LICENCE LICENCE PROFESSIONNELLE MASTER

Intitulé : Economie du Droit

Renouvellement Restructuration Création

Champ de formation : *Economie Gestion / Droit et Sciences Politiques*

Présentation de la formation

Intitulés des parcours types de formation :

La mention se décline en trois parcours :

- Business, Law and Economics
- Droit économique
- Distribution, concurrence

Objectifs de la formation :

L'objectif du master Economie du Droit est de proposer une formation interdisciplinaire permettant aux étudiants d'acquérir une double compétence en droit et en économie. Cette double compétence correspond d'ores et déjà aux attentes du monde professionnel et le besoin est certainement destiné à s'amplifier dans l'avenir avec les bouleversements induits par l'économie numérique qui ne vont pas sans poser de redoutables problèmes juridiques. Ce sont des problèmes auxquels cette formation accorde une attention particulière avec des enseignements dédiés.

L'ouverture d'une mention Economie du Droit en partenariat entre la Faculté de Droit et de Science Politique et la Faculté d'Economie et de Gestion permet ainsi aux étudiants de bénéficier pleinement des synergies offertes par la fusion des trois universités du site en leur offrant des possibilités de poursuite d'études au sein d'une mention dont le caractère interdisciplinaire répond aux attentes du monde professionnel.

Cette mention de master offre des possibilités de poursuite d'études à la fois pour des étudiants ayant validé une licence en Economie-Gestion et pour des étudiants ayant validé une licence en Droit. L'objectif est d'apporter aux premiers, en sus d'un approfondissement des compétences acquises en licence, les clés du raisonnement juridique et de façon plus générale de la dynamique des règles qui encadrent les interactions économiques et aux étudiants dont

la formation initiale est juridique, en sus d'un approfondissement des compétences acquises en licence, une maîtrise correcte des outils et méthodes de l'analyse économique en insistant sur leur application au domaine juridique.

Cette mention constituerait également une poursuite d'études naturelle pour des étudiants ayant validé une double licence Droit et Economie-Gestion dans le cadre des possibilités offertes en ce sens par un partenariat entre la FDSP et la FEG.

La nature des problèmes juridiques qui se posent et qui accompagnent la numérisation de l'économie dépassant d'emblée la sphère nationale, la Mention Economie du Droit a également pour but d'ouvrir les étudiants à la dimension internationale. L'anglais est ainsi la langue de travail dans le parcours Business, Law and Economics et les étudiants y côtoient des étudiants venus du monde entier dans le cadre du programme international labellisé Erasmus Mundus+ *European Master in Law and Economics* ce qui leur permet de se familiariser avec des cultures différentes.

Les parcours

La mention se décline en trois parcours :

- Un parcours « *Business, Law and Economics* » qui fait partie du programme *European Master in Law and Economics*,
- Un parcours « Droit économique » porté avec la mention Droit des affaires de la FDSP (voir organisation de la formation),
- Un parcours « Distribution, concurrence » également porté avec la mention Droit des affaires de la FDSP (voir organisation de la formation).

Compétences communes à tous les parcours

Une bonne compréhension du monde des affaires, que celui-ci soit abordé à travers le prisme de la petite ou de la grande entreprise, à travers le prisme des cabinets spécialisés ou celui des institutions tutélaires, nécessite :

- une capacité à analyser la logique économique des affaires,
- une capacité à en comprendre le cadre légal et réglementaire,
- une bonne compréhension des liens de causalité entre cadre institutionnel et logique des comportements.

C'est le triple objectif poursuivi à travers chacun des parcours de cette mention. Cet objectif se décline dans les parcours de la façon détaillée ci-dessous et avec les débouchés suivants.

1.1. Compétences spécifiques au parcours Business, Law and Economics

Ce parcours vise à pousser plus avant l'apprentissage des outils de l'analyse économique du droit en mettant l'accent sur les développements récents de l'analyse économique. L'étudiant doit être en capacité d'utiliser ces outils pour du conseil en entreprise ou dans des institutions de tutelle. Plus précisément, il apprendra à :

- Savoir conduire une recherche et faire un rapport de synthèse : UE7 Mémoire M2 ;
- Savoir présenter étayer une thèse selon les critères scientifiques : UE7

Mémoire M2 ;

- Comprendre les enjeux, la logique et les tendances actuelle de la réglementation (secteur bancaire, finance, concurrence, environnement : UE5 du M1 et UE2 et UE 3 du M2) ;
- Savoir appliquer le raisonnement économique pour analyser les effets des règles de droit (exemples : UE6 du M1 Propriété intellectuelle, UE3 et UE4 du M2 : droit de la concurrence, responsabilité environnementale, droit pénal, procédures juridiques) ;
- Savoir lire et interpréter des données empiriques et conduire des analyses de données simples à l'aide de logiciels (STATA, R) : UE 8 du M1 et UE1 du M2 ;
- Pouvoir lire et s'exprimer correctement en anglais sur des thématiques juridiques et économiques : UE 3 M1 et intégralité des cours en anglais en M2 avec proximité des étudiants Erasmus Mundus.

1.2. Débouchés pour le parcours Business Law and Economics

Que ce soit dans les cabinets d'audit et d'expertise comme dans les cabinets d'avocats ou encore au sein des agences publiques, les emplois proposés nécessitent de plus en plus une double compétence droit-économie.

- *Débouchés pour les étudiants dont le domaine principal est le droit*

L'analyse économique du droit est un outil apprécié dans de nombreux champs professionnels (cabinets d'affaires, cabinets juridiques, audit). Une double compétence droit-économie est particulièrement recherchée dans les domaines du droit de la concurrence bien entendu, mais encore droit de la distribution ou encore droit de la propriété intellectuelle ou droit des marchés publics.

- *Débouchés pour les étudiants dont le domaine principal est l'économie et la gestion*

Pour les diplômés dont la compétence première est en économie-gestion, savoir démontrer une aptitude à comprendre les principes du droit et de la réglementation ainsi que ceux de leur évolution est également un avantage pour de nombreux emplois tant dans la grande entreprise (par exemple : RH et droit social, développement et propriété intellectuelle, services financiers at assurance) que dans les PME (procédures collectives, contrat de travail, brevets) ou encore certains services de l'administration publique (marchés publics, partenariats publics-privés).

Code Rome proches : K1902 Collaboration juridique, Avocat ; K1903 Défense et conseil juridique en entreprise, dans les organisations professionnelles ; M1205 Direction administrative et financière ; K2108 Enseignement supérieur

2. Compétences communes aux parcours Droit économique et Distribution, concurrence

Les étudiants dans ces parcours seront des professionnels en entreprise ou en cabinet d'affaires ou en cabinet d'avocat spécialisés. Il convient de faire acquérir aux étudiants la méthodologie nécessaire à la résolution des problèmes qu'ils auront à résoudre. L'opération de qualification juridique des situations, la

formulation des problématiques, la recherche exhaustive de documentation est une condition au raisonnement et à l'argumentation juridique structurée et étayée, dans les différents parcours de droit des affaires. La capacité à l'argumentation se développe avec un entraînement régulier, à l'écrit mais également à l'oral, aussi bien dans des travaux individuels que dans des travaux collectifs. Dans toutes les voies professionnelles qui s'offrent aux juristes d'affaires, la capacité à l'argumentation est essentielle, tant dans les relations avec des clients qui ne seront pas nécessairement des juristes, qu'avec des futurs partenaires contractuels, ou encore avec des magistrats lors de contentieux.

Cette compétence fondamentale nécessite l'acquisition de plusieurs savoir-faire :

- L'étudiant doit pouvoir analyser une situation et la qualifier juridiquement ;
- L'étudiant doit être capable de rechercher les informations pertinentes et de les actualiser au besoin ;
- Il doit être en mesure d'avoir une vision dialectique de la situation analysée, afin de comprendre la position du partenaire ou de l'adversaire ;
- L'étudiant doit maîtriser l'utilisation des différents supports numériques (*word, excel, power-point*), parfaire son expression écrite et orale ;
- L'analyse et la résolution de problème supposent une capacité à imaginer des solutions lorsque la question est nouvelle ;
- L'étudiant doit avoir été mis en situation de devoir travailler en groupe, afin de se familiariser avec le travail en équipe.

Afin de faire acquérir ces capacités, la pédagogie mise en œuvre en master 1 et 2 est centrée sur des exercices pratiques, des études de dossier et de cas, des veilles juridiques, des préparations de dossiers et de synthèse, en groupe ou de façon individuelle.

2.2.1. Compétences spécifiques au parcours Droit économique

Le but de la formation est de permettre aux étudiants d'approfondir leur connaissance des principales matières du droit des affaires, et d'améliorer ainsi leur vue d'ensemble du droit des affaires. Le cursus combine en effet des cours obligatoires dans les matières fondamentales auxquels s'ajoutent des séminaires.

Ce programme permet à l'étudiant d'acquérir des connaissances approfondies dans chacun de ces domaines. Il vise aussi à améliorer la vision globale de l'étudiant du droit et de la vie des affaires en évitant le raisonnement trop cloisonné qui caractérise l'hyperspécialisation actuelle de beaucoup de formations.

Il s'agit d'une formation d'excellence à la recherche en droit des affaires, pour les étudiants qui se destinent à une carrière universitaire, et d'une formation généraliste de haut niveau pour de futurs avocats.

2.2.2. Débouchés spécifiques au parcours Droit économique

Code Rome *K1903 Défense et conseil juridique en entreprise, dans les organisations professionnelles ; K1902 Collaboration juridique, Avocat : K2108 Enseignement supérieur*

2.3.1. Compétences spécifiques au parcours Distribution, Concurrence

Dispensée à la fois par des universitaires et par des professionnels appartenant à des entreprises, à de grands cabinets d'avocats français et internationaux et à l'administration (Autorité de la concurrence, Commission européenne, DGCCRF), la formation proposée par le Master 2 repose sur le choix de la spécialisation et de la professionnalisation, grâce à ses liens avec le tissu économique. Elle prépare à des carrières de juriste dans la distribution, mais également dans les associations de consommateurs, et les administrations de tutelle.

2.3.2. Débouchés spécifiques au parcours Distribution, Concurrence

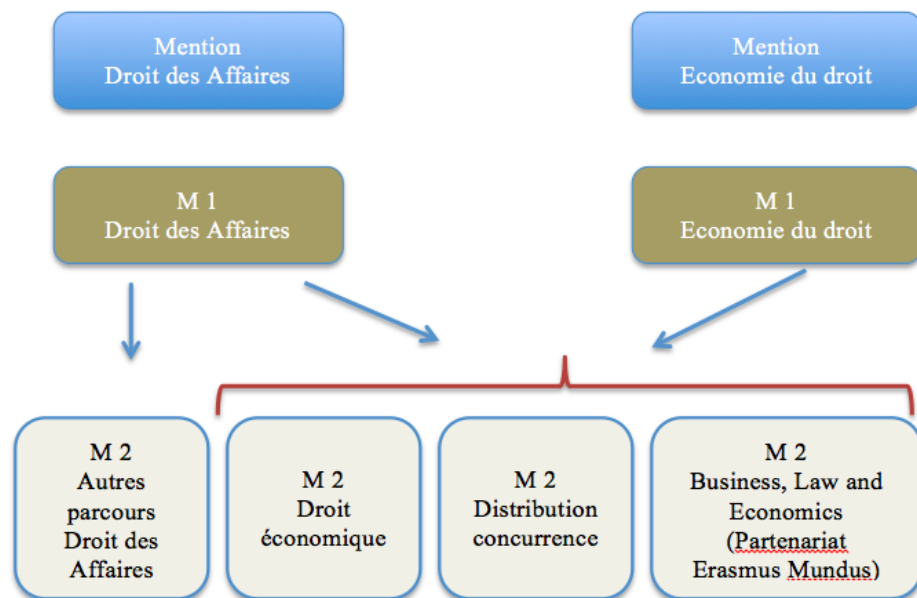
Code Rome *K1903 Défense et conseil juridique en entreprise, dans les organisations professionnelles ; K1902 Collaboration juridique, Avocat*

Organisation de la formation :

Structure générale de la formation

La formation est structurée de façon à permettre à l'étudiant de maîtriser aussi bien l'aspect juridique que l'aspect économique de son domaine tout en lui laissant la possibilité d'appuyer plus l'un des aspects. Ainsi, des passerelles sont aménagées entre les deux mentions auxquelles les parcours sont rattachés. Par exemple, un étudiant intéressé par le domaine de la distribution et de la concurrence pourra suivre le M1 Economie du droit (ce qui renforcera sa formation économique) et le M2 parcours « distribution concurrence » également porté par la mention Droit des affaires. Inversement, un étudiant ayant suivi le M1 Droit des affaires avec une orientation « Distribution, concurrence » aura la possibilité de suivre le M2 parcours « Business, Law and Economics » s'il désire, une fois encore, renforcer sa formation en analyse économique.

Le schéma ci-dessous résume cette structure générale de la formation :



Organisation du M1

Le M1 de ce parcours a été élaboré en étroite collaboration avec le M1 Droit des affaires de telle sorte que des passerelles mentionnées ci-dessus soient possibles au niveau du M2.

L'accès au M1 se fait par l'obtention d'une licence en Droit ou en Economie Gestion. Les enseignements sont conçus pour être accessibles à l'étudiant quel que soit son parcours d'origine.

Environ la moitié des enseignements proposés en M1 sont mutualisés avec des masters à orientation juridique.

Il comprend des

- UE de raisonnement économique (2 fois 24 h + TD),
- UE de raisonnement juridique (2 fois 24 h),
- UE de compétences fondamentales en économie (2 x 24),
- UE de compétences fondamentales en droit et économie (24 + 24),
- UE de compétences complémentaires en droit (2 x 24),
- UE de compétences complémentaires en droit et économie (24 + 24),
- UE de matières transversales (2 fois 48 heures dont 48 heures de statistiques et économétrie),
- UE de compétences linguistiques (2 x 24 HTD),
- UE de compétences professionnelles (C2I au premier semestre ; mémoire ou stage au second semestre).

Les compétences en économie qui ont été retenues sont celles qui sont les plus utiles à l'analyse économique du droit et susceptibles d'intéresser les professionnels du droit.

De même, parmi les nombreux cours offerts dans le M1 Droit des Affaires ont été sélectionnés les champs auxquels l'analyse économique du droit s'applique le plus fréquemment.

Une place importante est ainsi donnée à l'analyse de l'innovation et des marchés innovants (avec sa dimension propriété intellectuelle), au domaine de la banque et de la finance ainsi qu'à l'analyse des partenariats publics-privés.

Enfin l'étudiant doit compléter ce M1 soit par un stage (minimum 2 mois), soit par la rédaction d'un mémoire encadré par un membre de l'équipe pédagogique du M1 et portant sur l'analyse droit-économie d'un domaine de son choix.

Organisation du M2 parcours Business, Law and economics

Le M2 du parcours *Business, Law and Economics* est entièrement en langue anglaise. Son contenu a été élaboré, au fil des années, avec les Universités auxquelles Aix-Marseille Université est associée dans le cadre d'un partenariat d'excellence labellisé Erasmus Mundus (aujourd'hui Erasmus +). Ce partenariat engage toutes les universités membres à délivrer leur diplôme national (dans notre cas le master mention Economie du droit—spécialité *Business, Law and Economics*) à tout étudiant qui participe à ce programme et qui passerait au moins un semestre dans cette Université. Pour Aix-Marseille Université, les étudiants Erasmus Mundus + arrivent au second semestre après avoir étudié dans une, voire deux universités partenaires. Ils suivent deux enseignements et rédigent un mémoire de Master au cours de leur séjour à AMU.

Les enseignements du semestre 3 de ce parcours alternent des enseignements d'approfondissement des connaissances et des outils d'analyse présentés durant le M1 (microéconomie avancée, épistémologie, institutions et développement, entrepreneuriat) et des enseignements visant à développer la capacité à appliquer l'analyse économique du droit dans des cas concrets (Topics in Public Law, Topics in Private law, Platform Strategy, Regulations and Dynamic efficiency).

Au semestre 4, les étudiants suivent deux enseignements qui font une large place à la compréhension des nouvelles formes d'entreprises (plateformes, marchés à plusieurs faces, économie de réseaux) ainsi qu'à l'utilisation des données (Big Data) et aux problèmes économiques et juridiques que cela entraîne. Cette spécialisation au sein de l'analyse Droit –Economie a été choisie en coopération avec nos partenaires Erasmus-Mundus afin que les étudiants puissent choisir de terminer leur M2 dans une université où l'accent est mis sur une thématique particulière.

Organisation du M2 parcours Droit économique et Distribution, concurrence

Les parcours Droit économique et Distribution, concurrence donnent lieu à un certain nombre de mutualisations avec d'autres parcours de la Mention Droit des affaires. La mutualisation est envisagée pour l'acquisition des compétences transversales comme pour certaines matières substantielles partagées.

L'enseignement s'effectue principalement en **présentiel**, mais la première année des parcours Droit économique et Distribution, concurrence peut également être suivie **à distance**.

La formation est ouverte en **formation initiale ou continue**, mais pas en alternance. Ponctuellement, sont parfois accueillis en Master 2 des salariés en

**Modalités
d'enseignement**
:

contrat CIF (congé individuel de formation) ou des élèves des écoles des avocats en stage PPI (projet pédagogique individuel).

Les enseignements sont assurés par des universitaires, certains d'entre eux ayant par ailleurs des activités de conseil (cabinets d'avocats par exemple) et des professionnels.

Lorsque l'acquisition des compétences le nécessite, les enseignements se font en TD et « sur machine ». Il en est ainsi de l'enseignement des statistiques ou de l'économétrie et de l'anglais.

Tous les étudiants ont la possibilité de faire un stage en Master 1. Les étudiants sont invités, en M1 comme en M2, à rédiger un mémoire par lequel ils démontrent leur capacité à appliquer les outils présentés au cours de la formation à des cas concrets. Ce travail, essentiel dans la conception de cette formation, est toujours encadré par l'un des membres de l'équipe.

Les enseignements de M2 du parcours *Business, Law and Economics* sont entièrement en anglais. Les contrôles des connaissances peuvent se faire en anglais ou en français. Il est à noter que les étudiants étrangers qui visitent notre université ont la possibilité de suivre des cours de français (20 h et deux niveaux, dispensés à AMU) donnant lieu à certification.

La plateforme AMETICE d'AMU est utilisée par tous les enseignants qui doivent y déposer le *syllabus* de leur enseignement ainsi que les supports nécessaires (bibliographies, exercices d'entraînement, annales, plaquettes de travaux dirigés, corrigés types d'exercice, renvois à des sites internet, tutoriels à consulter). Les outils ENT et AMUbox mise en place par l'établissement permettent également une interaction rapide entre élèves et formateurs.

Conformément à l'engagement Erasmus-Mundus, les partenaires professionnels de ce parcours (liste en cours de constitution) sont invités par un contrat de partenariat à rencontrer les étudiants au cours du second semestre de M2.

Les enseignements sont évalués, à la fois par les services d'AMU pour les trois parcours, et par des questionnaires conçus et traités par la coordination Erasmus Mundus pour le parcours *Business, Law and Economics* -- Erasmus +.

Volume horaire de la formation :

Les enseignements de M1 sont effectués :

- par des économistes pour 168 heures de cours et 68 heures de TD,
- par des juristes pour 192 heures de cours et 20 heures de TD.

Au total, le M1 offre 360 heures de cours et 88 heures de TD.

Le volume horaire du M2 varie selon les parcours :

- parcours Droit économique : 180 heures,
- parcours Distribution, concurrence : 323 heures,
- parcours *Business, Law and Economics* (AMU) : 190 heures.

Le parcours *Business, Law and Economics* (M2) fait une large place à la rédaction d'un mémoire. Dans cette optique, des séminaires (non comptabilisés ici et faisant intervenir des universitaires et des partenaires professionnels) sont

proposés aux étudiants afin qu'ils puissent compléter leur formation à l'analyse économique du droit et comprendre la pertinence de cette analyse pour notre monde.

Lieux de la formation :

Aix-en-Provence (sites Schuman et Forbin)
Une salle avec une bibliothèque spécifique à l'analyse économique du droit est réservée aux étudiants de la mention. La salle est située sur le site de Forbin à Aix-en-Provence.
Pour les étudiants Erasmus Mundus, les deux premiers trimestres du M2 peuvent s'effectuer dans les universités de Hambourg, Rotterdam, Gent ou Haïfa.

Liens avec la recherche :

Les enseignants chercheurs affiliés à cette formation sont rattachés à ce jour à des laboratoires de recherche en économie et en droit : GREQAM, CERGAM et CDE (Centre de Droit Economique, EA 4224), Centre d'Etudes fiscales et financières (EA 891).
La mention travaille également en étroite collaboration avec les deux écoles doctorales (Economie-Gestion et Droit-Sciences Politiques afin de permettre des passerelles vers les études doctorales pour les étudiants qui désirent prendre cette orientation.

La réflexion interdisciplinaire, et en particulier l'Analyse économique du droit, forment des axes de recherche poursuivis par un petit groupe d'économistes et de juristes au sein de ces laboratoires. Cela a permis d'accueillir en 2014 le Congrès international de l'Association européenne pour l'Analyse économique du Droit à Aix Marseille Université. Une Association française pour l'Analyse Economique du Droit (AFED) est créée en Novembre 2016 à laquelle les chercheurs d'AMU participeront. AMU accueillera en Novembre 2017 le premier congrès national de cette association.

Liens avec le monde socio-économique :

La discipline « économie du droit » est naturellement tournée vers le monde socio-économique. Elle a de fait été conçue pour répondre à des attentes très concrètes.

Parcours Business Law and Economics

Dans le cadre du renouvellement du partenariat Erasmus Mundus (+) il a été demandé à chaque université partenaire de lier des partenariats locaux (en sus des partenariats internationaux).

Nous avons en conséquence cherché des partenariats en cohérence avec nos compétences et notre projet.

Parmi les partenaires envisagés (discussions en cours) :

- Launchwork ventures Ltd. (consulting pour les entreprises travaillant sur la base de plateformes),
- MasterCards France,
- Chambre de Commerce de Marseille,
- Mayora & Mayora, S.C. Cabinet d'affaires international.

Effectifs attendus :	<p>Partenaires institutionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - European Association of Law and Economics, - Association française pour l’Economie du Droit. <p>Parcours Droit économique, Distribution, concurrence</p> <p>L’enseignement par les professionnels est très développé dans ces parcours. Les entreprises, les cabinets ou les administrations qui les emploient sont attachés à cette participation qui permet de rencontrer les futurs jeunes diplômés et de leur faire connaître le milieu socioéconomique dans lequel ils vont être amenés à s’insérer.</p> <p>Outre les enseignements, les entreprises, cabinets et administrations partenaires participent régulièrement aux grands évènements sociaux organisés par les différents diplômés, ou par l’Institut de Droit des Affaires qui fédère plusieurs parcours types. Il s’agit de conférences et de tables-rondes, auxquelles participent les étudiants, mais également des cérémonies de remises de diplômes et de remises des prix.</p> <p>Les partenaires principaux incluent :</p> <p>Association Française des Juristes d’Entreprise (Paris) ; Barreau de Marseille ; Barreau d’Aix-en-Provence ; Airbus Hélicopters ; EUIPO (Office de l’Union Européenne pour la Propriété Intellectuelle), INPI, Réseau C.U.R.I.E ; Coop de France ; CNES ; Chambre de Commerce et d’Industrie de Marseille ; Grand Port Maritime de Marseille ; Compagnie Générale Maritime ; Marseille Fret Compagnie Maritime ; KPMG ; Cabinet Baker et Mc Kenzie ; Cabinet Bignon-Lebray associés ; Cabinet Delsol & Associés ; SCP Binisti Bouquet Lassalle & Associés ; SCP Bollet & Associés ; Autorités des Marchés Financiers ; Gide Loyrette Nouel ; Cabinet Dewey & Leboeuf ; Cabinet Jeantet & Associés ; CMS Bureau Francis Lefebvre ; Cabinet Arendt & Medernach ; Cabinet Wilkie Farr and Gallagher ; LLP Group.</p>
Pour les Licences professionnelles Origine des publics :	<p>Tout parcours confondus, la mention devrait accueillir entre 60 et 70 étudiants en M1 et 80 et 90 étudiants en M2. La différence entre M2 et M1 s’explique par l’apport naturel au niveau M2 des Erasmus Mundus.</p> <p>Les effectifs devraient globalement être équilibrés entre les trois parcours au niveau du M1 l’effectif du parcours <i>Business, Law and Economics</i> devant lui être plus important en M2 pour la raison déjà évoquée.</p>
	<p>N/A</p>

Présentation de l’équipe pédagogique

Potentiel enseignants-chercheurs et	<p>La retention est pilotée par deux directeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Antoine Gentier, Pr, référent pour le parcours Business Law and Economics
--	---

enseignants de l'établissement participant à la formation

- David Bosco, Pr. AMU, référent pour les parcours Droit économique et Distribution, concurrence.

Par ailleurs, Pierre Garello, Pr, coordonnera la partie Erasmus-Mundus et les relations avec la Commission Européennes et les nombreux partenaires internationaux.

L'équipe pédagogique est composée de :

- Alexis Albarian (MCF, FDSP), *Droit bancaire*
- Valérie-Laure Benabou (PR, FDSP), *Propriété intellectuelle*
- David Bosco (PR, FDSP) *Droit de la concurrence*
- Frederic Buy (PR, FDSP) *Droit des contrats d'affaires*
- Bastien Brignon (MCF, FDSP) *Droit spécial des sociétés*
- Olivier Negrin (PR, FDSP), *Droit fiscal des affaires*
- Vincent Perruchot-Triboulet (MCF, FDSP) *Entreprises en difficulté*
- Dominique Augey (PR, FDSP) *Economie des médias, Big Data*
- Emmanuel Flachère (PR, FDSP) *Econométrie*
- Paul Belleflamme (PR, FEG) *Marchés, Organisation industrielle, Concurrence*
- Pierre Bentata (ESC Troyes), *Empirical legal studies*
- Daisy Bertrand (IR, FEG) *Econométrie appliquée*
- François Facchini (PR, Paris 1), *Epistémologie, Choix publics*
- Pierre Garello (PR, FDSP), *Analyse économique de la concurrence (réseaux et plateformes), fiscalité*
- Antoine Gentier (PR, FEG), *Banque et Finance*
- Hervé Magnouloux (MCF, FEG), *Business ethics*
- Nathalie-Audrey Rubio (MCF, FEG), *AED propriété intellectuelle*
- Gilbert Bougi (MCF, FEG), *Entreprenariat et marchés*

Grade (PR/MCF/PRAG/PRCE, ATER, lecteurs, ...)	Nombre	Section CNU / discipline pour le second degré
PR	5	1
PR	5	5
PR	1	71
MCF	4	3
MCF	4	5
IGR	1	économétrie
lecteurs	1	5

Apport des représentants du monde socioprofessionnel participant à la formation

Le parcours Business, Law and Economics comprend peu de formateurs du monde professionnel. Les acteurs du monde professionnels sont cependant invités à enrichir la formation à travers des interventions dans le cadre des séminaires du second semestre de M2 ou par le biais du stage de M1 si l'étudiant le désire.

Les parcours Droit économique et Distribution Concurrence font un appel plus systématique aux représentants du monde professionnel. En 2017, 178 intervenants professionnels assurent des enseignements dans les différents parcours du Master Droit des Affaires.

Personnel de soutien à la formation et modalités d'organisation de ce soutien

Sur AMU

La formation bénéficie à ce jour du soutien d'un mi-temps de secrétariat dont le temps est partagé entre la gestion de cette mention est la gestion d'une autre spécialité offerte par la FEG.

Elle peut également compter sur le soutien des secrétariats des trois unités de recherche en droit qui servent de support scientifique aux parcours Droit économique et Distribution Concurrence.

D'autres services viennent en appui de la formation :

- **Les services centraux du programme Erasmus Mundus « European Master in law and Economics » situés à l'Université Erasmus de Rotterdam.**
- **Le service des Relations Entreprises de la FEG ;**
- **Le service de communication de la FEG ;**
- **Les gestionnaires polyvalentes** de proximités qui assurent les commandes concernant la formation (matériel, mission des intervenants extérieurs) ;
- **La Direction Opérationnelle des Systèmes d'Informatique (DOSI) :** est en charge de toute l'infrastructure informatique de l'Université AMU. Son rôle est important s'agissant d'un master en informatique qui nécessite l'installation d'un grand nombre de logiciels ;
- **Le Centre d'Innovation Pédagogique et d'Evaluation** de l'Université AMU ;
- **L'Observatoire de la Vie Étudiante (OVE) :** chargé de mettre en œuvre les dispositifs de suivi et d'évaluation des formations ;
- **Les Services des Relations Internationales** au sein de la FEG et d'AMU.

Dans le cadre du partenariat European Master in La and Economics

La formation peut s'appuyer sur les moyens fournis par la direction du programme Erasmus Mundus + qui se situe, à ce jour, à l'Université Erasmus de Rotterdam. Cette organisation centrale du Consortium (qui tourne entre les membres du consortium et pourrait être localisée à AMU dans les prochaines années) bénéficie d'un personnel de quatre personnes et d'un budget spécifique.

Partenariats

Co-accréditation ou partenariat avec un autre (ou des autres) établissement d'enseignement supérieur public

N/A

Internationalisation des formations

Si les étudiants de Master 1 peuvent, comme c'est le cas dans de nombreuses formations d'AMU, suivre un semestre ou deux d'études dans une université étrangère dans le cadre d'un programme d'échange Erasmus ou autre, c'est naturellement dans le cadre du partenariat Erasmus-Mundus (Erasmus +) auquel est intégré le parcours Business, Law and Economics que l'internationalisation de la formation est la plus conséquente.

Ce programme a été habilité Erasmus Mundus dès l'apparition de ce nouveau projet européen et, depuis lors, a été systématiquement réhabilité par les instances Européennes. Il est aujourd'hui Erasmus + et le consortium a fait acte de candidature pour la prochaine vague d'habilitation (2018-2022) avec le soutien de la Présidence d'AMU.

Les Universités partenaires à ce jour sont :

- Université de Hambourg (Faculté de Droit- Institut Economie du Droit)
- Université Erasmus de Rotterdam (Faculté de Droit – Institut Economie du Droit)
- Université de Bologne (Faculté d'Economie)
- Université de Gent (faculté de Droit)
- Warsaw School of Economics
- Université de Vienne (Faculté de Droit)
- Université de Haïfa (Département de Droit)
- Institut Economique Indira Gandhi (Mumbai)

L'Université de Bologne devrait quitter le consortium pour la prochaine habilitation Mundus tandis que devraient le rejoindre la Faculté de Droit de l'Université Pompeu Fabra de Barcelone, L'Université de Prague, L'Université LUMSA de Rome

Ce partenariat suppose que les universités travaillent en étroite collaboration puisque chaque université accepte de délivrer son diplôme national à l'étudiant qui ne fera qu'une partie de sa scolarité dans son établissement. A ce jour une partie des diplômes délivrés sont des diplômes joints (Gent, Hambourg, Rotterdam) ou des multi-diplômes (comme pour AMU).

A ce titre, AMU accueille chaque année pour un trimestre une vingtaine d'étudiants venus du monde entier (spécificité « Mundus »).

Si l'internationalisation de la formation n'est pas autant formalisée dans les parcours Droit économique et Distribution, Concurrence, elle n'en est pas moins bien réelle avec de nombreux enseignements dispensés en langue anglaise portant spécifiquement sur des questions touchant à l'international comme les transferts de technologie, les pratiques de l'arbitrage commercial international, les lois internationales et européennes sur la propriété intellectuelle, la fiscalité internationale....

Ces enseignements disciplinaires dispensés en anglais favorisent la mobilité tout en permettant aux étudiants d'AMU d'améliorer leur maîtrise de la

langue anglaise et de s'ouvrir aux questions internationales auxquelles ils seront de plus en plus souvent confrontés durant leur vie professionnelle.

ANNEXE 6

Composante	Dénomination du portail (semestre.s concerné.s)	Licence				Domaines
		Mention 1	Mention 2	Mention 3	Mention 4	
ALLSH	Lettres - Arts du spectacle - Musicologie (semestre 1)	Arts du spectacle	Lettres	Musicologie		Arts, lettres, langues
	Sciences du langage - Lettres (semestre 1)	Lettres	Sciences du langage			Arts, lettres, langues Sciences humaines et sociales
	Philosophie - Anthropologie - Lettres (semestre 1)	Philosophie	Lettres	Sciences de l'homme, anthropologie, ethnologie		Arts, lettres, langues Sciences humaines et sociales
	Histoire - Géographie (semestre 1)	Histoire	Géographie et aménagement			Sciences humaines et sociales
	Sciences de l'homme et de la société (Anthropologie - Géographie et aménagement - Histoire - Sociologie) (semestre 1)	Histoire	Géographie et aménagement	Sciences de l'homme, anthropologie, ethnologie	Sociologie	Sciences humaines et sociales
	Archéologie - Histoire - Histoire de l'art (semestre 1)	Histoire	Histoire de l'art et archéologie			Sciences humaines et sociales
	Sociologie - Philosophie - Sciences de l'éducation - Sciences du langage (semestre 1)	Philosophie	Sciences de l'éducation	Sciences du langage	Sociologie	Arts, lettres, langues Sciences humaines et sociales
FEG	Portail semestre 1	Administration économique et sociale	Economie et gestion	Gestion		Droit, économie, gestion
	Portail semestres 2 à 4	Economie et gestion	Gestion			Droit, économie, gestion
SCIENCES	Portail 1 (semestres 1 et 2)	Informatique	Mathématiques	Mécanique	Physique	Sciences et technologies
	Portail 2 (semestres 1 et 2)	Chimie	Physique	Sciences et technologies	Sciences pour l'ingénieur	Sciences et technologies
	Portail 3 (semestres 1 et 2)	Chimie	Sciences de la vie	Sciences de la vie et de la Terre	Sciences sanitaires et sociales	Sciences et technologies

ANNEXE 7

Proposition à voter pour 2018

Les éléments constitutifs de l'enveloppe	Répartition 2018	Répartition 2017
Les HCC (heures complémentaires)	20 000 k€	20 000 k€
Le FIP (fonds d'intervention pédagogique)	300 k€ <i>dont 100 k€ sur prélèvement fonds de roulement</i>	200 k€
La PEP (prime d'engagement pédagogique)	100 k€	100 k€
Le FSDIE (fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes)	650 k€	620 k€
Le FIVE (fonds d'intervention vie étudiante)	100 k€ <i>sur prélèvement fonds de roulement</i>	
Solde du prélèvement du fonds de roulement : mobilisation stratégique pour les projets pédagogiques innovants (investissement)	1 320 k€	
TOTAL	22 470 k€	20 920 k€

ANNEXE 8

CFVU du 5 octobre 2017

FONDS D'INTERVENTION PEDAGOGIQUE APPEL A PROJETS ~~2017~~ 2018

Date de clôture de l'appel à projets : 1^{er} février ~~2017~~ 2018

Contexte :

Le Fonds d'Intervention Pédagogique (FIP) de l'Université d'Aix-Marseille a pour objectif de valoriser les initiatives ~~innovantes et~~ d'envergure dans le domaine de la ~~pédagogie~~ **transformation pédagogique** . Les dispositifs financés visent à renouveler les méthodes d'enseignement et de suivi des étudiants, et devront disposer d'un potentiel important de diffusion à l'échelle de l'établissement.

~~Doté de 200 000 euros pour l'année 2017,~~ Le FIP s'adresse à toutes les composantes de l'établissement. Les projets pourront émaner du niveau central de la composante comme d'équipes pédagogiques ou de départements. Ils pourront également associer plusieurs composantes dans une perspective pluridisciplinaire ou dans une logique de mutualisation d'enseignements ou de moyens pédagogiques. **A cet égard, les groupements interdisciplinaires de formations thématiques (GIFT) sont éligibles.** Ces projets pourront, le cas échéant, s'articuler avec d'autres initiatives pédagogiques financées au sein des composantes.

La Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU) de l'établissement se chargera de la sélection des projets. ~~Compte tenu du caractère structurant et ambitieux que devront démontrer les projets candidats, le nombre de propositions retenues sera limité à une dizaine de projets.~~

Nature des projets et dépenses éligibles :

Les projets ~~devront être structurants et d'une ampleur significative ;~~ ils pourront **notamment** concerner :

- des initiatives à l'attention de publics spécifiques (étudiants boursiers, étudiants en difficulté, étudiants en situation de handicap, étudiants éloignés ou empêchés, ...) ;
- des pratiques ~~innovantes~~ **nouvelles** en matière d'évaluation ;
- des acquisitions de matériels ~~à vocation purement~~ **dans le cadre de nouveaux projets pédagogiques** ;
- l'organisation et l'équipement d'espaces ~~d'enseignement~~ **pédagogiques** innovants ;
- des projets pédagogiques s'appuyant sur des visites ~~ou voyages~~ **d'études, y compris virtuelles** ;
- **des mises en situations professionnelles, réelles ou virtuelles** ;
- de nouveaux dispositifs d'accompagnement vers la réorientation ou l'insertion professionnelle ;
- ...

Cette liste ne se veut pas exhaustive ; tout autre projet de nature pédagogique, particulièrement original, et permettant une diffusion vers un public large d'étudiants est potentiellement éligible au FIP. Dans tous les cas, les demandes de financement devront être présentées et contextualisées dans le cadre d'un projet pédagogique cohérent. Enfin, certains projets pourront être proposés en lien avec les services communs ou autres structures de l'université (CIPE, SCD, SUIO, SIUAPS, BVE-MH, SUFA, ...).

Les projets à déployer sur une base pluriannuelle ne pourront être abondés au titre du FIP qu'à l'occasion de leur mise en place. Les dépenses éligibles pourront être de nature diverse (fonctionnement, investissement et masse salariale) en fonction de l'orientation du projet.

Les projets présentant un fort contenu en heures complémentaires devront être soutenus par la composante qui s'engage à en assurer le financement les années suivantes ~~sous réserve que l'évaluation a-posteriori du projet soit concluante. En tout état de cause,~~ La part de financement FIP des heures complémentaires ne pourra pas dépasser 50% du financement total alloué par le FIP au projet ; le cas échéant, le budget global du projet pourra être abondé par un co-financement de la composante (ou des composantes) de rattachement en vue de compléter l'enveloppe nécessaire en heures complémentaires.

Par ailleurs, on notera que :

- ~~Les projets à déployer sur une base pluriannuelle ne pourront être abondés au titre du FIP qu'à l'occasion de leur mise en place ;~~
- les projets centrés sur des créations de programmes de formation (mentions, spécialités, parcours-types, autres parcours, ...) ne rentrent pas dans le champ du FIP ;
- les projets impliquant des solutions informatiques (installation de matériels et/ou de logiciels, maintenance de matériels, développement, etc...) ne pourront être présentés sans consultation préalable de la DOSI.

Sélection des projets :

Les projets présentés devront recevoir préalablement un avis favorable de leur(s) composante(s) de rattachement. Dans l'hypothèse où une composante soumet plusieurs projets, celle-ci en proposera un classement.

Les projets soumis feront l'objet d'un pré-examen par une commission *ad hoc* puis d'un classement discuté et approuvé par la ~~Commission de la Formation et de la Vie Universitaire~~ CFVU.

La commission ad hoc sera constituée de membres élus ou invités de la CFVU comme suit : 6 enseignants-chercheurs, chacun représentant un secteur de formation d'AMU, 3 étudiants (incluant le (la) vice-président(e) étudiant), 1 personnel BIATSS, 1 représentant du CIPE. Elle sera présidée par le Vice-Président Formation ou son représentant.

Seront particulièrement valorisés, les projets :

- s'inscrivant dans une perspective pérenne ;
- impliquant une (des) équipe(s) pédagogique(s) structurée(s) qui démontre(nt) sa (leur) capacité à piloter le projet ;
- démontrant un caractère innovant transformant ;
- touchant un nombre d'étudiants important ;
- affichant une certaine transversalité, que celle-ci porte sur la variété des formations concernées par le dispositif ou sur la dimension pluridisciplinaire des apprentissages visés ;
- ayant un potentiel de diffusion susceptible d'inspirer pouvant susciter d'autres initiatives ou projets ;
- faisant état d'autres sources de financement ~~provenant de la composante (ou des composantes) de rattachement ou de financements extérieurs~~ (composante(s), financements extérieurs).

Les projets s'articulant à un ou plusieurs autres projets pédagogiques financés par leur composante devront mettre en évidence le périmètre exact du dispositif spécifiquement financé par le FIP et la plus-value apportée.

Lors de son dépôt, le projet devra obligatoirement prévoir une évaluation du dispositif par les étudiants, ~~évaluation formalisée avec l'accompagnement éventuel de réalisée~~ par l'Observatoire de la Vie Etudiante.

Les porteurs des projets financés s'engagent à dresser un bilan pédagogique et financier des actions menées et à en faire une restitution devant la commission bilan du FIP.

Le bilan pédagogique, **présenté deux ans après l'obtention du financement**, devra notamment intégrer les résultats de l'évaluation par les étudiants et leur analyse.

Dans le cadre du bilan financier, **présenté un an après l'obtention du financement**, des justificatifs détaillés (copie des factures notamment) seront demandés quant à l'utilisation des crédits FIP alloués, tant au niveau des dépenses de fonctionnement et d'investissement que des dépenses de **personnel masse salariale** (notamment les heures complémentaires).

Tout matériel acquis (ouvrages, ordinateurs, logiciels, etc.), dès lors qu'il **n'est ne serait** plus utilisé dans le cadre du projet, a vocation à être **restitué-à remis à disposition de** l'établissement. Les crédits non consommés dans l'année civile par les composantes au titre du FIP seront reversés dans le fonds de roulement de l'établissement.

Calendrier :

- date d'ouverture de l'appel à projets : mercredi ~~26~~ **25** octobre ~~2016~~ **2017**
- date limite de retour à la DEVE des dossiers de candidature classés par les composantes : ~~mercredi~~ **jeudi** 1^{er} février ~~2017~~ **2018**, 17 : 00
- pré-examen des dossiers par la commission ad hoc : lundi ~~13~~ **12** mars ~~2017~~ **2018**
- classement définitif des dossiers : CFVU du ~~6~~ **5** avril ~~2017~~ **2018**

Informations pratiques et contact :

Le document à compléter figure en annexe du présent appel à projets.

Le dossier complété sera adressé sous format électronique à deve-formation@univ-amu.fr

Le dossier **devra obligatoirement avoir reçu un avis et une validation de la composante** avant envoi à la DEVE. Aucun élément complémentaire ne sera accepté après la clôture de l'appel à projets.

Les questions éventuelles pourront être adressées au pôle formation de la DEVE à : deve-formation@univ-amu.fr

ANNEXE 9

Fiche Jury

N°	Type projet	Projet	N° SIFAC	Association	Porteur	Secteur	Cursus	FSDIE demandé	Budget total	Dates et lieux de réalisation	Avis de la Commission (Lors qu'il n'y a pas d'indication du nb de votes les décisions sont unanimes)	Somme accordée par la commission	Observations
2017-2018/ 1 projet récurrent	Citoyen	Petits Déjeuners offerts	5839	BDE Saint-Jérôme	Eloïse PAYAN	ETOILE	L3 SPI Ingénierie mécanique	627,60 €	627,60 €	Tous le long de l'année universitaire	Favorable	628,00 €	
2017-2018/ 2 projet récurrent	Sport	Nuits du Sport	5839	BDE Saint-Jérôme	Eloïse PAYAN	ETOILE	L3 SPI Ingénierie mécanique	1 235,72 €	1 555,72 €	Tous le long de l'année universitaire	Favorable avec recommandation	1 236,00 €	La Commission demande d'ouvrir la manifestation aux étudiants d'AMU et de se rapprocher du BVE pour communiquer sur l'événement.
2017-2018/ 3 projet récurrent	Sport	Euro Barcelona	3715	ASFSS	CECI Bastien	FSS Luminy	Master 2 staps	6 000,00 €	9 639,84 €	16 au 19 novembre 2017 à Barcelone	Favorable avec recommandation	6 000,00 €	La commission accorde une subvention sous réserve que l'association fournisse le bilan moral et financier du TTE dernier projet porté par cette association.
2016-2017/231 projet récurrent (projet différé de la commission du 1er juin 2017)	CST	Les 8ème rencontres du Biomédical	5227	Proving Forum	BOULLAI Clémentine	Polytech Luminy	4ème année Génie Biomédical	800,00 €	3 917,06 €	06 Octobre 2017 - Luminy	Favorable avec recommandation	800,00 €	La commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur tous les supports de communication et goodies et rappelle qu'elle ne finance pas l'achat d'alcool.
2016-2017/232 projet récurrent (projet différé de la commission du 1er juin 2017)	CST	18ème Forum des Biotechnologies	5227	Proving Forum	FIGUIER Valentin	Polytech Luminy	3ème année Génie Biologique	1 600,00 €	5 076,16 €	16 et 17 Octobre 2017 - Luminy	Favorable avec recommandation	1 600,00 €	La commission demande l'affichage du bon logo FSDIE/AMU sur tous les supports de communication et rappelle qu'elle ne finance pas l'achat d'alcool.
2017-2018 / 4	autres	Miage Intensive Camp 10.0	5870	Miage +	Yann DE NICOLO	FEG Aix Nord	M2 MIAGE	9 912,42 €	14 678,42 €	Du 20 au 22 octobre 2017 Aix en Provence	Favorable avec recommandation (1 abstention et 3 votes contre)	5 000,00 €	En dernier avertissement, La commission demande à l'association de venir rencontrer le BVE pour le montage de leurs projets et invite l'association à diversifier ses sources de financement (CFA, compositante...)
2017-2018 / 5 Projet récurrent	CST	Forum des métiers et des formations du Droit et de l'Economie	16171	UNI Aix Marseille	Victor LENFANT	FEG Aix Nord	L3 AEJ	1 800,00 €	1 882,00 €	Les 11 et 12 octobre 2017 Schuman Droit Aix et Canebière	Favorable avec recommandation	1 800,00 €	La commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur tous les supports de communication et de diversifier les sources de financement.

N°	Type projet	Projet	N° SIFAC	Association	Porteur	Secteur	Cursus	FSDIE demandé	Budget total	Dates et lieux de réalisation	Avis de la Commission <small>(Lors qu'il n'y a pas d'indication du nb de votes les décisions sont unanimes)</small>	Somme accordée par la commission	Observations
2017-2018 / 6 Projet récurrent	CST	Conférences sur les métiers du droit et de l'économie	16171	UNI Aix Marseille	Victor LENFANT	FEG Aix Nord	L3 AEJ	1 100,00 €	1 226,31 €	Les 27/09/2017, 25/10/2017 et 08/11/2017	Favorable avec recommandation	1 100,00 €	La commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur tous les supports de communication et de diversifier les sources de financement. Elle invite l'association à reporter la date de la conférence programmée lors de la campagne d'élection des représentants étudiants.
2017-2018 / 7	CST	Echanges Inter Instituts d'Urbanisme		URBA VOC	Sébastien VESY	IJAR Aix Nord	M2 Urbanisme et Aménagements spécialisé HPVRU	300,00 €	2 254,70 €	Du 13 au 15 octobre 2017 Aix en Provence	Favorable avec recommandation	300,00 €	La commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur tous les supports de communication et rappelle qu'elle ne finance pas l'achat d'alcool.
2017-2018 / 8 Projet récurrent	autres	Yearbook 2017-2018	19690	ALAPAM	Benjamin RESTUCCIA	FDSP Aix Nord	M2 Carrières administratives	550,00 €	650,00 €	Du 15/10/2017 au 15/04/2018	Favorable	550,00 €	
2017-2018 / 9	CST	Journée d'étude de la jeune recherche en droit constitutionnel	création	AELIF	Julien PADOVANI	FDSP Aix Nord	Doctorat	1 253,96 €	2 303,96 €	6 octobre 2017 Aix en Provence	Favorable avec recommandation	1 000,00 €	La Commission ne finance pas l'achat d'alcool et demande de se rapprocher du BVE pour la communication sur l'événement.
2017-2018 / 10	CST	Rassemblement dans le cadre du Festival International de Géographie		La PLAGE	Yannis NADJI	ALLSH Aix en Provence	M1 Géographie	4 000,00 €	7 470,15 €	28 Septembre au 1er Octobre 2017 à Saint-Dié-des-Vosges	Favorable	4 000,00 €	
2017-2018 / 11 Projet récurrent	Solidarité	Initiation à la langue des signes française	2997	AEM2	Emma GASTEBOIS	Santé	L3 Médecine	4 860,00 €	5 400,00 €	6 novembre 2017 au 17 avril 2018, Faculté de Médecine	Favorable	4 860,00 €	
2017-2018 / 12 Projet récurrent	autres	Le petit Carabin	2997	AEM2	Gaëlle FLORENTIN	Santé	L3 Médecine	900,00 €	1 022,70 €	1er octobre 2017 au 1er juin 2018, Faculté de Médecine	Favorable avec recommandation	900,00 €	La commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU, la transmission des pilotes au comité de lecture et d'observer une neutralité politique.
2017-2018 / 13 Projet récurrent	Solidarité	Haloween à l'Hôpital	2997	AEM2	Inès SOFFER	Santé	L3 Médecine	123,31 €	123,31 €	26 octobre 2017, Hôpital de la Timone	Favorable	120,00 €	

N°	Type projet	Projet	N° SIFAC	Association	Porteur	Secteur	Cursus	FSDIE demandé	Budget total	Dates et lieux de réalisation	Avis de la Commission (Lors qu'il n'y a pas d'indication du nb de votes les décisions sont unanimes)	Somme accordée par la commission	Observations
2017-2018 / 14 Projet récurrent	CST	TWINNET Marseille / Francfort 2017	5930	ALEE	Anna BOUARICHA	Santé	M1 Pharmacie	1 100,00 €	2 657,04 €	12 au 15 octobre 2017 à Francfort	Favorable	1 100,00 €	
2017-2018 / 15 Projet récurrent	CST	III ème Forum Méditerranéen des métiers de la Pharmacie	5930	ALEE	Théo GUILLET	Santé	M1 Pharmacie	4 500,00 €	11 586,34 €	17 octobre 2017, Faculté de Pharmacie	Favorable avec recommandation	4 500,00 €	La Commission recommande de modifier le contenu du "welcome pack" et rappelle qu'elle ne finance pas l'achat d'alcool.
2017-2018 / 16	Solidarité	Week-end santé et solidarité à Nantes	2997	AEM2	Inès SOFFER	Santé	L3 Médecine	482,00 €	562,00 €	26 au 29 octobre 2017 à Nantes	Favorable (3 votes contre)	482,00 €	
2017-2018 / 17	Autres	Etats généraux de l'ANEMF	2997	AEM2	Justine CHAZAL	Santé	L3 Médecine	445,00 €	445,00 €	28 octobre 2017 à Paris	Favorable (3 votes contre)	445,00 €	
2017-2018 / 18	Autres	Trajet aller-retour WEER FNEO	9895	AEMO13	Agathe MESTRALLET	Santé	L2 Orthophonie	912,60 €	1 835,10 €	6 au 8 octobre 2017 à Nancy	Favorable (3 votes contre)	912,60 €	
2017-2018 / 19	Autres	Congrès FNEB à Grenoble	5839	BDE Saint-Jérôme	Eloïse PAYAN	ETOILE	L3 SPI Ingénierie mécanique	333,90 €	333,90 €	21, 21 et 22 Octobre 2017 à Grenoble	Favorable (3 votes contre)	222,60 €	
Nb de projets Présentés :				21	Total Sommes demandées :			42 836,51 €	Total subventions accordées		37 556,20 €		
Nb de projets Financés :				21	Montant global des projets présentés :			75 247,31 €					

Classification : Types de projets

CA : Culture Artistique
CST : Culture Scientifique et Technique
Sport : Sport
EN : Environnement
Solidarité : Solidarité
Santé : Santé
Citoyen : Citoyenneté
Hand : Handicap
Autres : Autres